

Conditions d'utilisation des contenus du Conservatoire numérique

1- [Le Conservatoire numérique](#) communément appelé [le Cnum](#) constitue une base de données, produite par le Conservatoire national des arts et métiers et protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. La conception graphique du présent site a été réalisée par Eclydre (www.eclydre.fr).

2- Les contenus accessibles sur le site du Cnum sont majoritairement des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public, provenant des collections patrimoniales imprimées du Cnam.

Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur ; la mention de source doit être maintenue ([Cnum - Conservatoire numérique des Arts et Métiers - http://cnum.cnam.fr](#))
- la réutilisation commerciale de ces contenus doit faire l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

3- Certains documents sont soumis à un régime de réutilisation particulier :

- les reproductions de documents protégés par le droit d'auteur, uniquement consultables dans l'enceinte de la bibliothèque centrale du Cnam. Ces reproductions ne peuvent être réutilisées, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

4- Pour obtenir la reproduction numérique d'un document du Cnum en haute définition, contacter [cnum\(at\)cnam.fr](mailto:cnum(at)cnam.fr)

5- L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6- Les présentes conditions d'utilisation des contenus du Cnum sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Auteur(s)	Leloir, Georges (1857-1915)
Auteur(s) secondaire(s)	Ministère du commerce, de l'industrie et du travail
Titre	Exposition internationale de Milan 1906 : Section française?. Brosserie, maroquinerie, tabletterie et vannerie. Groupe 44 (classe 98 de 1900)
Adresse	Paris : Comité français des expositions à l'étranger : M. Vermot, éditeur, 1909
Collation	1 vol. (233 p.), 27 cm
Nombre de vues	238
Cote	CNAM-BIB 8 Xae 648 (2)
Sujet(s)	Exposition Internationale (1906 ; Milan, Italie) Brosserie -- 1870-1914 Maroquinerie -- 1870-1914 Vannerie -- 1870-1914 Tabletterie -- 1870-1914
Thématique(s)	Expositions universelles
Typologie	Ouvrage
Langue	Français
Date de mise en ligne	01/03/2023
Date de génération du PDF	01/03/2023
Permalien	http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE648.2

8° Lac 3

8° Lac 648-(2)

MINISTÈRE DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE & DU TRAVAIL

Exposition Internationale de Milan 1906

SECTION FRANÇAISE

Brosserie, Maroquinerie,
— Tabletterie et Vannerie —

GROUPE 44
(Classe 98 de 1900)

RAPPORT

PAR

M. GEORGES LELOIR

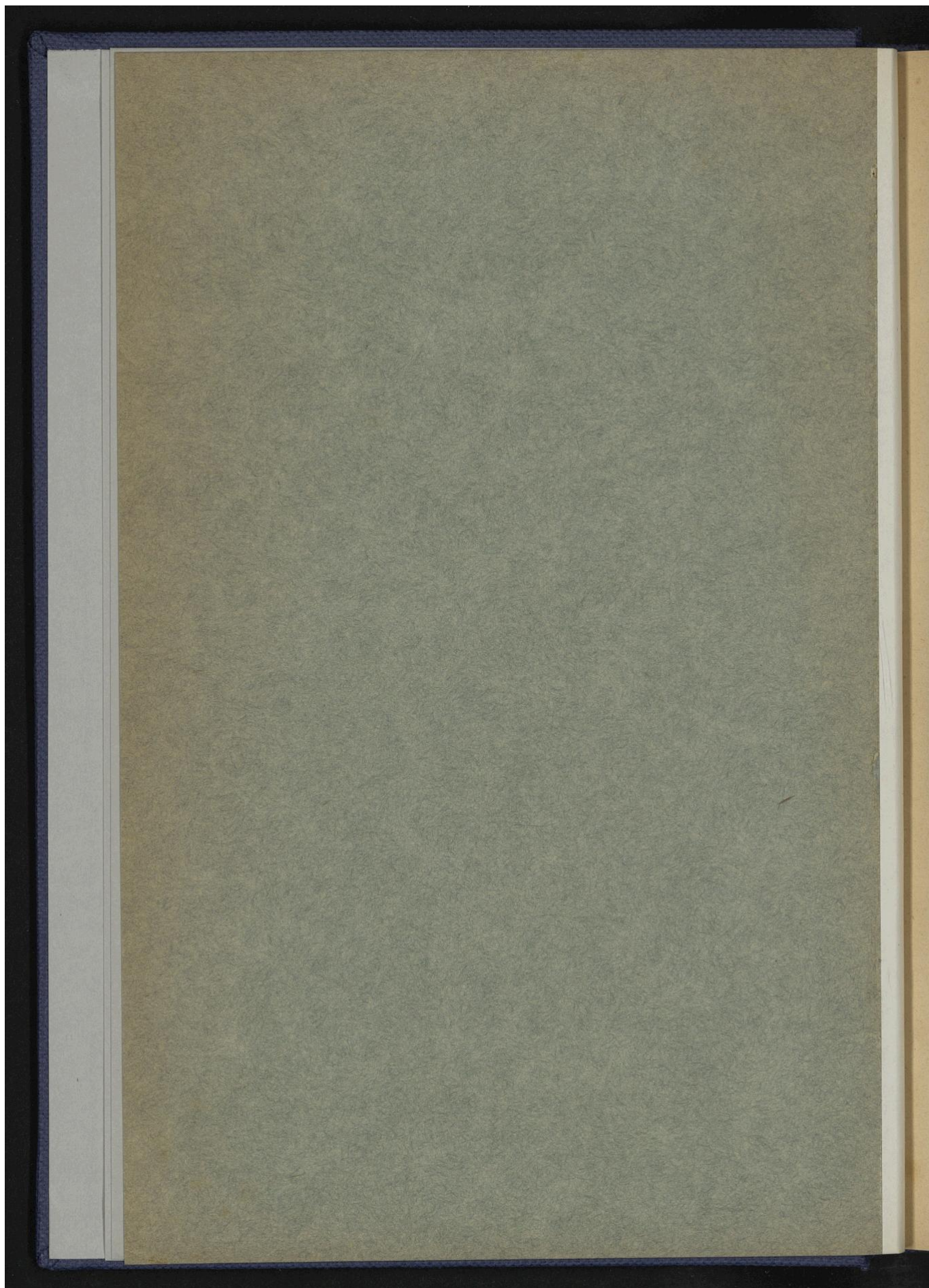
Président

de la Chambre Syndicale de la Brosserie
Secrétaire de l'Alliance Syndicale du Commerce
et de l'Industrie

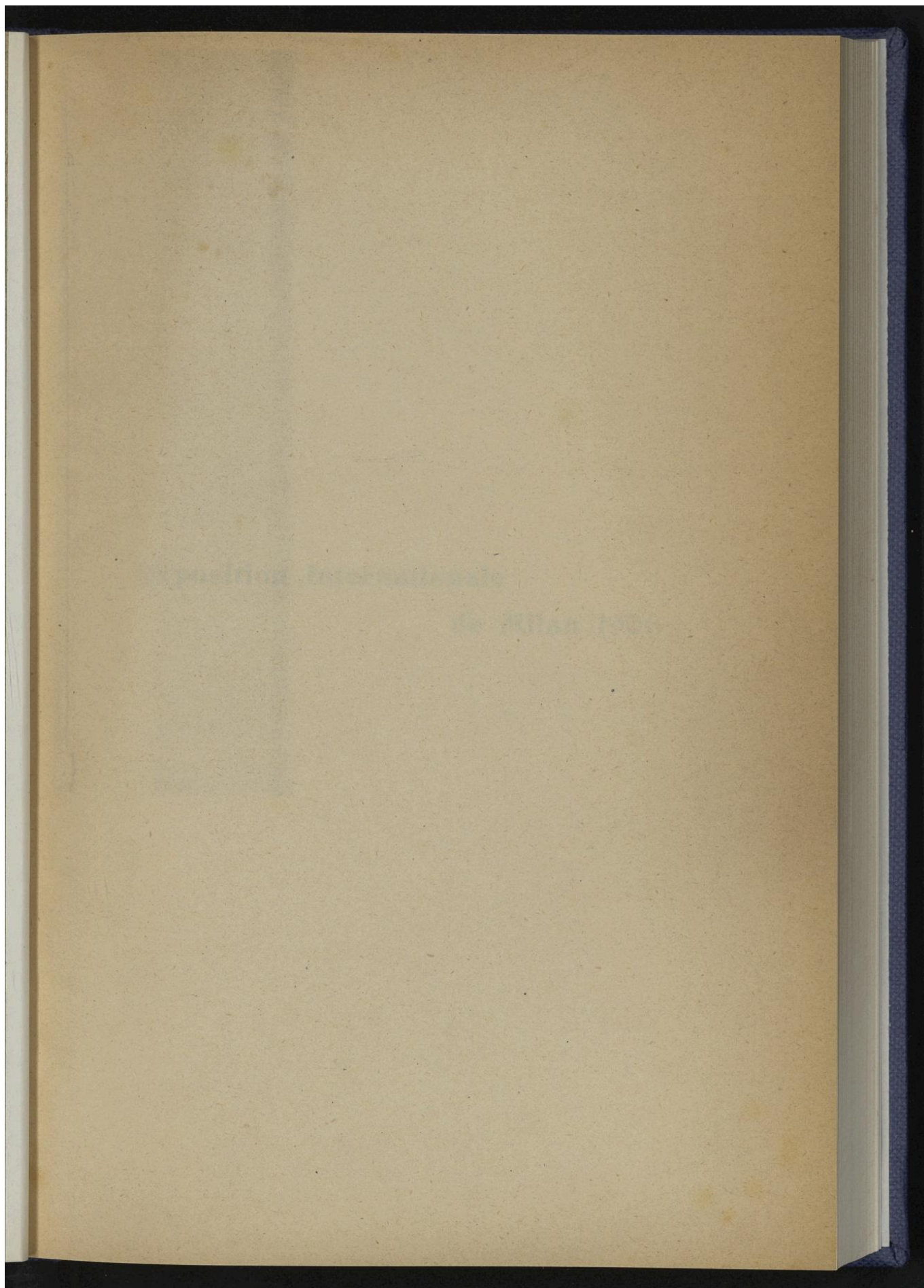
COMITÉ FRANÇAIS
DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER
Bourse du Commerce
Rue du Louvre
Paris
1909

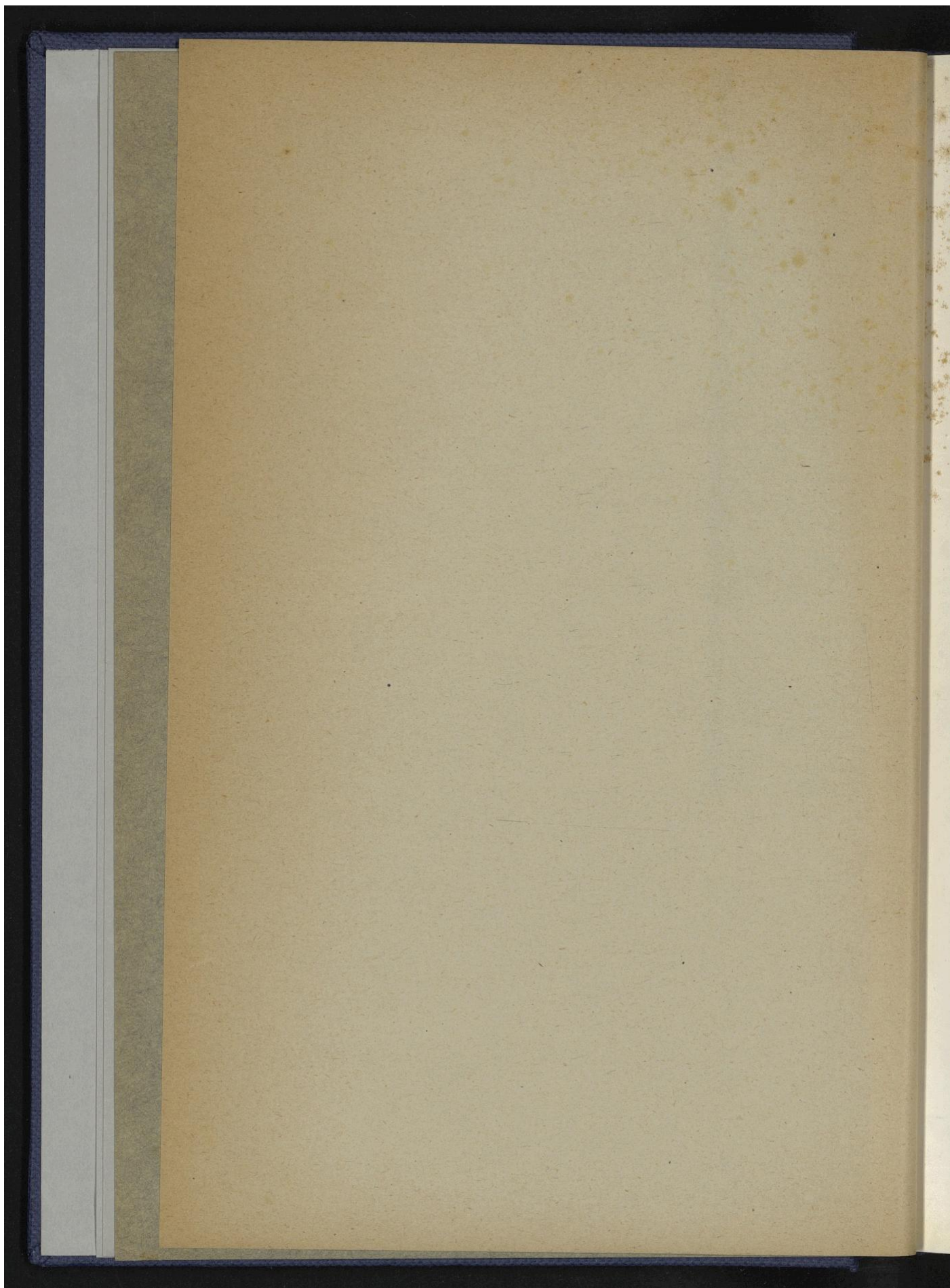


M. VERMOT . . .
. . . Éditeur . . .

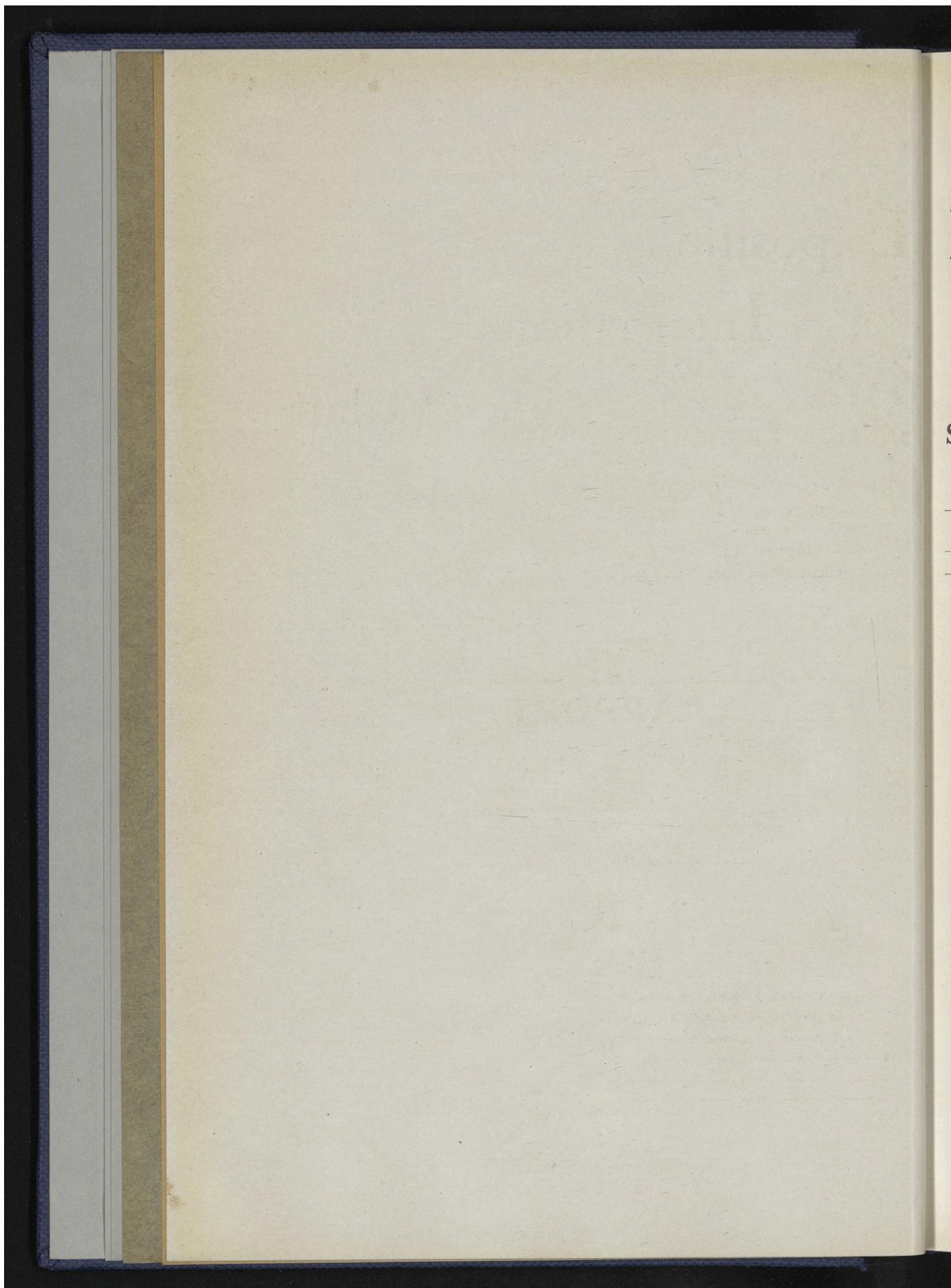


Droits réservés au [Cnam](#) et à ses partenaires





**Exposition Internationale
de Milan 1906**



8° Lac 648(2)

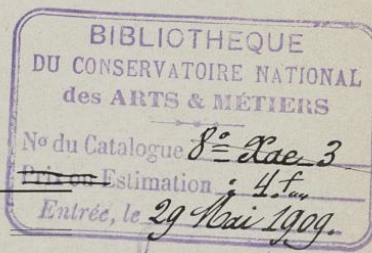
MINISTÈRE DU COMMERCE
DE L'INDUSTRIE & DU TRAVAIL

Exposition Internationale de Milan 1906

SECTION FRANÇAISE

Brosserie, Maroquinerie,
— Tabletterie et Vannerie —

GROUPE 44
(Classe 98 de 1900)



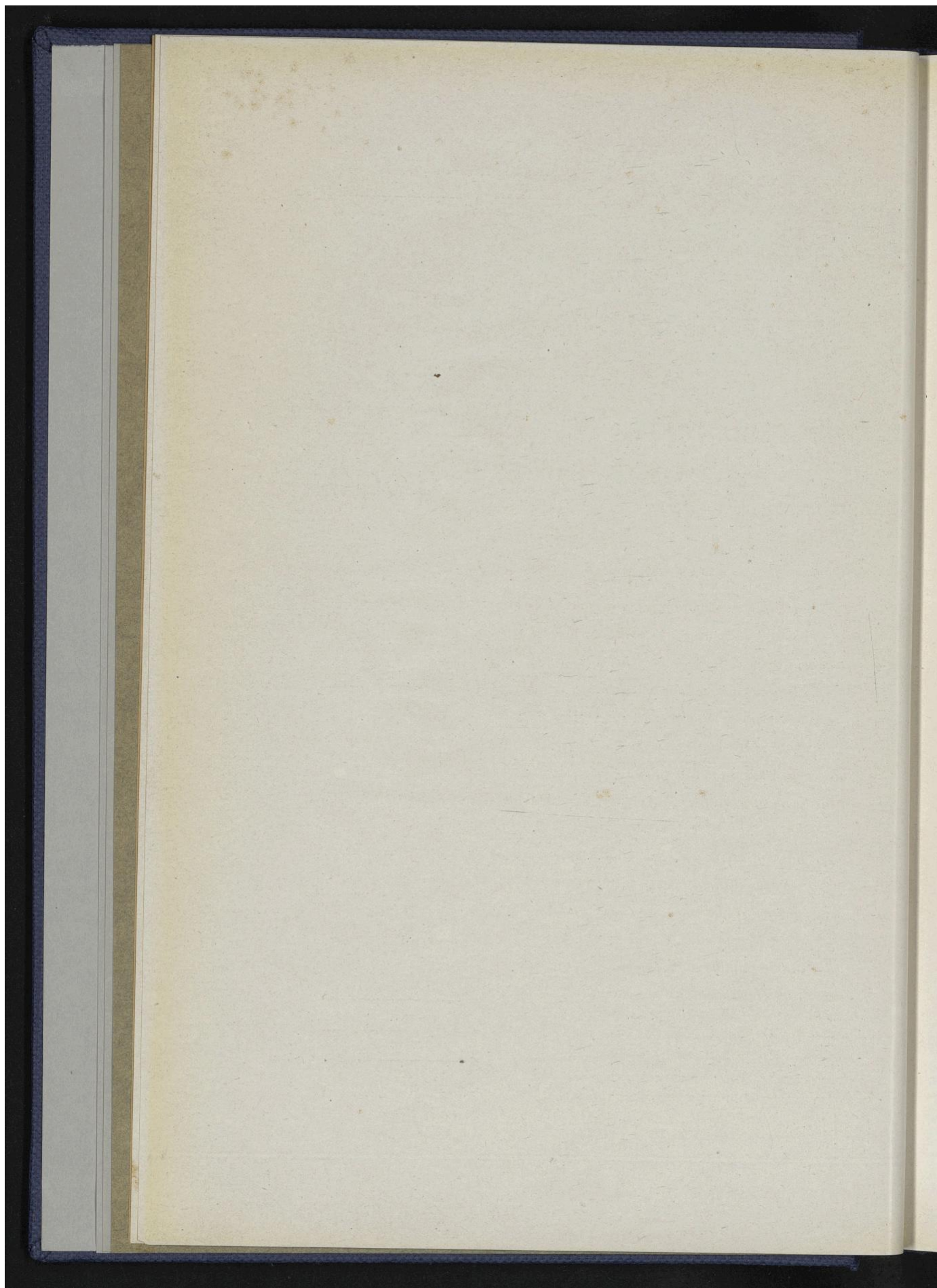
RAPPORT

PAR
M. GEORGES LELOIR
Président
de la Chambre Syndicale de la Brosserie
Secrétaire de l'Alliance Syndicale du Commerce
et de l'Industrie

COMITÉ FRANÇAIS
DES EXPOSITIONS A L'ÉTRANGER
Bourse du Commerce
Rue du Louvre
Paris
1909



M. VERMOT . . .
. . . Éditeur . . .





AVANT-PROPOS

L'Exposition internationale de Milan a éteint ses dernières lumières. Le moment est donc venu d'étudier les divers enseignements qui se dégagent de cette puissante manifestation du travail.

La confiance que nous témoignent nos collègues de la Classe 98, nous a appelé au poste difficile de rapporteur.

C'est de notre clairvoyance, de notre examen, de notre étude et de nos recherches qu'ils attendent les indications nécessaires pour travailler, dans la mesure du possible, à développer leur industrie et leur commerce en Italie.

La mission qu'ils nous ont confiée, avec tant de bienveillance, présentait de graves difficultés ; nous l'avons acceptée, heureux d'être utile à tous, honoré d'une aussi haute marque de confiance ; et nous l'avons accomplie avec le sincère désir de prouver l'attachement qui nous lie à la grande famille industrielle, et notre intérêt pour toutes les questions qui concernent le développement de notre commerce et de notre industrie.

Nous avons la certitude de n'avoir négligé aucune peine pour nous montrer digne de la confiance que les Membres de la Classe 98 ont placée en nous.

Nous nous sommes appliqués à leur présenter un travail aussi complet que possible.

Nous aurions voulu qu'il fût un document parfait sur nos industries en Italie.

Malheureusement, il y a des lacunes, et nous n'avons pu vaincre toutes les difficultés qui se sont présentées au-devant de nous.

C'est ainsi que pour nous conformer aux instructions qui nous ont été remises par le Comité de direction du Comité français des Expositions à l'étranger, nous aurions voulu faire pénétrer nos collègues dans les principales fabriques italiennes.

Nous aurions voulu leur permettre de suivre tous les procédés de fabrication, leur présenter les machines en service, les occuper à la division du travail.

Notre curiosité était, paraît-il, très indiscrete, et nous nous sommes heurtés à un refus général de la part des directeurs et propriétaires d'entreprises industrielles.

Ces messieurs nous ont reçu avec la meilleure des bonnes grâces, mais n'ont pu accéder à notre désir et se sont retranchés derrière un règlement qui interdit formellement de laisser pénétrer des étrangers dans les usines.

L'intérêt que nos confrères italiens attachent au secret de leurs procédés de fabrication est tel que la clause de l'interdiction des fabriques aux visiteurs étrangers figure parmi les articles importants des actes de société industrielle.

Il était intéressant de signaler le fait; quant à l'efficacité de cette mesure et à sa nécessité, on nous permitra d'être assez incrédules.

En notre qualité de rapporteur de la Classe 98, il nous appartient

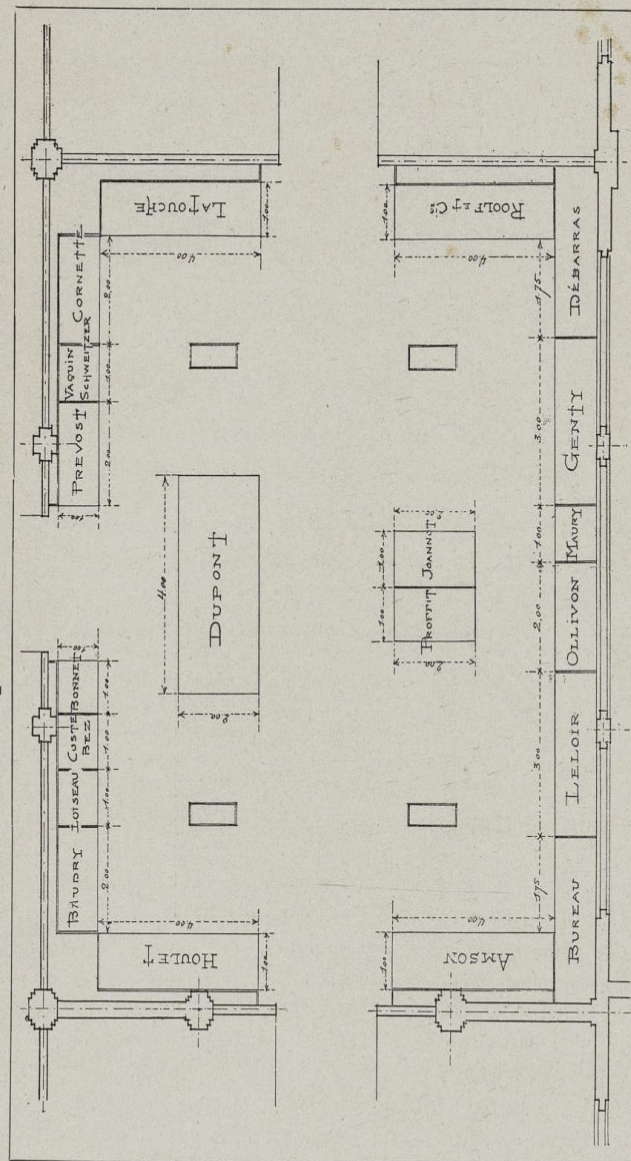
également la mission d'adresser à M. Emile Dupont, l'expression de la satisfaction profonde que tous les Membres de sa Classe ont éprouvée en le voyant appeler à l'honneur de présider le Comité français des Expositions à l'étranger.

Nous sommes ici l'interprète de tous nos collègues pour lui donner l'assurance qu'il peut compter sur notre concours le plus dévoué et sur notre sympathie pleine et entière.

GEORGES LELOIR.



Brosserie — Maroquinerie — Tabletterie — Vannerie.





SECTION FRANÇAISE

**Commissaire général du Gouvernement Français
pour l'Exposition de Milan :**

M. Marcel Jozon, Inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Commissaire général adjoint :

M. Ernest RONSSIN, Consul de France à Milan.

Comité d'organisation de la Section française

Président. — M. MAGUIN (Alfred), Ingénieur civil des Mines, Conseiller général de l'Aisne, Membre de la Chambre de Commerce de Saint-Quentin et de l'Aisne, Président de la Commission des Fêtes et Réceptions du Comité français des Expositions à l'étranger ; Membre des Comités et du jury, Paris (1900) ; Président du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition de Hanoï (1902-1903) ; Grand Prix, Liège (1905).

Vice-Président. — M. BELLAN (Léopold), Syndic du Conseil municipal de Paris, Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, Membre de la Commission supérieure des Expositions, Vice-Président du Comité français des Expositions à l'étranger ;

Membre de la Commission des Comités et du Jury, Paris (1900) ; Grand Prix, Liège (1905).

Secrétaires généraux. — M. MANAUT (Frédéric), Ingénieur des Arts et Manufactures, Conseiller général des Pyrénées-Orientales, Conseiller du Commerce extérieur, Secrétaire du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger ; Secrétaire du Jury, Paris (1900). — M. LAMAILLE (Geo), Vice-Président de la Chambre syndicale des Négociants-Commissionnaires et du Commerce extérieur, Vice-Président de la Société d'Économie industrielle et commerciale, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger ; Membre des Comités, Paris (1900).

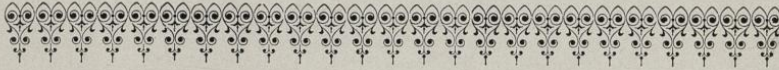
Rapporteur général. — M. GERVAIS (A.), Député de la Seine.

Rapporteur général adjoint. — M. DREYFUS-BING (Paul), Économiste, Conseiller du Commerce extérieur, Bibliothécaire du Comité français des Expositions à l'étranger ; Membre des Comités, Paris (1900) ; Membre du Jury, Liège (1905).

Secrétaires. — M. BRACH (Achille), Président de la Chambre syndicale de l'Industrie et du Commerce parisien des Soieries, Conseiller du Commerce extérieur ; Membre des Comités, Hanoï (1902-1903) ; Membre des Comités, Liège (1905). — M. MASURE (Auguste), Secrétaire du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer P. L. M. ; Chef de service à la Direction générale de la Section française, Paris (1900).

Trésorier. — M. HOLLANDE (Jean), Négociant, Importateur de bois exotiques, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger ; Secrétaire du Comité central officiel d'organisation de l'Exposition de Hanoï (1902-1903) ; Secrétaire du Comité supérieur, Saint-Louis (1904) ; Grand Prix, Liège (1905).

Membres. — MM. ANCELOT (A.), SANDOZ (G.-Roger), KESTER (Gustave), ASTIER (Louis), AUCOC (Louis), BELIN (Henri), BEQUET (Henri), BLIN (Eugène), BOURGEOIS (Paul), BRALLY, CHATENAY, DEBAIN, DEHAÏTRE (Ferdinand), DESPRET, DOMANGE (Henri), DUPONT (Émile), DURANDY, FAURE (J.-A.), GANNE, HACHETTE (Louis), HAMELLE (Henri), HETZEL (Jules), HOLZSCHUCH (Jacques), JABOËUF, JEANTAUD, JOUANNY, JOURDAIN (Frantz), LEPRINCE, LESEUR, LOREAU, MASCURAUD, PERDOUX, PILLIARD, PINARD (A.), PLUMET, RIVES (Gustave), SARTIAUX (Eugène), SAUVAN, TURPIN (Hedry), VAUZELLE, VIGER, VILLEMINOT.



Présidents et Secrétaires de Groupe

PREMIÈRE SÉRIE

SECTION A

I. — **Transports par terre.** (Chemins de fer.)

Président. — M. NOBLEMAIRE, Directeur de la Compagnie des Chemins de fer P. L. M.; Membre du Jury, Paris (1900) et Liège (1905).

Vice-Présidents. — M. WEISS, Directeur de la Compagnie de l'Est. — M. SARTIAUX (A.), Ingénieur en chef de l'Exploitation du Chemin de fer du Nord. — M. BEAUGEY, Directeur des Chemins de fer de l'État.

Secrétaire. — M. DELAITRE (Pierre), Ancien ingénieur de la Marine; Ingénieur en chef honoraire des services maritimes et des Chemins de fer de l'Ouest; Membre du Comité d'organisation du Congrès, Paris (1900).

Secrétaire adjoint. — M. PIREL (Louis), Secrétaire du Syndicat des Chemins de fer de Ceinture.

Trésorier. — M. MULLER (Georges), Fabricant de petit matériel de chemins de fer.

Rapporteur. — M. SARTIAUX (Félix), Inspecteur de l'exploitation attaché au Service central de la Compagnie du Nord.

II. — Transports par terre.

(Charrois et tramways.)

Président. — M. LOREAU, Ingénieur manufacturier, Régent de la Banque de France, Président de la Commission des Comptes et Publications du Comité français des Expositions à l'étranger ; Membre du Jury, Paris (1900) ; Membre des Comités, Liège (1905).

Secrétaire. — M. MASURE, Secrétaire du Conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer P. L. M. ; Chef de service à la Direction générale de la Section française, Paris (1900).

Secrétaire adjoint. — M. DE GRIÈGES, Ingénieur, Secrétaire général de l'exploitation du Métropolitain de Paris ; Hors concours, Paris (1900).

III. — Aéronautique.

Président. — M. RIVES (G.), Président des Comités d'organisation des Expositions d'automobiles, de cycles et de sports, Membre du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger ; Membre du Jury, Paris (1900) ; Commissaire général de la Section française à l'Exposition de l'alcool, Vienne (1904) ; Vice-Président du Comité de la Section française de Liège (1905).

Secrétaire. — M. VAUZELLE, Ingénieur-constructeur, Secrétaire de la Chambre syndicale du Cycle et de l'Automobile, Vice-Président du Syndicat des Commissionnaires en cycles et automobiles ; Médaille d'or, Paris (1900) ; Membre du Jury, Liège (1905).

IV. — Métrologie.

Président. — M. SARTIAUX (Eugène), Ingénieur-électricien, Président du Syndicat professionnel des industries électriques et de l'Association des ingénieurs-électriciens, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger ; Membre des Comités et du Jury, Paris (1900) ; Vice-Président du Comité de la Section française de Liège (1905).

Secrétaire. — M. HOLZSCHUCH (Jacques), Ingénieur, Inspecteur des services techniques de l'exploitation de la Compagnie des Chemins de fer du Nord ; Membre du Jury et Rapporteur, Saint-Louis (1904) ; Membre du Jury, Liège (1905).

SECTION B

Transports maritimes et fluviaux.

Président. — M. BRALLY, Directeur de la Compagnie française de Navigation à vapeur « Chargeurs réunis » ; Grand Prix, Paris (1900).

Secrétaire. — M. PILLIARD, Secrétaire du Conseil d'administration de la Compagnie « Messageries maritimes » ; Grand Prix, Paris (1900).

SECTION C

Prévoyance.

Président. — M. CHEYSSON, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Membre de l'Institut.

Vice-Président. — M. DELOMBRE (Paul), Député, Ancien Ministre du Commerce, Président d'honneur du Comité des Expositions à l'étranger.

Secrétaires. — M. JOUANNY, Membre de la Chambre de Commerce de Paris, Vice-Président du Comité central des Chambres syndicales, Président de la Société municipale de Secours mutuels du XI^e arrondissement ; Membre des Comités, Paris (1900). — M. LESEUR, Directeur de la Compagnie d'assurances « Le Conservateur », Membre du Conseil supérieur des Colonies, Secrétaire général de la Société d'Économie industrielle et commerciale ; Membre des Comités, Paris (1900).

SECTION D

I. — Arts décoratifs.

Président. — M. JOURDAIN (Frantz), Architecte, Président du Syndicat de la Presse artistique, Président du Salon d'automne, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger ; Président des Comités et du Jury, Paris (1900).

Secrétaire. — M. PLUMET (Ch.), Architecte ; Grand Prix, Paris (1900).

Secrétaire adjoint. — M. FRIÉSÉ (Paul), Architecte-ingénieur ; Médaille d'or, Paris (1900) et Saint-Louis (1904).

II. — Industrie de l'ameublement.

(Céramique, verrerie, tissus d'ameublement, tapisseries, meubles, papiers peints.)

Président. — M. MERCIER (Henri), Ébéniste-tapissier ; Médaille d'or, Saint-Louis (1904).

Secrétaire. — M. HARANT (Louis), Décorateur, céramiste-verrier ; Président d'honneur de la Chambre syndicale de la céramique et de la verrerie, Membre de la Commission permanente des Valeurs de douane ; Secrétaire des Comités et du Jury, Membre du Jury supérieur, Paris (1900).

III. — Industries artistiques du métal.

(Orfèvrerie, bijouterie, joaillerie, bronzes, monnaies et médailles.)

Président. — M. AUCOC (Louis), Président de la Chambre syndicale de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie, Ancien Juge au Tribunal de Commerce, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger ; Président des Comités et du Jury, Paris (1900) ; Président du Comité de l'Exposition de Bijouterie, Saint-Petersbourg (1901-1902) ; Membre des Comités, Saint-Louis (1904) ; Membre des Comités et du Jury, Liège (1905).

Secrétaire. — M. RAINGO (G.), Fabricant de bronzes, Vice-Président de la Chambre syndicale des Fabricants de bronzes ; Membre des Comités et Grand Prix, Paris (1900) et Saint-Louis (1904).

IV. — Industries graphiques.

(Imprimerie, librairie, reliure, publications périodiques.)

Président. — M. BELIN (H.), Ancien Président du Cercle de la Librairie, Membre de la Chambre de Commerce de Paris ; Président des Comités et du Jury, Paris (1900).

Secrétaire. — M. HACHETTE (Louis), Libraire-éditeur, Membre du Cercle de la Librairie ; Hors concours, Paris (1900).

V. — Industries du costume.

(Tissus, vêtements et accessoires du vêtement.)

Président. — M. PERDOUX, Président honoraire de la Chambre syndicale de la Confection et de la Couture, Vice-Président de l'Association générale des Tissus et Matières textiles, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à l'étranger ;

Membre des Comités et du Jury, Paris (1900) ; Président des Comités, Liège (1905).

Secrétaires. — M. BEQUET (Henri), Président de la Chambre syndicale des Dentelles et Broderies ; Médaille d'or, Paris (1900) ; Secrétaire de Groupe, Liège (1905). — M. VILLEMINOT, Tissage et Manufacture de bonneterie ; Médaille d'or, Paris (1900) ; Secrétaire de Groupe, Liège (1905).

SECTION E

Galerie des machines et du travail.

Président. — M. HAMELLE (Henry), Industriel, Conseiller du Commerce extérieur ; Membre des Comités et du Jury, Paris (1900) ; Membre du Jury et Rapporteur général de la Section française, Saint-Louis (1904).

Secrétaires. — M. GANNE (Maurice), Ingénieur des Arts et Manufactures, Chargé des cours d'éléments de construction et d'organes de machines à l'École centrale des Arts et Manufactures, Conseiller du Commerce extérieur ; Membre du Jury, Paris (1900) ; Secrétaire des Comités et Rapporteur général adjoint, Saint-Louis (1904). — M. DOMANGE (Henri), Fabricant de cuirs et courroies pour transmissions ; Hors concours, Paris (1900) ; Grand Prix, Saint-Louis (1904).

SECTION F

Exposition rétrospective des transports.

Président. — M...

Secrétaire. — M...

SECTION G

Pisciculture.

Président. — M. SAUVAN, Sénateur.

Vice-Président. — M. LEPRINCE (Dr Maurice), Président de la Société centrale de Pisciculture et de Pêche, Conseiller du Commerce extérieur ; Membre des Comités et du Jury, Paris (1900) ; Grand Prix, Saint-Louis (1904) ; Vice-Président des Comités, Liège (1905).

Secrétaire. — M. DURANDY, Attaché au Ministère de la Marine.

SECTION H

Agriculture et horticulture.

Président. — M. VIGER, Ancien Ministre de l'Agriculture, Sénateur, Président du Comité agricole et horticole français des Expositions internationales, Membre d'honneur du Comité français des Expositions à l'étranger ; Président de la Section française de l'Alcool à Vienne (1904) ; Président des Groupes de l'Agriculture et de l'Horticulture de la Section française à l'Exposition de Liège (1905).

Secrétaire. — M. CHATENAY (Abel), Secrétaire général de la Société nationale d'Horticulture de France et du Comité agricole et horticole français des Expositions internationales ; Membre des Comités et du Jury, Paris (1900).

SECTION I

Hygiène publique.

(Hygiène et Assistance sanitaire dans l'industrie des transports.)

Président. — M. ASTIER, Député de l'Ardèche ; Membre du Jury, Paris (1900) ; Président des Comités, Saint-Louis (1904) et Liège (1905).

Secrétaire. — M. FAURE (J.-A.), Docteur en pharmacie, Fabricant de produits pharmaceutiques Bonjean ; Membre des Comités départementaux, Saint-Louis (1904) ; Secrétaire-rapporteur des Comités, Liège (1905) ; Vice-Président de Jury, Liège (1905).

DEUXIÈME SÉRIE

SECTION A

Cycles et Automobiles et Industries qui s'y rattachent.

Président. — M. RIVES (Gustave), Président des Comités d'organisation des Expositions d'automobiles, de cycles et de sport, Membre du Conseil de direction du Comité français des Expositions à

l'étranger ; Membre du Jury, Paris (1900) ; Président de Groupe à l'Exposition de Liège (1905).

Secrétaire. — M. VAUZELLE, Ingénieur-constructeur, Secrétaire de la Chambre syndicale du Cycle et de l'Automobile, Vice-Président du Syndicat des Commissionnaires en cycles et automobiles ; Médaille d'or, Paris (1900) et Saint-Louis (1904).

TROISIÈME SÉRIE

SECTION K

I. — Produits chimiques et pharmaceutiques.

Président. — M. ASTIER.

Secrétaire. — M. FAURE (J.-A.).

II. — Alimentation.

(Photographie, Armes, Instruments de musique, Parfumerie, Bimbeloterie.)

Président. — M. KESTER (Gustave), Négociant en vins, Secrétaire de la Chambre de Commerce de Paris, Président honoraire de la Chambre syndicale des Vins et Spiritueux en gros de Paris et de la Seine, Conseiller du Commerce extérieur, Trésorier du Comité français des Expositions à l'étranger ; Président des Comités et du Jury, Paris (1900) ; Membre du Jury, Liège (1905).

Secrétaires. — M. DEMARIA (Jules), Constructeur d'appareils photographiques, ancien Président de la Chambre syndicale des fabricants d'appareils photographiques ; Membre du Jury, Paris (1900) ; Grand Prix et Rapporteur du Jury, Saint-Louis (1904). — M. PLASSARD (Louis), Parfumeur ; Membre des Comités, Médaille d'or, Paris (1900).

Architecte en chef :

M. MONTARNAL (Eugène-Charles de), Architecte diplômé du Gouvernement, Architecte de la Section française aux Expositions

d'Amsterdam (1895), de Glasgow (1901), d'Hanoï (1902), de Saint-Louis (1904), de Liège (1905) ; Médaille d'or, Paris (1900) ; Grand Prix, Liège (1905).

Administration :

M. ESTIEU (Maurice), Chef des Services administratifs de la Section française de l'Exposition de Milan.

M. BREVANS (Edmond de), Secrétaire administratif du Comité français des Expositions à l'étranger.





GROUPE 44

(Classe 98 de 1900)

Brosserie, Maroquinerie Tabletterie et Vannerie

SECTION FRANÇAISE

Comité d'admission et d'installation.

Président. — M. AMSON (A.).

Vice-Présidents. — MM. LELOIR (G.); HOULET (E.).

Secrétaire. — M. JOANNOT (E.).

Trésorier. — M. PROFFIT (E.).

Membres. — MM. AMSON (Georges); BAUDRY (Henry); BONNET;
DUPONT (Emile); LATOUCHE (Gustave); LELOIR (Albert); OLLIVON;
PREVOST; SCHWEITZER; GENTY (Achille); VAQUIN (Louis).

Bureau du Jury International.

Groupe 44. — Classes 94, 95, 96, 97, 98.

Président.

Belgique. — M. WOLFERS (Philippe) : bijoux.

Vice-Président.

Italie. — Prince BARBIANO DI BELGIOISO D'ESTE.

Secrétaire.

Italie. — GUIDO SULLAM, ingénieur-architecte.

Membres.

France. — MM. LEBLANC-BARBEDIENNE : bronze, à Paris ; DREYFUS (Fernand), à Paris ; FOUQUET : bijoux, à Paris ; GENTY : broserie, à Paris ; LÉVY : horlogerie, à Besançon ; ROUZÉ : bijouterie en doré, à Paris.

Suppléants.

France. — MM. FAVRE (Heinrich) : horlogerie, à Besançon ; HENRY : joaillerie, à Paris ; RAINGO : bronze, à Paris.

Italie. — Villa Cav. Francesco : bijoux.

Belgique. — Union des fabricants joailliers et orfèvres de Belgique.

Hongrie. — STEINER (François) : objets en métal.

Suisse. — GAY Frères : bijoux.

Jury supérieur.

France. — MM. DERVILLÉ, Président du Conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, ancien Président du tribunal de Commerce de la Seine, Premier Vice-Président du Jury supérieur ; VIGER, Sénateur, ancien Ministre de l'Agriculture ; MAGUIN, Président de la Section française de l'Exposition de Milan, Vice-Président du Comité français des Expositions à l'étranger, à La Fère (Aisne) ; LESIEUR, Président de la Chambre de Commerce de Paris, à Paris ; MANDEIX, Président du Syndicat national des vins et spiritueux de France, au Havre.

Détail des opérations du Jury International des Groupes 44.
Classes 94, 95, 96, 97, 98.

PAYS	HORS CONCOURS ET MEMBRES DU JURY	GRANDS PRIX	DIPLOMES D'HONNEUR	MÉDAILLES D'OR	MÉDAILLES D'ARGENT	MÉDAILLES DE BRONZE	MENTIONS HONORABLES	TOTAL DES EXPOSANTS RÉCOMPENSÉS	OBSERVATIONS
Hollande....	»	3	3	»	3	2	»	11	1 exposant absent.
Italie.....	3	3	3	7	10	2	4	34	
Angleterre...	»	2	2	6	4	3	»	17	
Belgique...	5	9	9	4	2	4	»	33	3 exposants absents.
Suisse.....	1	»	3	2	2	2	»	13	3 expos. pas jugés.
Autriche....	1	»	1	»	»	1	»	2	3 expos. jugés par un autre jury
France.....	15	40	19	13	3	»	»	90	
Hongrie....	1	2	4	12	3	»	»	22	1 stand brûlé.
Norvège....	»	1	»	»	»	»	»	1	
Espagne....	»	1	»	»	»	»	»	1	
Russie.....	»	1	»	1	3	1	»	6	2 exposants jugés par un autre jury; 1 stand brûlé;
Bulgarie....	»	»	»	1	1	»	»	2	
Amér. latine.	»	»	»	»	»	1	3	4	
TOTAL..	24	53	46	43	23	9	7	236	20 exp. non récompensés.

Récompenses du Groupe 44.

PAYS	GRANDS PRIX	DIPLOMES D'HONNEUR	MÉDAILLES D'OR	MÉDAILLES D'ARGENT	MÉDAILLES DE BRONZE	MENTIONS HONORABLES	TOTAL
France.....	40	19	13	3	»	»	75
Etranger.....	23	27	33	29	16	7	135

Exposants Français et Étrangers rentrant dans la Classe 98.

PAYS	BROSSERIE	MARQUINERIE	TABLETTERIE PETITS BRONZES	VANNERIE	MATIÈRES PREMIÈRES	TOTAL
France	6	4	7	1	2	20
Etranger	4	3	1	1	1	10

**Récompenses accordées par le Jury International
aux Exposants rentrant dans la Classe 98.**

PAYS	HORS CONCOURS	GRANDS PRIX	DIPLOMES D'HONNEUR	MÉDAILLES D'OR	MÉDAILLES D'ARGENT	MÉDAILLES DE BRONZES	MENTIONS HONORABLES	TOTAL
France.....	1	10	3	2	1	»	»	19
Etranger.....	»	»	»	»	»	»	»	»





Considérations générales.

La volonté de l'homme ayant triomphé de tous les obstacles qui s'opposaient au percement du Simplon, l'Italie ne pouvait mieux glorifier le succès de cette entreprise gigantesque que par une fête merveilleuse où seraient appelées à se produire toutes les conceptions de l'activité humaine.

Nous ne voudrions pas sortir de nos attributions et empiéter sur celles du Rapporteur général. Mais sans faire l'historique de l'Exposition de Milan, il est nécessaire, pour souligner l'importance qu'elle devait avoir pour toutes les branches industrielles, de bien mettre en valeur toutes les idées et les sentiments auxquels répondirent le gouvernement italien en la patronnant officiellement.

Dans un cadre tracé à dessein par la nature et par l'art, l'Exposition internationale de Milan a été une splendide apothéose du travail fécond que les nations engendrent dans l'état de paix.

En appelant toutes les nations civilisées à y collaborer, l'Italie a eu la généreuse pensée de favoriser le rapprochement des peuples ; elle s'est proposé de les instruire des progrès accomplis pour qu'en harmonie ils travaillent avec une ardeur toujours plus grande, à l'accroissement de la richesse universelle.

L'empressement que les nations ont mis à accepter cette invitation est la meilleure preuve du désir que les gouvernements ont d'éviter les conflits sanglants et de favoriser l'éclosion de découvertes nouvelles, en procurant à leurs savants, à leurs négociants, à leurs industriels, la possibilité de se rencontrer et de fraterniser ; de connaître et d'estimer tous ceux qui rivalisent avec eux pour améliorer l'existence humaine.

On s'est habitué à représenter les expositions internationales comme les champs de batailles de la Paix.

Le terrain sur lequel allait se disputer la victoire de Milan était singulièrement bien choisi pour permettre aux représentants des

divers gouvernements invités d'affirmer leurs sentiments ennemis des guerres homicides et leur confiance dans la fécondité de la paix universelle.

L'Italie, alliée de l'Allemagne et de l'Autriche, venait de mettre fin à d'explicables malentendus, et sa réconciliation avec la France avait été scellée par la visite mémorable que les souverains italiens ont faite à Paris, au milieu de manifestations enthousiastes.

L'Exposition internationale de Milan n'a donc pas été uniquement une fête organisée en l'honneur du Simplon, mais elle a été une manifestation des sentiments d'amitié qui unissent désormais par des liens indissolubles, deux peuples frères.

L'amitié de la France pour l'Italie et de l'Italie pour la France se trouva affirmée en de nombreuses circonstances, pendant la période préparatoire de l'Exposition de Milan.

Les discours les plus éloquents et ceux qui devaient avoir le plus de retentissement furent prononcés pendant la visite que les Membres du Comité exécutif de l'Exposition de Milan firent à Paris au Comité français des Expositions à l'étranger.

« La pioche et l'idée, disait M. Jozon, Commissaire général du Gouvernement français, constituent les deux grands moteurs de l'activité humaine à notre époque. S'il est des conquêtes utiles, ce ne sont pas celles que l'on fait par les armes, mais celles que l'on fait par les idées, par les chemins de fer, par tous les moyens qui rapprochent les hommes. »

M. Crivelli, vice-président du Comité exécutif de l'Exposition de Milan, lui répondait :

« En effet, lorsqu'on songe à cette troupe cosmopolite de savants et de travailleurs s'attaquant avec acharnement à la rude pierre, pour frayer un nouveau passage aux relations humaines, je me figure qu'elle symbolise en quelque sorte la solidarité humaine se ruant sur les obstacles qui entravent sa marche triomphale. »

Ainsi s'exprimaient, à la veille de l'ouverture de l'Exposition internationale de Milan, les plus hautes personnalités placées à la tête de la participation française et de l'organisation italienne.

La parfaite communion d'idées existant entre M. Marcel Jozon et M. Crivelli est la démonstration la plus frappante que l'on peut faire des véritables sentiments qui ont guidé la France et l'Italie à l'Exposition de Milan.

Dans le domaine économique, l'importance du rôle que la France s'était réservé est considérable.



Importance économique de la Participation française.

L'Exposition internationale de Milan présentait, au point de vue économique, une importance considérable pour l'industrie française.

Nous allions opérer là sur un terrain non pas nouveau, mais d'où des préventions, aussi réciproques que non fondées, nous avaient momentanément écartés; mais malgré tout, nous devions faire le maximum d'efforts pour reprendre notre place, aidés par la qualité et la loyauté de nos produits et par l'amitié renaissante de deux nations qu'un malentendu, provoqué par une intervention étrangère et intéressée, avait seul pu arriver à désunir momentanément.

Dans son rapport à l'Assemblée générale du Comité français des Expositions à l'étranger, le 14 avril 1905, M. Roger Sandoz, secrétaire général, signalait l'importance de l'Exposition de Milan et donnait les détails suivants sur la participation française dont on s'occupait depuis 1901 :

« ...Et inlassable, le Comité français des Expositions à l'étranger continue à suivre la voie qu'il s'est tracée; nous vous convions l'an prochain à l'Exposition de Milan chez nos amis d'Italie, qui nous ont si bien accueillis en mai 1904, et en l'honneur desquels nous avons tenu à donner notre grand banquet annuel du 18 novembre 1904 dans cette vaste salle de 1.325 couverts, construite spécialement pour nous dans la Galerie des machines.

« Désireux de ne point voir se répéter les malentendus qui ont empêché notre pays d'être représenté à l'Exposition de Turin, en 1901, le Comité français des Expositions à l'étranger s'occupe de l'Exposition de Milan depuis février 1901, par les soins de son secrétaire général et de son délégué à Milan, M. François Gondrand, Président de la Chambre de commerce française.

« Cette manifestation doit célébrer le percement du Simplon et, d'abord fixée à l'année 1905, elle aura lieu décidément en 1906 : nationale pour les Beaux-Arts, elle est internationale pour les Arts industriels et décoratifs, les Transports terrestres et maritimes, l'Aéronautique, la Pêche, les Machines et Inventions, l'Agriculture, la Prévoyance, l'Hygiène des habitations et fabriques.

« Le Comité italien veut surtout présenter au public des objets ayant de réelles qualités de nouveauté et de choix, et notre Association est officiellement accréditée auprès de lui depuis le 14 juin 1903, par les soins de MM. Trouillot et Delcassé, ministres du Commerce et des Affaires étrangères, d'accord avec S. E. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris, et avec notre ambassadeur, M. Barrère, dont l'appui nous est si précieux.

« Le 25 novembre 1903, une convention avantageuse pour la France a été signée à Paris, entre le Comité français et le Comité italien présidé alors par M. Salmoiraghi, président de la Fédération des Chambres de commerce italiennes avec M. Sabbatini comme secrétaire général. Depuis, quelques changements se sont produits dans la Commission italienne d'organisation, mais la plus parfaite entente n'a cessé de régner entre son nouveau président, M. Mangili, président de la Banque d'Italie, et le Comité français des Expositions à l'étranger. M. Mangili, qui fut toujours un ami de la France, est venu spécialement à Paris en novembre 1904, avec quelques collègues et M. Gondrand, pour conférer de nouveau avec nous, et ces négociations ont abouti en janvier à la construction aux frais du Comité italien, sur la place d'Armes, d'un Palais spécial de 10.000 mètres qui sera réservé aux industries françaises de luxe et d'art décoratif ; quant aux emplacements des autres groupes et à certains détails, ils viennent d'être choisis et réglés à Milan le mois dernier par une délégation qui était composée de MM. Maguin, Hetzel, Roger Sandoz, Geo. Lamaille, Henry Hamelle, de Montarnal, et à laquelle M. Dubief, ministre du Commerce, avait bien voulu adjoindre officieusement MM. Grapin et Caille, chef adjoint et attaché de son cabinet. Nous n'avons eu qu'à nous louer de l'aide qu'ont bien voulu nous donner MM. Grapin, notre sympathique Consul, M. Émile Ronssin, notre dévoué ami François Gondrand, dont nous avons tenu à fêter avec la Colonie française de Milan la récente rosette d'officier de la Légion d'honneur, qu'à nous louer aussi de la réelle courtoisie avec laquelle nous avons été reçus par les membres de la Commission italienne : MM. Mangili, Candiani, Mor-

purgo, Meazza, Negroni, Lepetit, Campiglio, Ottolenghi, Vittorio Manusardi, Bonci, Stefini, etc., sans oublier MM. Ramin et Richard du Consulat français, MM. Beau, Chapelle et tous les membres de notre active colonie. »

La mission très particulière qui incombait au commerce et à l'industrie de notre pays était également définie par le Commissaire général du gouvernement de la République dès sa première rencontre avec les futurs exposants.

Dans la séance du 5 juillet 1905 du Comité de Direction du Comité français des Expositions à l'étranger, M. Marcel Jozon prononçait une allocution qui produisit une impression considérable sur les assistants et dans laquelle il disait notamment :

« Le Comité français des Expositions à l'étranger, établissement reconnu d'utilité publique, chargé par le Gouvernement de la République de recruter, d'admettre et d'installer les exposants français à Saint-Louis, à Liège et à Milan, a remporté de tels succès à ces deux dernières Expositions, qu'il ne saurait faire moins pour celle qui va s'ouvrir l'année prochaine en Italie,

« En Italie, nous avons à répondre aux avances d'une nation latine, sœur de la nôtre par les affinités, par la race et par le langage, et nous devons prouver que les légers dissentiments qui s'étaient produits, il y a quelques années, entre nos deux pays, si bien faits pour s'entendre, ont aujourd'hui disparu. Notre devoir est donc d'en donner une preuve éclatante par une participation aussi brillante que possible à l'Exposition de Milan.

« C'est dans cette idée que je fais appel à tout le concours du Comité français tout entier et du Comité agricole et horticole français des Expositions internationales. » (Applaudissements.)

Quelques mois plus tard, le 8 décembre 1905, au banquet du Comité français des Expositions à l'étranger, des paroles de la plus haute importance furent prononcées par tous les hauts personnages qui prirent la parole.

Le thème général des discours fut la participation française à Milan, et nous tenons à reproduire ici les principaux passages des discours les plus importants.

Discours de M. Ancelot.

M. Ancelot, président du Comité, après avoir salué les hôtes remarquables qui avaient répondu à l'invitation du Comité français des Expositions à l'étranger, après avoir montré l'importance de la victoire que nous venons de remporter à l'Exposition de Liège, s'exprimait ainsi au sujet de la participation française à l'Exposition de Milan :

L'heure du repos, Monsieur le Ministre, n'a pas cependant encore sonné pour nous, et ne craignez pas que nous nous endormions sur les lauriers remportés en Belgique, puisque le Gouvernement de la République, en la personne de votre honorable prédécesseur, M. Dubief, nous a fait l'honneur de nous confier l'organisation de la Section française à l'Exposition de Milan, sous la haute direction du distingué Commissaire général, M. Jozon, inspecteur général des Ponts et Chaussées. (*Applaudissements.*)

Nous sommes presque des inconnus pour M. le Commissaire général, mais je le prie d'agréer ici, à nouveau, ce soir, l'assurance de notre concours le plus actif, et le plus dévoué. (*Adhésion.*)

Notre Conseil de direction, de son côté, a confié les fonctions de président de la Section française à notre excellent collaborateur et ami Maguin, qui saura mettre en œuvre tous ses moyens, en vue des brillants résultats à obtenir, semblables à ceux que nous a valu à Liège notre ami Pinard.

Les relations déjà si cordiales de notre Comité avec le Comité exécutif de l'Exposition de Milan nous font concevoir l'espérance d'une réussite complète, car l'union fait la force.

Le souci que nous avons tous de nos intérêts commerciaux et industriels, notre conviction intime du bien qui résultera de l'amitié encore plus grande de deux pays, tels que l'Italie et la France, la connaissance des concurrences formidables qui se préparent, tout cela ne fera qu'augmenter le sentiment de nos responsabilités, car nous avons la légitime ambition de toujours mieux faire, et le désir ardent de voir notre drapeau flotter toujours glorieusement uni à celui de notre sœur latine. (*Applaudissements.*)

Au nombre des invités de marque, se trouvait S. E. le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie à Paris.

Le discours de ce haut personnage fut écouté avec le calme et le respect dus à une personnalité aussi considérable, et ces paroles ont une telle importance, que nous n'avons pas cru devoir y rien retrancher.

C'est donc, dans le plus profond silence et au milieu de l'attention générale, que S. E. le comte Tornielli prononça le discours suivant.

Discours de S. E. le Comte Tornielli,

Ambassadeur d'Italie à Paris.

MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ,
MESSIEURS,

En recevant, cette année encore, la gracieuse invitation du Comité français pour assister à ce beau et très intéressant banquet, je me suis demandé d'abord si mes dix années de séjour en France ne m'auraient peut-être pas voulu un droit de cité chez vous et dans votre si estimable et estimée compagnie. Mais je me suis dit aussi qu'un sentiment de lassitude pourrait bien se manifester chez quelqu'un de vous en voyant paraître toujours ce même personnage venant redire ses vieilles histoires. Et comment voudriez-vous qu'il en fût autrement, puisque c'est encore une fois l'Exposition de Milan qui me procure l'honneur de prendre la parole au milieu de vous.

L'ajournement de cette Exposition me rappelle à la mémoire le proverbe italien : *Non ogni male viene per nuocere*, ce qui en français veut dire : à quelque chose malheur est bon.

Je me souviens, en effet, Messieurs, qu'à la dernière de vos réunions, à laquelle j'ai eu l'avantage d'assister, nos préoccupations, à nous, les Italiens, étaient assez vives. L'Exposition milanaise était alors annoncée pour 1903, et elle aurait eu, cette année-ci, une concurrente formidable dans l'Exposition de Liège.

Vous étiez, vous, Messieurs du Comité français, de taille à mener à bonne fin les deux choses ensemble. Mais vous en étiez néanmoins vous-mêmes un peu préoccupés. Aujourd'hui, la préparation, grâce à vous, grâce au concours amical et bienveillant que nous avons trouvé auprès de toutes les administrations civiles de la République, est parfaite. Le succès de la Section française peut, à juste titre, paraître assuré.

C'est aux inflexibles lois de la nature que nous devons cet ajournement. Les difficultés qui, à un moment donné, ont paru insurmontables, mais que la science, la ténacité et le génie humains ont vaincus, retardèrent d'une année le percement du Simplon et par une très heureuse conception de la signification que la coïncidence de la grande voie internationale et de l'Exposition milanaise doit avoir, cette fête du travail a été elle aussi retardée.

Il y a, Messieurs, entre tout ce qui est destiné à ouvrir les débouchés du commerce, à favoriser, faciliter et rendre sûres les communications internationales et l'œuvre des Expositions, un lien qu'il ne faut pas méconnaître.

On a répété souvent que les expositions ne sont plus que de grandes foires mondiales. Si même elles n'étaient que cela, elles auraient encore leur raison

d'être et leur utilité puisqu'elles contribueraient à l'échange des produits et à ce mouvement économique des différents peuples entre eux qui facilitent et consolident les rapprochements internationaux. Mais laissez-moi vous dire que les résultats obtenus par les grandes expositions ne doivent pas être regardés sous un angle si étroit.

Pendant mon adolescence j'ai visité la première grande Exposition de Paris. Elle suivait de près celle du Cristal Palace à Hyde Park. On n'avait pas besoin alors de regarder le drapeau sous lequel on se trouvait pour reconnaître la nationalité de la Section que l'on visitait. La production de chaque pays avait, pour ainsi dire, une physionomie nationale facile à reconnaître dans les étalages des exposants.

Plus tard, c'est l'uniformité qui a dominé. Tous les pays ont voulu produire la même chose. Les formes, les dessins, les couleurs se sont généralisés. Mais les efforts et les sacrifices que cette généralisation a exigés ont été bien différents dans les divers pays. Des exigences de la nature, des difficultés qu'elle crée, ou des facilités qu'elle donne, du génie particulier des nations, on n'a eu guère souci. Il fallait se suffire à soi-même en toutes choses pour être un grand pays. Et, en vertu de cet axiome qui, j'espère, sera oublié par les générations futures, que de forces productives n'ont-elles pas été gaspillées ? C'est pour réaliser cette conception que le protectionnisme forge ses meilleures armes.

Viendra une époque où l'on se dira qu'il y eut un temps où plusieurs générations d'hommes intelligents s'acharnèrent à donner le spectacle fantastique de dépenser d'une main des trésors pour percer des routes, faciliter les transports, en assurer le bon marché, la vitesse, la sécurité, pour abaisser, en un mot, les frontières naturelles et d'ériger de l'autre main, à la place de ces mêmes frontières abattues, toutes les barrières factices, que les combinaisons aussi savantes que compliquées cherchent à créer sous le nom de régime douanier.

Eh bien, Messieurs, moi je pense que l'œuvre des Expositions, en poursuivant sa route, conduira un jour à la sagesse. Des symptômes promettants s'annoncent qui font prévoir le moment où les différentes nations spécialiseront leur production, où elles renonceront aux concurrences épuisantes pour mieux suivre les lois naturelles et l'inspiration de leur génie. Aux rivalités qui divisent se substituera alors la coopération qui réunit. Les intérêts économiques internationaux imposeront alors les rapports nécessaires qui seuls peuvent donner une base solide à la paix mondiale. C'est à cette paix que je vous propose de boire.

Enfin, le Ministre du Commerce lui-même apportait aux membres du Comité français des Expositions à l'étranger les encouragements du gouvernement de la République.

L'honorable M. G. Trouillot soulignait l'importance du rôle de la France à Milan et s'exprimait ainsi à ce sujet.

Discours de M. G. Trouillot,
Ministre du Commerce et de l'Industrie.

L'Exposition de Liège vient à peine de fermer ses portes, et déjà nous sommes à la veille de l'Exposition de Milan. On vient d'en parler, et nous aurons à le faire maintes fois encore. Elle est pour nous exceptionnellement attrayante, cette Exposition qui nous invite à une lutte pacifique, sur un terrain où nous sommes mieux que personne armés pour le succès. Elle doit réunir, avec les arts décoratifs, qui représentent une des plus glorieuses traditions françaises, toutes les formes modernes de transports. Et notre 8^e Salon de l'automobile est là pour attester ce que pourra être la participation de la France. Là, encore, nous avons la satisfaction de penser que notre rapprochement donnera des résultats deux fois intéressants : au point de vue de nos échanges commerciaux, cela va sans dire, et également au point de vue de ces liens de mutuelle sympathie, consacrés par de si longues traditions et de si précieux souvenirs, liens tellement puissants et si sûrement indestructibles qu'aucune faute, aucun malentendu n'ont jamais pu y porter atteinte. (*Applaudissements.*)

Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir dire que notre participation à l'Exposition de Milan est devenue officielle par la consécration définitive du Parlement. (*Nouveaux applaudissements.*) Les crédits nécessaires viennent d'être votés il y a quelques heures. Ils se sont un peu fait attendre, mais nous n'avons eu que plus de joie à saluer ce résultat.

Messieurs, nous irons à Milan, nous irons par cette voie nouvelle, par cet admirable tunnel du Simplon qui ouvre à l'activité commerciale des peuples de nouveaux débouchés ; il faut espérer que, dans un délai prochain, la France saura l'utiliser de la façon que réclament, non pas de simples intérêts locaux, mais les intérêts les plus généraux du commerce et de l'industrie, et qu'elle donnera ainsi à cette grave question une solution véritablement nationale. (*Très bien ! très bien ! Applaudissements.*)

L'enthousiasme avec lequel l'assistance accueillit les paroles qui furent prononcées à ce banquet, permettait dès les premiers jours de l'organisation de la participation de la France à l'Exposition internationale de Milan de préjuger du succès.

Chacun savait quel était son devoir, et c'est pour nous une très grande satisfaction de pouvoir affirmer qu'il n'y en a pas un seul parmi les négociants et industriels français intéressés qui l'ait méconnu.

Mais avant de terminer ce chapitre, nous tenons à reproduire également les paroles prononcées au Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, par M. A. Maguin, président de la Section française.

Aucun de nous n'ignore la collaboration précieuse que ce Comité, présidé par M. A. Mascuraud, sénateur, apporte aux questions qui intéressent la prospérité de notre commerce et de notre industrie, et il ne devait pas se désintéresser d'une lutte dont l'importance était des plus considérables.

Aussi, sur l'initiative de M. A. Mascuraud, une réunion des membres du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie fut organisée, et c'est devant cette assistance que M. A. Maguin, Président de la Section française à l'Exposition internationale, a prononcé cet important discours, qui est un exposé très net et très remarquable du rôle réservé à l'industrie et au commerce français à l'Exposition internationale de Milan.

Discours de M. MAGUIN,

Président de la Section française.

MES CHERS COLLÈGUES,

Je tiens, tout d'abord, à remercier notre excellent Président et ami, M. le Sénateur Mascuraud, ainsi que le Bureau du Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie d'avoir bien voulu provoquer une réunion aussi nombreuse et me donner l'occasion de me rencontrer avec vous.

Vous savez, Messieurs, que j'ai été chargé d'organiser la Section Française de l'Exposition de Milan, de concert avec le Commissaire général, M. Marcel Jozon, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, qui a été désigné par le Gouvernement.

Je n'ai accepté la mission qui m'était confiée que dans l'espérance d'être soutenu et entouré par tous mes amis, et c'est à ce titre que je viens faire un chaleureux appel aux sentiments de camaraderie et de solidarité qui nous unissent, et que je vous demande tout votre concours.

Il ne faut pas oublier, Messieurs, que l'Industrie française se trouvera aux prises, à l'Exposition de Milan, avec la concurrence redoutable de ses rivaux étrangers. A l'Exposition de Liège, qui va finir, la France a occupé une place si prépondérante que ses concurrents en ont pris ombrage. Si notre Section française de Liège a surpris par son ensemble parfait et par sa cohésion, par la richesse de ses installations et l'importance des produits exposés, ceux qui, sur le terrain économique aussi bien que sur le terrain de la politique mondiale, sont nos adversaires, je sais que ceux-ci se proposent de faire, à l'Exposition de Milan, un effort *colossal*, et j'emploie ainsi à dessein une expression qui leur est familière dans leur langue, puisqu'ils nous ont emprunté le mot.

Non seulement les Allemands — car vous avez tous compris que c'est d'eux qu'il s'agit — mais même nos amis les Belges, instruits par l'expérience et

suivant en cela les exemples que nous leur avons donnés dans leur propre pays, ont pris leurs mesures pour organiser, à Milan, des manifestations d'une importance exceptionnelle.

Prévenu de leurs dispositions, j'ai négocié avec le Comité Exécutif de l'Exposition de Milan, de manière à obtenir les emplacements qui nous étaient nécessaires, en les choisissant de telle sorte que, partout, la France puisse s'installer dans les meilleures conditions.

Je vous ferai grâce du détail de ces négociations; elles ont été longues et laborieuses. Grâce à l'appui que j'ai trouvé, non seulement auprès de notre Consul à Milan, M. Ronssin, et du Président de la Chambre de Commerce française de cette ville, M. Gondrand; mais aussi auprès du Comité Italien lui-même et, notamment, auprès de son Président, M. Mangili, auquel je me plais ici à rendre le plus sympathique hommage, j'ai obtenu toutes les satisfactions que je désirais.

L'Exposition de Milan est plus spécialement affectée aux Transports et aux Arts Décoratifs. Ceci présentait l'inconvénient de laisser en dehors de l'Exposition un certain nombre de nos Industries françaises les plus intéressantes. J'ai donc négocié avec les Italiens et j'ai obtenu, pour les Industries qui précisément se trouvaient en dehors de leur classification, qu'elles puissent néanmoins participer à l'Exposition.

Il fallait respecter le Règlement général italien et nous avons convenu, M. Mangili et moi, que ces Expositions seraient considérées comme des concours temporaires, leur durée devant être de cinq mois au lieu de six.

Les emplacements que j'ai retenus pour la Section française sont les suivants :

	Mètres carrés
Arts décoratifs.....	10.000
Transports terrestres.....	3.000
Transports maritimes.....	1.200
Galerie du travail.....	1.500
Agriculture.....	2.000
Automobiles et cycles.....	1.500
Hygiène et assistance.....	500
Prévoyance.....	500
Expositions temporaires (alimentation, etc.).....	2.500
Aéronautique et météorologie.....	1.000
Exposition rétrospective des transports.....	200
Pêche.....	300
Au total.....	24.200

Pour la Section française des Arts décoratifs, 10.000 mètres sont retenus et nous avons l'avantage d'avoir un Palais spécialement construit pour la France, au centre même de l'Exposition, en quelque sorte à la place d'honneur. C'est là que seront placées toutes les Industries de l'Ameublement (céramique, verrerie, tissus d'ameublement, tapisseries, meubles, papiers peints); toutes les Industries artistiques du Métal (orfèvrerie, bijouterie, joaillerie, coutellerie, bronzes, monnaies et médailles); les Industries graphiques (imprimerie, librairie, reliure, publications périodiques); les Industries du costume (tissus, vêtements et accessoires du vêtement), sans oublier la couture parisienne, les fleurs et

plumes et toutes nos Industries pour lesquelles le goût français est hors pair et la réputation universelle dans le monde entier ; enfin, les productions les plus modernes de nos artistes et artisans de l'Art décoratif.

Dans le Palais des Transports prendront place les Chemins de fer, et j'ai recueilli, ce matin même, l'adhésion des grandes Compagnies qui sont disposées à organiser à Milan, comme à Liège, une Exposition très remarquable.

Les Transports maritimes seront représentés également par nos principales Compagnies de navigation, dont j'ai obtenu les assurances les plus formelles.

Quant à l'Exposition d'Automobiles et de Cycles, nous sommes tombés d'accord, M. Mangili et moi, pour éviter d'immobiliser pendant de longs mois des machines coûteuses qui se démoderaient, car cette industrie si française à tous égards, fait chaque jour des progrès marqués, pour qu'elle n'ait qu'une durée de 40 jours environ, à partir de la date d'ouverture de l'Exposition en avril prochain.

C'est à la suite de cette Exposition de l'Automobile que les industries dont je parlais tout à l'heure, et pour lesquelles j'ai dû plaider la cause à l'Exposition de Milan, pourront s'installer et participer à ce concours international. Ces industries sont celles de l'Alimentation solide et liquide, des Produits chimiques, des Armes, de la Parfumerie et de la Bimbeloterie.

La galerie du Travail, dans laquelle j'ai retenu 1.500 mètres pour la Section française, présentera cette particularité que toutes les machines qui y seront exposées, devront être mises en mouvement ; c'est une condition rigoureuse qui offrira, pour nos Exposants, quelques difficultés que j'espère, toutefois, pouvoir résoudre.

2.000 mètres sont réservés à l'Agriculture ; 500 mètres à l'Hygiène et à l'Assistance ; la Prévoyance occupera 500 mètres, et c'est dans ces 500 mètres qu'il sera nécessaire de faire rentrer ce que nous avons coutume d'appeler, en France, l'exposition de l'Economie sociale.

Pour les *Expositions temporaires* qui dureront cinq mois, et dont je vous parlais tout à l'heure, c'est-à-dire : l'Alimentation, les Produits chimiques et quelques autres classes ne rentrant pas dans la classification italienne, nous sommes assurés d'une surface de 2.500 mètres carrés.

L'Exposition *Rétrospective des Transports*, comme son nom l'indique, permettra de montrer les voitures anciennes et leurs accessoires, un peu à titre de curiosité. Ce sera comme le « Musée Centennal de la Carrosserie et des Transports en 1900 ».

La Métrologie est une Section qui a été inventée par les Italiens dans la classification des Expositions. Elle comprend tous les instruments de précision, d'enregistrement et de mesures, plus particulièrement dans leurs rapports avec les Transports et avec l'Aéronautique. Cette branche d'Industrie, que j'appellerai l'Art des ballons, sera également brillamment représentée à l'Exposition de Milan ; je me suis assuré, en effet, du concours de l'Aéro-Club de France et des autres institutions analogues dans notre pays.

Enfin, la Pisciculture sera représentée à Milan, où elle occupera 300 mètres.

Messieurs, le total des surfaces que couvrira la Section française n'est pas inférieur à 24.200 mètres. Cette surface est un peu moindre que celle que nous occupions à Liège et qui s'élevait, y compris les pavillons spéciaux, à plus de

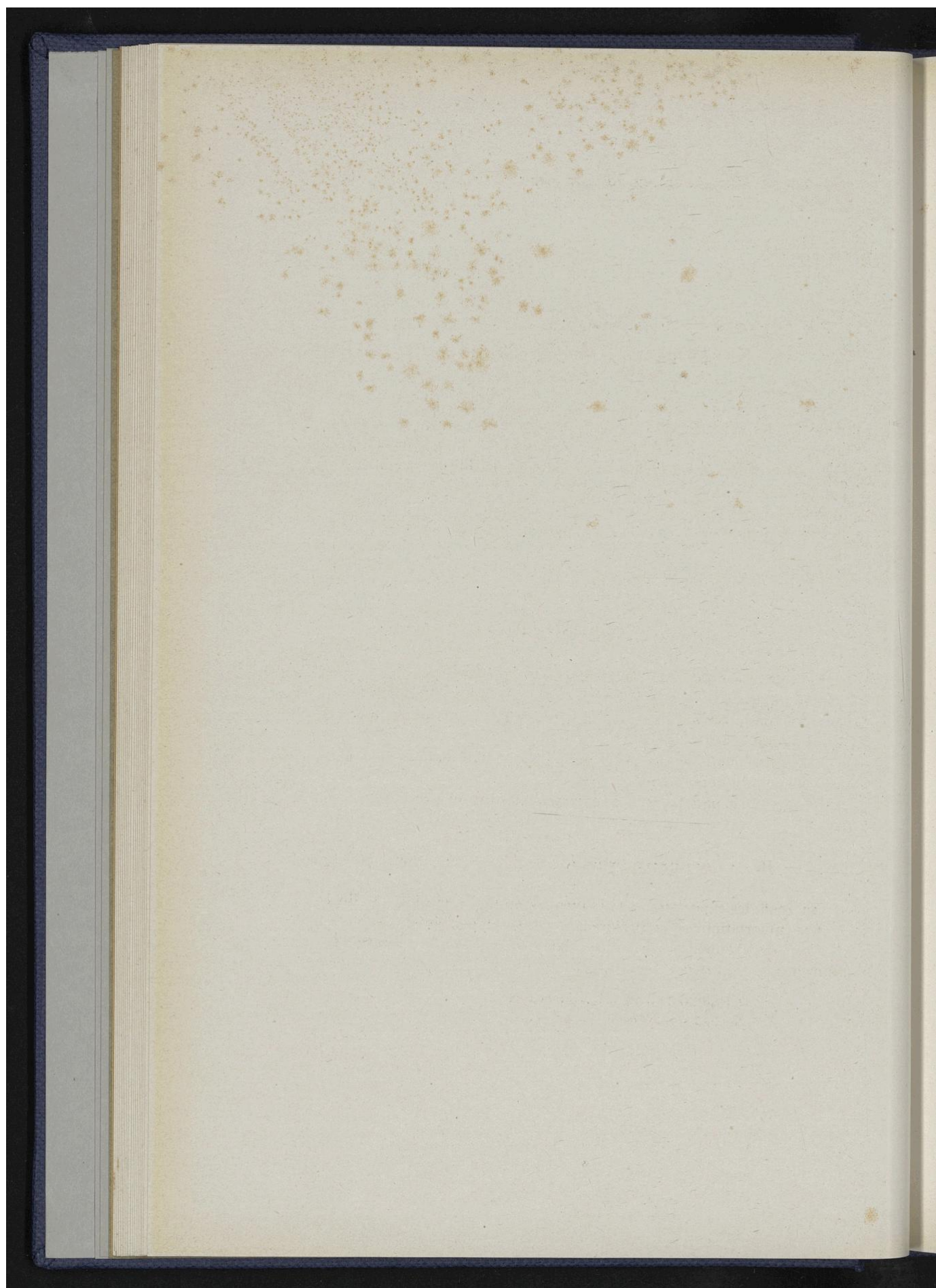
30.000 mètres ; mais elle est encore très importante, et je fais appel à votre concours le plus dévoué pour m'aider à recruter des Exposants, de façon que nous présentions en Italie, un ensemble parfait et que nous puissions lutter contre nos concurrents étrangers.

Il faut, Messieurs, que *tous* vous preniez part à l'Exposition de Milan, que *tous* vous me suiviez là-bas et que je puisse réunir autour de moi tous mes Collègues, je dirais mieux, tous nos amis du « Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie ».

Le règlement de la Section française a été établi par moi, d'accord avec M. le Commissaire général ; les formules d'admission sont également prêtes et je vous ferai parvenir, à chacun d'entre vous, un certain nombre d'exemplaires de ces documents. Non seulement je vous demande de vous inscrire personnellement et de m'envoyer votre demande d'admission, mais je vous demande aussi de grouper autour de vous, chacun dans votre spécialité, le plus de vos confrères possible, en leur faisant signer des demandes d'admission.

Persuadé que ce n'est pas en vain que je fais appel aux bons sentiments de sympathie qui nous unissent, je vous remercie d'avance et de tout cœur, de vouloir bien m'aider dans la tâche que j'ai entreprise.







Situation commerciale de la France et de l'Italie en 1906.

Si l'on examine rapidement la situation commerciale de la France et de l'Italie au moment même où s'ouvraient les portes de l'Exposition de Milan, on peut faire des constatations très heureuses.

L'année 1906 a été en effet pour toutes les nations en général, et particulièrement pour la France et l'Italie, d'une prospérité remarquable.

Avant d'aborder l'examen des relations commerciales entre les deux pays qui nous occupent plus particulièrement, il est nécessaire d'établir la situation commerciale de chacun d'eux.

I. — Commerce extérieur total de la France.

En 1906, le commerce extérieur de la France a porté sur une valeur totale de 10.893 millions. En 1902, il était de 8.646 millions; en 1903, de 9.053 millions; en 1904, de 8.953 millions; en 1905, il avait atteint 9.646 millions.

L'accroissement accusé par l'année 1906, par rapport à l'année précédente, est donc de 1.247 millions.

La plus forte part de cet accroissement est due aux entrées.

II. — Commerce extérieur de l'Italie en 1906.

En 1906, les exportations italiennes ont atteint 1.835.852.130 liras.

Les importations se sont élevées à 2.424.095.000 liras.

Comparativement avec l'année 1905, on constate une augmentation de:

104.938.000 liras à l'exportation,
359.522.000 liras à l'importation.

La situation florissante de l'industrie italienne a nécessité l'achat de grandes quantités d'outillages et de matières premières.

Dans le commerce d'importation, la part seule de ces articles représente une valeur de plus de 200 millions.

III. — Échanges de la France et de l'Italie en 1906.

Si l'on compare l'année 1906 avec l'année 1905, on constate qu'au point de vue particulier du commerce de la France avec l'Italie, une augmentation considérable s'est produite à l'importation comme à l'exportation.

A l'importation, l'augmentation est de 28 millions.

A l'exportation, elle dépasse 34 millions.

Ces chiffres, donnés par les statistiques françaises, ne correspondent pas absolument à ceux fournis par le *Bulletin officiel de la Chambre de Commerce italienne de Paris*.

Cette association a établi de la façon suivante la situation des échanges franco-italiens pour les années 1906 et 1905 :

	Millions de francs.	
	1906	1905
Importations italiennes en France.....	171.113	153.334
Exportations françaises en Italie.....	233.677	212.487

Soit, pour 1906, une augmentation de :

17.779 millions à l'importation italienne,
21.190 millions à l'exportation française.

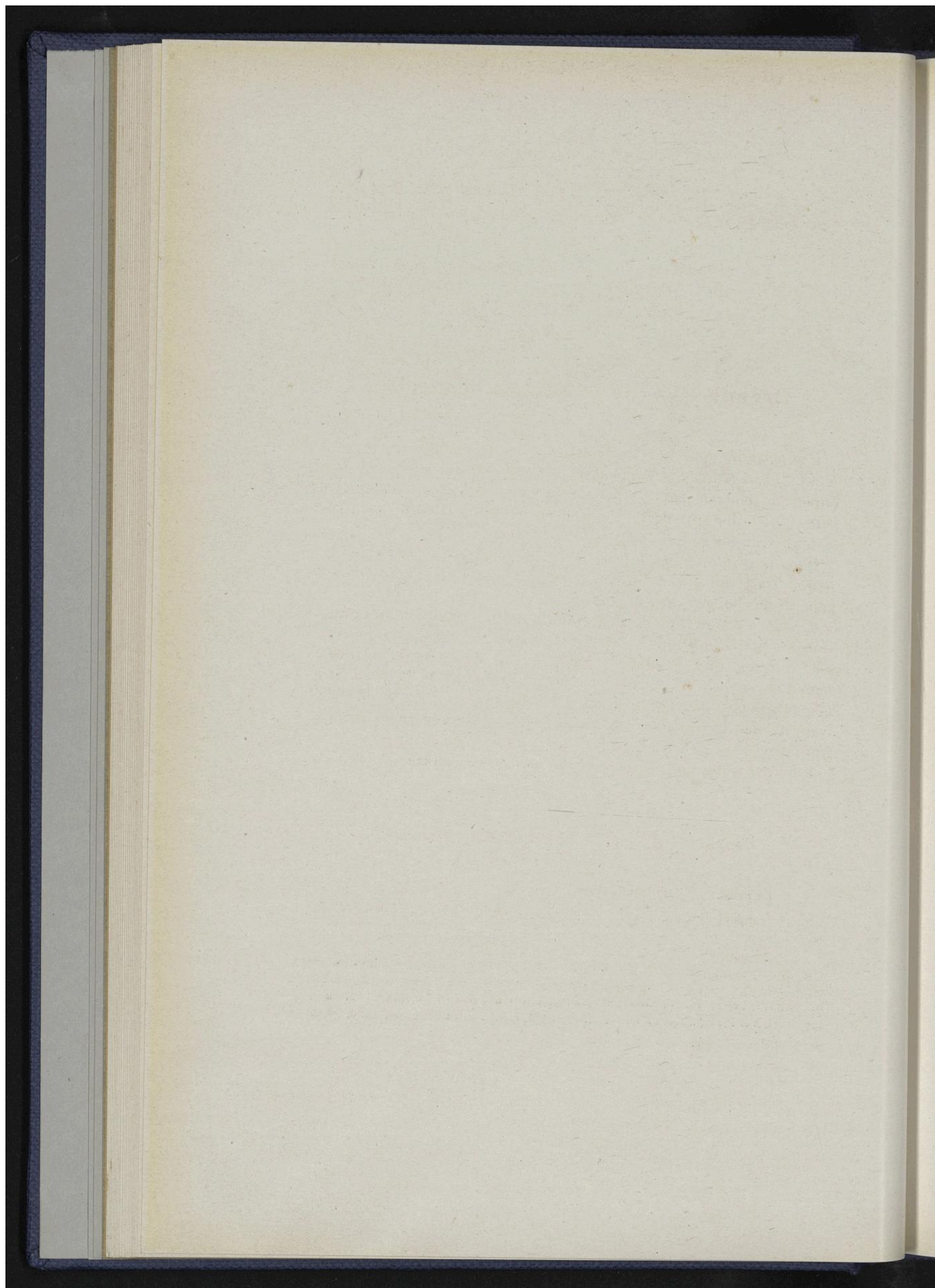
Quant à nous, nous avons tout lieu de croire les chiffres français plus conformes à la réalité, et dans chacun des chapitres spécialement consacrés à l'étude des industries représentées dans la Classe 98, nous étudierons par le détail leur situation commerciale en France et en Italie.

Depuis l'accord commercial de 1898, l'importation française en Italie, comme le fait très justement remarquer M. François Gondrand, Président de la Chambre de Commerce française de Milan, a presque doublé.

« Cette constatation est d'autant plus importante qu'il ne s'agit pas d'augmentations subites et momentanées, mais de progrès mesurés et sûrs : un travail de conquête nouvelle d'un marché important qui aurait peut-être échappé presque entièrement au commerce français, sans l'heureux accord de 1898. »

Pour nous aider à reconquérir la première place, l'Exposition internationale de Milan aura été le meilleur de tous les stimulants.







Organisation de la Section française.

L'Exposition internationale de Milan, dont depuis plusieurs années, le Comité français des Expositions à l'étranger ne cessait de s'occuper, ne pouvait activement préoccuper les membres adhérents à cette association que dès qu'un accord définitif eut réuni les négociateurs français et le Comité exécutif italien.

Dans la réalité, il ne fut possible de songer à organiser la participation française que du moment où fut désigné le Commissaire général du Gouvernement français.

C'est à la séance du 7 juin 1905 du Conseil de Direction du Comité français des Expositions à l'Etranger que M. A. Maguin annonça à ses collègues que, le matin même, avaient été publiés en même temps à l'*Officiel* deux décrets : l'un nommant le Commissaire général pour l'Exposition de Milan ; l'autre, confiant au Comité français des Expositions à l'étranger, l'organisation de la section française.

Il donna lecture de ces décrets qui sont ainsi conçus :

Décret nommant le Commissaire général.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Décète :

ARTICLE PREMIER. — M. Jozon (Marcel), ancien Directeur de la navigation au Ministère des Travaux publics, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Vice-Président du Conseil général des Ponts et Chaussées, est nommé Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition internationale des transports et des arts décoratifs de Milan.

ART. 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à la Bégude-de-Mazenc, le 6 mai 1905.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,*
F. DUBIEF.

Décret nommant le Commissaire général adjoint.

Le Président de la République française,

Vu le décret du 6 mai 1905, portant nomination du Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition internationale de Milan ;

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Décède :

ARTICLE PREMIER. — M. Ronssin, Consul de France à Milan, est nommé Commissaire général adjoint du Gouvernement français à l'Exposition internationale des transports et des arts décoratifs qui doit s'ouvrir dans cette ville en 1906.

ART. 2. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 7 juin 1905.

EMILE LOUBET.

Par le Président de la République :
*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,*
F. DUBIEF.

Décret confiant l'organisation de la Section française au Comité français des Expositions à l'Étranger.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes,

Décède :

ARTICLE PREMIER. — Les fonctions de Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition internationale de Milan sont compatibles avec des fonctions publiques.

ART. 2. — Le Commissaire général est chargé, sous la haute autorité du Ministre du Commerce, des rapports entre le Gouvernement français et le Gouvernement italien, en ce qui concerne l'Exposition de Milan ; il a la direction de tous les services et prend toutes les mesures administratives nécessaires pour l'organisation de la participation française.

ART. 3. — Le Comité français des Expositions à l'étranger est chargé, dans toutes les sections, de recruter, d'admettre et d'installer les exposants sous le contrôle du Commissaire général.

ART. 4. — Les Comités d'admission et d'installation sont composés de membres nommés par le Commissaire général, sur la présentation du Comité français des Expositions à l'étranger.

Les membres du jury de ces groupes sont nommés dans les mêmes conditions sur une liste établie par le Comité français des Expositions à l'étranger et comprenant un nombre de présentation double des jurés à nommer.

Les membres des Comités d'admission et d'installation et ceux qui seront appelés à composer le jury ne pourront être choisis que parmi les exposants.

ART. 5. — La correspondance relative au service de l'Exposition de Milan bénéficiera des dispositions des décrets des 24 octobre 1893 et 20 avril 1899, concernant la circulation en franchise de la correspondance de l'Exposition de 1900.

ART. 6. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait à Paris, le 23 août 1905.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

*Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,*

F. DUBIEF.

Dès que M. Maguin eut donné connaissance de ces décrets, une réunion du bureau eut lieu immédiatement, et l'on décida tout d'abord de prévenir télégraphiquement M. Gondrand, Président de la Chambre de Commerce française de Milan, et d'arrêter les termes d'une circulaire à adresser aux adhérents du Comité français des Expositions à l'étranger pour activer la nomination des Comités, et les inviter à donner leur adhésion en prenant l'engagement d'exposer.

Cette circulaire était ainsi rédigée :

Paris, le 7 juin 1905.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'à l'occasion du *percement du Simplon*, une *Exposition internationale* aura lieu à Milan, en 1906.

Par décret en date du 23 mai 1905, le *Comité français des Expositions à*

l'étranger a été chargé par le Gouvernement de la République de recruter, d'admettre et d'installer, dans toutes les Sections, les exposants français qui participeront à cette Exposition, sous le contrôle du Commissaire général.

M. Marcel Jozon, ancien Directeur de la Navigation au Ministère des Travaux publics, Inspecteur général des Ponts et Chaussées, Vice-Président du Conseil général des Ponts et Chaussées, a été nommé, par décret du 6 mai 1905, Commissaire général du Gouvernement français en Italie, à l'occasion de cette Exposition.

Aux termes de l'article IV de ce décret, les Comités d'admission et d'installation seront composés de Membres présentés par le *Comité français des Expositions à l'étranger*, à l'agrément du Commissaire général.

Or, il importe de procéder *de suite* à la constitution de ces comités.

Nous vous serions donc très reconnaissants de nous informer *avant le 15 juin, dernier délai*, si vous entendez poser votre candidature (celle-ci ne pouvant être efficacement présentée par nous qu'autant que vous prendrez, dès maintenant, l'engagement d'exposer à Milan), et, dans l'affirmative, de nous aviser du Groupe auquel vous désirez appartenir.

Vous serez, comme votre Conseil de Direction, particulièrement heureux de la nouvelle et précieuse marque d'estime et de confiance qu'a bien voulu nous accorder le Gouvernement, et nous sommes convaincus que vous n'hésitez pas à nous seconder en vue d'assurer d'une façon brillante la participation de la France à cette manifestation patriotique, industrielle et commerciale dans un pays ami, auquel nous rattachent tant d'affinités et de sympathies.

Veuillez agréer, Monsieur et cher collègue, l'assurance de nos bien dévoués sentiments.

Pour le Conseil de Direction :

Le Président :

A. ANGELOT.

Le Secrétaire général :

G.-Roger SANDOZ.

*Le Président du Comité d'organisation
de la Section française :*

A. MAGUIN.





Constitution du Bureau de la Classe 98.

Le bureau de la Classe 98 fut constitué le 18 octobre 1905.

Les membres du Comité avaient été convoqués par M. Maguin, Président de la Section française, et lui-même prédisait en personne cette première réunion des membres de la Classe 98.

Dès le début de la réunion, M. Maguin exposa aux assistants les conditions dans lesquelles devait être organisée la Section française ; il insista particulièrement sur la nécessité d'une brillante représentation des industries groupées dans la Classe 98, et invita enfin les membres présents à constituer le bureau, qui devait comprendre : un président ; deux vice-présidents ; un secrétaire et un trésorier.

Sur la proposition de plusieurs membres, M. Arthur Amson fut désigné pour remplir les fonctions de *Président*, et ce choix fut ratifié à l'unanimité.

Plusieurs candidats étant en présence pour les fonctions de vice-présidents, M. A. AMSON fit observer qu'il y avait lieu de procéder au vote par bulletin.

Furent élus, au premier tour, sur la proposition de M. Amson :

1^{er} Vice-Président : M. LELOIR (Georges).

2^e Vice-Président : M. HOULET (Eugène).

A mains levées et à l'unanimité, furent nommés aux fonctions de :

Trésorier : M. PROFFIT (E.).

Secrétaire : M. JOANNOT (E.).

Par suite de ces élections, le bureau de la Classe 98 se trouvait donc composé de la façon suivante :

Président. — M. AMSON (A.).

Vice-Présidents. — MM. LELOIR (G.), HOULET (E.).

Secrétaire. — M. JOANNOT (E.).

Trésorier. — M. PROFFIT (E.).

Les fonctions et le rôle de chacun étant définis, M. A. Amson se

fit l'interprète de tous les membres du Bureau pour remercier ses collègues des marques de confiance qu'ils venaient de recevoir.

Il se montra particulièrement touché de la très vive sympathie qui lui avait été témoignée, et il ajouta que grâce à la collaboration de tous, il lui serait aisé de mener à bien la tâche délicate qui incombait à la Classe 98.





Travaux du Comité de la Classe 98. Admission et Installation.

Le bureau de notre Classe étant définitivement constitué, il fallait organiser le travail du Comité.

Dans la seconde séance, le président, M. Amson expliqua que le rôle du Comité était d'examiner les demandes d'admission et de recruter au besoin les exposants et d'installer en outre la Section.

La besogne la plus pressante était surtout celle de l'installation, qui nécessitait une entente avec un architecte spécialement chargé de la distribution des emplacements, de la décoration de la Classe et de l'installation des vitrines.

Les membres du Comité furent alors d'accord pour confier ce soin à M. de Montarnal, architecte.

Admission.

Étant donné le grand nombre et la diversité des industries représentées dans la Classe 98, il fut décidé, sur la proposition du président, M. Amson, qu'afin de faciliter son travail, le Comité se diviserait en plusieurs sous-comités.

Il fut donc procédé à la formation de quatre sous-comités, et qui furent ainsi organisés.

1^{er} Sous-Comité.

Maroquinerie : Sacs, troussees.

Fermoirs pour sacs et porte-monnaies, cuirs d'art.

Petits meubles de fantaisie, gainerie, coffrets plateaux.

Membres. — MM. AMSON (A.), BONNET, PRÉVOST, PROFFIT.

2^e Sous-Comité.

Petits bronzes, cadres photographiques, articles de religion.

Membre. — M. HOULET.

3^e Sous-Comité.

Brosserie fine et grosse, pinceaux, plumeaux et vannerie.

Membres. — MM. BAUDRY, DUPONT, GENTY, LELOIR (A.), LELOIR (G.), OLLIVON, TIROT et VAQUIN.

4^e Sous-Comité.

Tabletterie, peignes, articles de coiffure en fausse bijouterie.

Membres. — MM. LATOUCHE et JOANNOT.

Il fut décidé que les membres du Comité remettraient immédiatement leur demande d'admission au président.

Dès la séance suivante, ces demandes furent examinées, et furent admis MM. :

AMSON Frères, 68, rue de la Folie-Méricourt : Maroquinerie. Emplacement demandé : 3 à 4 mètres de façade.

BAUDRY (H.), 6, rue Bachaumont : Plumeaux et plumes brutes. Emplacement demandé : vitrine de 2 mètres.

DUPONT (E.) et C^e, 44, rue de Turbigo : Brosserie fine. Emplacement réservé : 4 mètres × 2 mètres.

GENTY (L.-A.), 17, rue du Temple : Brosserie. Emplacement demandé : 3 mètres de façade.

HOULET (E.), 29, boulevard Saint-Martin : Bronzes de fantaisie. Emplacement demandé : 3 à 4 mètres avec retour.

JOANNOT Fils, 89, boulevard Sébastopol : Peignes et tabletterie. Emplacement demandé : 3 à 4 mètres avec retour.

LATOUCHE, 21, rue Saint-Augustin : Peignes, broserie, tabletterie. Emplacement demandé : 3 mètres avec retour.

LELOIR Frères, 14, rue Commines : Brosses à peindre. Emplacement demandé : vitrine de 3 mètres.

OLLIVON, 19, rue Rambuteau : Plumeaux et plumes brutes. Emplacement demandé : vitrine de 2 mètres.

PROFFIT, 31, avenue de la République : Maroquinerie, objets de fan-

taisie. Emplacement demandé : 2 mètres de façade et 1 mètre de profondeur.

COSTE-BEZ (A.), à Peyrat (Ariège) : Peignes en corne et en buis. Emplacement demandé : vitrine de 1 mètre de façade.

BONNET, 6, boulevard des Italiens : Maroquinerie. Emplacement demandé : vitrine de 1 mètre.

MAURY, 52-54, route de Lorient, à Rennes : Soies de porc préparées pour l'exportation. Emplacement demandé : vitrine de 1 mètre.

PRÉVOST, 10, rue Claude-Decaen, fermoirs pour maroquinerie, bourses, albums, sacs, etc. Emplacement demandé : 2 mètres de façade.

ROOLF et C^{ie}, 52, rue Bichat : Articles de Paris. Emplacement demandé : vitrine de 4 mètres avec retour vitré sur le côté gauche.

VAGUIN et SCHWEITZER, rue J.-Bellarmato, Le Havre : Textiles divers préparés pour broserie. Emplacement demandé : vitrine de 1 mètre.

CORNETTE, 19, boulevard Saint-Denis : Brosses à dents « Rosalia ».

SOCIÉTÉ NOUVELLE « L'OYONNITHE », 11, rue Meslay : Celluloïd de toutes nuances. Emplacement demandé : vitrine de 2 mètres de façade.

PINEL, 21, rue Mercœur : Cartonnage de luxe. Emplacement demandé : vitrine de 1 mètre.

Nous devons rendre ici un hommage de reconnaissance à tous nos collègues pour les efforts qu'ils ont fait afin de recruter des exposants à la Classe 98.

Chacun des sous-comités travailla avec activité, et de son côté, le Comité d'admission ne négligea aucune peine pour faciliter la tâche de tous ses membres.

Dans sa seconde séance, dès le 17 novembre 1905, il décidait de rédiger la circulaire suivante, qui a été adressée à tous les industriels jugés capables de pouvoir exposer dans la Classe 98.

Paris, le 28 novembre 1905.

Monsieur,

Une Exposition internationale, à laquelle le Gouvernement français a décidé de participer officiellement, s'ouvrira à Milan au mois d'avril 1906.

L'intérêt indéniable de ces manifestations du progrès de l'art et de l'industrie se trouve encore accru par les liens d'amitié de plus en plus étroits qui nous unissent à l'Italie.

Il est nécessaire, indispensable que la France conserve à Milan la situation prépondérante qu'elle s'est acquise à l'Exposition de Liège.

C'est dans ce but que nous venons vous engager à prendre part à cette Exposition qui s'annonce déjà comme devant être très brillante et pour le succès de laquelle nous vous demandons votre collaboration.

A cet effet, nous vous remettons, ci-inclus, une demande d'admission que nous vous prions de vouloir bien remplir et signer.

En raison de la nécessité dans laquelle nous nous trouvons de connaître au plus tôt la surface de l'emplacement nécessaire à notre Classe, nous vous serions obligés de nous faire parvenir, avant le 13 décembre prochain, votre réponse qui devra être adressée à M. Arthur Amson, Président de la Classe 98, rue de la Folie-Méricourt, n° 68.

Votre engagement n'est que provisoire et il ne deviendra définitif qu'autant que vous aurez accepté les conditions que le Comité d'installation vous fera connaître sous peu.

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'assurance de notre considération distinguée.

Le Comité de la Classe 98 :

Les Vice-Présidents :

LELOIR (Georges),
14, Rue de Commines.
HOULET (Eugène-Victor),
29, Boulevard Saint-Martin.

Le Secrétaire :

JOANNOT (E.),
89, Boulevard de Sébastopol.

Le Président :

AMSON (Arthur),
68, Rue de la Folie-Méricourt.

Le Trésorier :

PROFFIT (E.),
31, Avenue de la République.

Les Membres du Comité :

AMSON (Georges), 68, rue de la Folie-Méricourt ;
BAUDRY (Henri), 6, rue Bachaumont ;
BONNET (Claude), 6, boulevard des Italiens ;
DUPONT (E.), 44, rue de Turbigo ;
GENTY (Louis-Achille), 17, rue du Temple ;
LATOUCHE (G.) Jeune, 21, rue Saint-Augustin ;
LELOIR (Albert), 14, rue de Commines ;
OLLIVON (Henry), 19, rue Rambuteau ;
PRÉVOST (Lucien), 10, rue Claude-Decaen ;
SCHWEITZER (Charles), 1, rue Jérôme-Bellarmato, au Havre ;
VAQUIN (Louis), 1, rue Jérôme-Bellarmato, au Havre.

L'œuvre du Comité d'admission fut terminée le 23 mars 1906.

Dans cette séance du Comité, le président, M. A. Amson annonça qu'il avait reçu les certificats d'admission définitifs.

La Classe 98 comptait 19 exposants français et représentait une superficie de 217 mètres.

C'est au Comité d'installation qu'il appartenait de mettre très en valeur les produits que ces industriels avaient envoyés en Italie.

Comité d'Installation.

Le Comité d'installation était composé des mêmes membres que le Comité d'admission.

Pour la Classe 98, il n'y eut, en effet, qu'un Comité d'organisation qui divisa son travail de manière à pouvoir suivre à la fois la propagande nécessaire à susciter des demandes d'admission et les travaux de l'installation des exposants admis.

Dès que le Comité d'organisation fut constitué, il s'occupa de s'entendre avec M. de Montarnal, architecte habituel du Comité français des Expositions à l'étranger, pour le charger des travaux d'installation de la Classe 98.

Il fut décidé qu'il lui serait alloué pour rémunération de ses travaux 7 o/o de leur valeur, ainsi qu'il avait été déjà fait pour l'Exposition de Liège.

L'emplacement réservé à la Classe 98 était de 217 m. 42, il était un des meilleurs et se trouvait tout de suite à droite de l'entrée principale de la Section française.

Les frais de décoration qui incombait à la Classe étaient, comme dans les précédentes expositions, la fourniture du vélum, du linoléum et l'ornementation spéciale, telle que tentures, etc.

Pour la fourniture et l'installation des vitrines, le Comité a reçu les propositions de plusieurs entrepreneurs.

Après les avoir étudiées et avoir entendu les entrepreneurs intéressés, le Comité a fixé son choix sur un nouveau modèle de vitrine présenté par M. Chevalié, qui s'était engagé à le fournir au prix de 150 francs le mètre.

Le modèle de ces vitrines avait été établi par M. de Montarnal, elles étaient de style Louis XVI, d'aspect très sobre et construites en acajou massif, rehaussé de motifs cuivre du plus heureux effet.

Il fut donc convenu que le mètre linéaire de vitrine serait fixé par le Comité au prix de 450 francs et que le mètre de retour serait payé 325 francs.

Ces sommes devaient permettre au Comité de se couvrir de tous les frais et devaient même laisser une réserve qui pourrait revenir aux exposants.

Le Comité fixa, en outre, les époques de paiement au 10 mars et au 31 mars 1906 ; il décida que les sommes encaissées par le trésorier seraient déposées au Comptoir d'Escompte et porteraient intérêt de $1\frac{3}{4}$ 0/0 l'an.

Quant aux questions d'assurance et de gardiennage, elles furent résolues de la plus heureuse manière.

M. A. Amson reçut mandat des exposants de la Classe 98 de signer à la Compagnie d'assurance des *Lloyd's* de Londres une police globale de 50.000 francs, moyennant une prime de 12,5 0/00, couvrant les risques de vol, incendie et détérioration par l'eau, et courant du 20 mars au 31 décembre 1906.

Le gardien fut choisi suivant les instructions du Comité de la Section française ; il fut rétribué à raison de 175 francs par mois, et nous n'avons eu qu'à nous féliciter du soin consciencieux qu'il apporta dans l'accomplissement de ses fonctions.

Enfin, le Comité d'installation eut à s'occuper activement de l'envoi des colis, de faire activer les travaux pour qu'ils fussent achevés le jour de l'inauguration officielle de l'Exposition.

Il fut représenté à toutes les grandes solennités qui eurent lieu pendant la durée de cette magnifique fête du travail et ne se désintéressa d'aucune des questions de détails capables de favoriser le succès de la participation française.





Nomination de M. Émile Dupont à la Présidence du Comité français des Expositions à l'Étranger.

A l'Exposition internationale de Milan se rattache un événement auquel nous avons fait allusion dans notre préface, et sur lequel nous devons revenir, car s'il intéresse le Comité des Expositions françaises à l'étranger, il eut une répercussion des plus heureuses sur la Classe 98.

Au moment où l'Exposition de Milan allait ouvrir ses portes, une nouvelle qui devait semer la surprise la plus générale parmi tous les exposants français se répandait simultanément à Paris et en Italie.

M. Ancelot, le Président du Comité français des Expositions à l'étranger, se retirait de cette association qu'il avait créée et à laquelle il avait apporté toute son activité, son intelligence et le plus précieux de son temps.

Il était resté à son poste pour seconder les efforts de ceux qui travaillaient à notre victoire en Italie, et dès qu'il avait la certitude d'un succès éclatant, il réclamait le droit au repos, laissant à ses plus dévoués collaborateurs le soin d'organiser les victoires à venir et de continuer l'œuvre entreprise.

Le 9 mai 1906, il adressait à M. Emile Dupont, premier Vice-Président du Comité français, une lettre lui faisant part de son intention de se retirer.

Sur la proposition de M. Emile Dupont, il fut décidé qu'il serait adressé une lettre en réponse à M. Ancelot et qu'elle serait signée de tous les membres du Conseil de Direction, lettre dans laquelle il lui serait renouvelé le regret de la résolution irrévocable de se retirer après onze années, et lui exprimer le regret, sa gratitude pour le

dévouement dont il a fait preuve à cette œuvre poursuivie en commun.

Ayant accepté la démission de M. Ancelot, le Conseil de Direction décidait de nommer en son lieu et place, conformément à l'article 9 des statuts, M. Émile Dupont, premier Vice-Président du Comité français des Expositions à l'étranger.

Nos collègues savent que la décision du Conseil de Direction fut ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

La Classe 98 fut infiniment satisfaite de voir l'un de ses membres, le plus éminent, appelé par la confiance de tous à la première place.

Nous ne saurions oublier les nombreuses marques d'amitié et de dévouement que nous a toujours prodiguées avec une extrême bienveillance notre éminent collègue, M. Émile Dupont.

Sa haute situation politique de sénateur du département de l'Oise, son autorité de grand industriel, son expérience professionnelle, sa compétence économique le désignaient pour remplir les délicates fonctions de Président d'une des plus importantes associations commerciales de ce pays.

Sous sa présidence, le Comité français des Expositions à l'étranger ne peut qu'accroître son prestige, et nous savons qu'entre ses mains cette œuvre rendra les plus précieux services à notre influence économique.

C'est pour nous un grand honneur d'avoir été désigné par nos collègues de la Classe 98 pour être leur interprète et dire à M. Dupont qu'hier comme demain, nous lui demeurons attachés par les liens étroits d'une bonne confraternité, de la reconnaissance et de l'amitié.





M. Arthur AMSON

Si, à la veille de l'inauguration de l'Exposition internationale de Milan, les membres de la Classe 98 avaient eu la satisfaction de voir un de leurs collègues désigné pour présider le Comité français des Expositions à l'étranger, une douloureuse émotion leur était réservée.

Alors que le Comité d'organisation de notre Classe se préparait aux opérations du jury international, qu'il travaillait activement à assurer à chacun la juste récompense de ses efforts, notre dévoué président et ami, M. Arthur Amson, chevalier de la Légion d'honneur, décédait en pleine force de l'âge.

Ce n'est pas seulement un président dévoué à nos intérêts et possédant une compétence remarquable des questions industrielles qui venait de nous être enlevé au moment même où tous nous comptions sur son autorité pour décider de la victoire définitive ; c'est aussi un ami, dans tous le sens de ce mot, et dont l'aimable bienveillance n'était jamais fatiguée, que la mort venait de ravir à notre respectueuse affection.

Je suis ici l'interprète de tous nos collègues pour adresser à sa famille, et plus particulièrement à son frère, notre collègue, M. Georges Amson, l'expression de notre vive condoléance.

Nous n'oublierons pas les immenses services que M. A. Amson a rendus à nos industries et nous conserverons le souvenir de sa bonne et franche amitié.

A la première séance du Comité, qui eut lieu le samedi 29 août



1906, M. Georges Leloir, premier vice-président, en ouvrant la séance, prononça l'allocution suivante :

Avant d'ouvrir la séance, je tiens, Messieurs, à adresser un dernier hommage à celui qui n'est plus, notre si sympathique et si estimable Président, M. Arthur Amson, dont chacun de nous conservera un bon souvenir.

Dévoué aux siens, très aimé de tous ceux qui l'ont approché, tous, nous perdons en lui un ami dévoué.

Ces paroles furent unanimement approuvées.





NOMINATION DU JURY

Dans la séance que le Comité d'organisation de la Classe 98 avait tenu le samedi 29 août, il avait été décidé que M. A. Amson ne serait pas remplacé à la présidence du Comité et que M. Georges Leloir, premier vice-président, serait chargé d'assumer les fonctions de président.

Le travail du Comité était de préparer les opérations du Jury et de suivre ses opérations.

Dans sa séance du 25 mars 1906, le Comité avait déjà eu l'occasion de s'occuper de cette importante question.

Le règlement comportait un Jury par 40 exposants pour chaque Groupe.

La liste des propositions que notre regretté président avait remise à M. Perdoux, président du Groupe XII, se trouvait composée de la façon suivante :

MM. AMSON, *Président*.
HOULET, *Vice-Président*.
LATOUCHE, *Membre du Comité*.
GENTY, *Membre du Comité*.
COSTE-BEZ, *Exposant*.

Ce fut notre collègue, M. Genty, qui fut nommé, et les Jurés français qui eurent à juger nos produits étaient :

Jurés titulaires.

MM. BARBEDIENNE, à Paris.
DREYFUS (Fernand), à Paris.
FOUQUET, à Paris.
GENTY, à Paris.
LÉVY (Paul), à Besançon (Doubs).
ROUZÉ, à Paris.

Suppléants.

MM. FAVRE-HEINRICH, Besançon (Doubs).
HENRY (Georges), à Paris.
RAINGO, à Paris.

Rapporteur pour la Classe 98.

M. LELOIR (Georges).

Date des opérations du Jury

Les opérations du Jury pour la section des Arts décoratifs, avaient été fixées au 4 octobre. Cette section concernait les industries suivantes :





Classification de la Section des Arts décoratifs.

La Section des Arts décoratifs comprenait les Groupes 41, 43, 44, 45 de la Classification italienne, à savoir :

Objets d'Art.
Verrerie et Cristallerie.
Céramique.
Tapisseries, Papiers peints.
Meubles.
Appareils artistiques d'Éclairage, de Chauffage et de Ventilation.
Cuirs et Peaux.
Coton, Lin, Chanvre, Laine et Corderie.
Soierie.
Broderies, Dentelles, Passementeries, Dessins industriels.
Confection et Couture.
Accessoires du vêtement.
Imprimerie, Typographie, Gravures et Accessoires.
Orfèvrerie, Joaillerie, Bijouterie.
Librairie, Éditeurs, Relieurs, Annuaire.
Horlogerie.
Bronzes d'Art.
Brosserie, Maroquinerie, Tabletterie.
Architecture décorative.

ARTS DÉCORATIFS

Concordance entre la Classification italienne
et la Classification française de Paris 1900.*Classes de 1900 rentrant dans le Groupe 41 italien.*

66 ^b (Président: M. MONDUI).	} M. F. JOURDAIN, Président de Groupe.
66 (Président: M. BIGAUX).	
67 et 73 (Président: M. VIOLLET). .	} M. MERCIER, Président de Groupe.
68-70-71 (Président: M. POTEAU). .	
69 (Président: M. JÉMONT).	
72 (Président: M. METZ).	
74-75 (Président: M. GROUVELLE). .	

Classes de 1900 rentrant dans le Groupe 42 italien.

80-81-82 (Président: M. SIMONNOT- GODARD).	} M. PERDOUX, Président de Groupe.
83 (Président: M. RAIMON).	
84 (Président: M. BÉQUET).	
85 (Président: M. STORCH).	
86 (Président: M. DONCKÈLE). . . .	

Classes de 1900 rentrant dans le Groupe 43 italien.

11 (Président: M. LAHURE).	} M. BELIN, Président de Classe.
13-14 (Président: M. MAINGUET). .	

Classes de 1900 rentrant dans le Groupe 44 italien.

94-95-96-97 (Président: M. AUCOC) /	} M. AUCOC, Président de Groupe.
98 (Vice-Président: M. LELOIR). .	

Classe de 1900 rentrant dans le Groupe 45 italien.

66 ^a (Président: M. BONNIER).	} M. FRANTZ JOURDAIN, Président de Groupe.
--	---

Instructions du Comité de la Section française
pour le rapport de la Classe 98.

Le 26 septembre 1906, M. Georges Leloir recevait de M. A. Maguin, président de la Section française, les instructions suivantes, concernant les opérations du Jury et le rapport de la Classe 98.

Paris, le 26 septembre 1906.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET CHER COLLÈGUE,

La Section des Arts décoratifs de l'Exposition de Milan comprend, d'après la classification italienne, cinq groupes : 41, 42, 43, 44, 45, entre lesquels se répartissent les industries correspondant aux classes 11, 13, 14, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 94, 95, 96, 97 et 98 de l'Exposition de 1900.

Pour notre commodité dans le recrutement des Exposants, nous avons été conduits à constituer des Comités d'admission et d'installation correspondant à la classification à laquelle nous étions accoutumés.

Mais au point de vue du fonctionnement du Jury international, nous avons dû nous incliner devant le système de classification adopté par le Comité exécutif italien, et répartir nos exposants et nos jurés dans les cinq groupes de la Section des Arts décoratifs de cette classification.

Vous trouverez, ci-joint, un tableau indiquant les numéros des Classes de l'Exposition de 1900 correspondant aux Groupes italiens des Arts décoratifs.

Pour défendre devant le Jury les intérêts des exposants de la Classe dont vous êtes le Président, il a été nommé par M. le Commissaire général, le juré suivant, M. Genty, titulaire.

Mais en dehors de la défense des intérêts français devant le Jury international, confié à notre collègue ci-dessus désigné, il serait intéressant qu'un rapport fût établi, comme cela a été fait dans toutes les Expositions précédentes, rapport étudiant l'admission, l'installation, les récompenses attribuées, la description de la Section française et des Sections étrangères, et posant comme conclusions les comparaisons entre les manifestations économiques antérieures à l'Exposition de Milan.

Ce travail peut être évidemment confié à l'un des membres du jury, mais ce n'est pas indispensable. Si vous estimez que le rapporteur peut être utilement choisi en dehors de ces membres du Jury, vous voudrez bien me faire connaître quel exposant vous croyez devoir me proposer pour remplir cette fonction de rapporteur, et je le présenterai, à mon tour, à l'agrément de M. le Commissaire général.

Comme le Jury de la Section des Arts décoratifs se réunit dans quelques jours, le 4 octobre, à Milan, ces désignations sont *de toute urgence* : il y a le plus grand intérêt à ce que les rapporteurs, lors même qu'ils ne font pas partie du jury, se trouvent tous à Milan à cette époque, pour réunir les éléments de leur travail. Je ferai tous mes efforts pour que, dans ce cas, ils soient mis à même de suivre les opérations du jury, bien qu'ils n'en fassent point partie.

Il vous appartient d'examiner s'il y a intérêt à ce qu'un rapport spécial soit

établi pour votre Classe, et s'il ne serait point préférable que vous vous entendiez avec vos autres collègues, présidents de classes ressortissant au même groupe que le vôtre, pour désigner un seul et même rapporteur correspondant à ce groupe : la publication des rapports sera faite, en effet, en suivant la classification italienne par groupes.

Je vous saurai gré de vouloir bien répondre, *de toute urgence*, à cette communication, afin que les rapporteurs soient choisis assez tôt pour pouvoir se rendre à Milan pour le *mercredi 3 octobre prochain*. Une réunion préparatoire entre les jurés et les rapporteurs français aura lieu, en effet, à cette date, *à six heures du soir, à Milan, au restaurant Cova*.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher Collègue, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président,

A. MAGUIN.

P. S. — Vous voudrez bien, d'ailleurs, vous mettre en communication pour le choix du rapporteur avec votre président de Groupe, M. Aucoc.

M. Georges Leloir jugea à propos de soumettre cette lettre à ses collègues de la Classe 98. Tous furent d'avis qu'il n'y avait pas lieu de modifier les usages du Comité, et qu'un rapport était nécessaire aux exposants. Il fut donc convenu que M. Georges Leloir, qui avait déjà rempli les fonctions de Président des Comités d'admission et d'installation à l'Exposition de Liège, serait chargé d'établir le rapport de la Classe 98 pour l'Exposition de Milan. Le 29 septembre 1906, il recevait de M. Maguin la lettre suivante, qui confirmait sa nomination de rapporteur de la Classe 98 :

Paris, le 29 septembre 1906.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

J'ai la satisfaction de vous annoncer que sur la proposition du Comité, vous avez été agréé par M. le Commissaire général comme Rapporteur de la Section française à l'Exposition de Milan pour la Classe 98 (classification française).

En vue de bien spécifier le rôle qui vous est attribué, veuillez trouver ci joint la circulaire qui a été établie à ce sujet.

Je vous serai obligé de vouloir bien m'aviser, par retour du courrier, que vous acceptez les fonctions qui vous sont confiées.

Dans ce cas, veuillez vous trouver à *Milan, le mercredi 3 octobre prochain*, pour assister à la très importante réunion des Jurés et Rapporteurs de la Section des Arts décoratifs, qui aura lieu à six heures précises, dans la salle du restaurant Cova.

Veuillez agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

A. MAGUIN.

En qualité de rapporteur, M. Georges Leloir était naturellement autorisé à suivre les opérations du Jury.



INSTRUCTIONS POUR LE JURY

JURY

Observations de détail.

La juridiction appelée à statuer sur les récompenses à l'Exposition de Milan est, suivant l'usage consacré, une juridiction à trois degrés : Jury de Groupe, Jury de Section, Jury supérieur. Le Jury de Groupe correspond à notre Jury de Classe en 1889 et en 1900.

Le Jury de Groupe se compose de Jurés titulaires et de Jurés suppléants.

Constitution du Jury de chaque Groupe. — Pour toutes les Nations, y compris l'Italie, la répartition du nombre des Jurés a été faite sur la base de 1 titulaire par 40 exposants au plus, cette proportionnalité étant abaissée notablement dans certains Groupes, en tenant compte de la surface occupée, du nombre total des exposants et de l'importance des expositions.

Jurés suppléants. — Le nombre total des Jurés suppléants d'un Groupe ne pourra être supérieur à la moitié de celui des Jurés titulaires. Ces suppléants peuvent assister à toutes les opérations du Jury de Groupe auquel ils appartiennent, mais ils n'ont voix délibérative que lorsqu'ils remplacent l'un des Jurés titulaires absent.

Bureaux de Jury de Groupe. — Chaque Jury de Groupe élit son Bureau, composé d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Secrétaire-Rapporteur. Il sera appliqué à la formation des Bureaux de Jurys de Groupe, les règles for-

mulées pour le Jury de Section, à savoir que le Président et le Vice-Président seront de nationalités différentes, le Secrétaire-Rapporteur étant toujours de nationalité italienne.

Il a été prévu pour la France, la présidence dans 5 Groupes et la Vice-Présidence dans 12 Groupes.

Experts. — Le règlement du Jury prévoit que chaque Jury de Groupe pourra demander que des experts lui soient adjoints, avec voix simplement délibérative.

Jury de Section. — Les Bureaux des Jurys de Groupe forment le Jury de Section (2^e degré de juridiction).

Les Jurés français qui feront partie des Bureaux des Jurys de Groupe seront donc appelés à faire partie du Jury de Section.

Jury supérieur. — Ce 3^e degré de juridiction sera composé de 22 membres choisis en dehors des Jurys de Groupe : la France y sera représentée par 4 membres.

Opérations du Jury. — Les opérations du Jury auront comme conclusion l'établissement de 4 listes :

- 1^{re} Liste des exposants « Hors Concours » ;
- 2^e Liste des exposants récompensés ;
- 3^e Liste des personnes et collectivités auxquelles sont attribués des « Diplômes de Bon Mérite » ;
- 4^e Liste des collaborateurs auxquels seraient également décernées des récompenses.

Récompenses. — L'échelle des récompenses est la suivante :

- Diplôme de Grand Prix ;
- Diplôme d'Honneur ;
- Diplôme de Médaille d'or ;
- Diplôme de Médaille d'argent ;
- Diplôme de Médaille de bronze ;
- Diplôme de Mention honorable.

Diplômes de Bon Mérite. — Des Diplômes de « Bon Mérite » pourront être décernés aux personnes ou Collectivités ayant contribué, par leur coopération, au succès de l'Exposition.

Diplômes de Collaborateurs. — Des diplômes de Collaborateurs pourront être accordés aux personnes ayant coopéré à la production d'objets récompensés par le Jury.

L'attention des Jurés français est tout spécialement attirée sur la nécessité de faire régulièrement attribuer les récompenses décernées aux collaborateurs. La valeur et le nombre de ces récompenses par maison, devront faire l'objet de l'examen de chaque Jury de Groupe : pour la France, les éléments en sont fournis par les questionnaires des Exposants.

Hors Concours. — Sont mis « Hors Concours » :

1° Tous les Jurés et les Experts, lorsque ceux-ci remplissent des fonctions dans le Groupe où ils exposent ;

2° Tous les exposants qui, ayant formulé une demande écrite à cet effet, auraient été mis « Hors Concours » dans une Exposition officielle Internationale ou y auraient obtenu *la plus haute récompense*.

Il serait indispensable de contrôler scrupuleusement l'exactitude des récompenses sur lesquelles les candidats se baseraient pour l'application de cet article du Règlement.

Collectivités. — Une récompense unique est accordée aux Collectivités lorsqu'elles concourent sous une raison sociale impersonnelle, et il leur sera attribué un seul diplôme ; mais si la Collectivité est le fait d'un groupement de plusieurs maisons, celles-ci seront mentionnées sur le diplôme collectif et chacune d'elles recevra une copie, dûment signée, dudit diplôme.

En outre, les maisons participant à une Collectivité et régulièrement inscrites comme exposantes, pourront être individuellement récompensées, sans préjudice de la récompense qui peut être décernée à la collectivité.

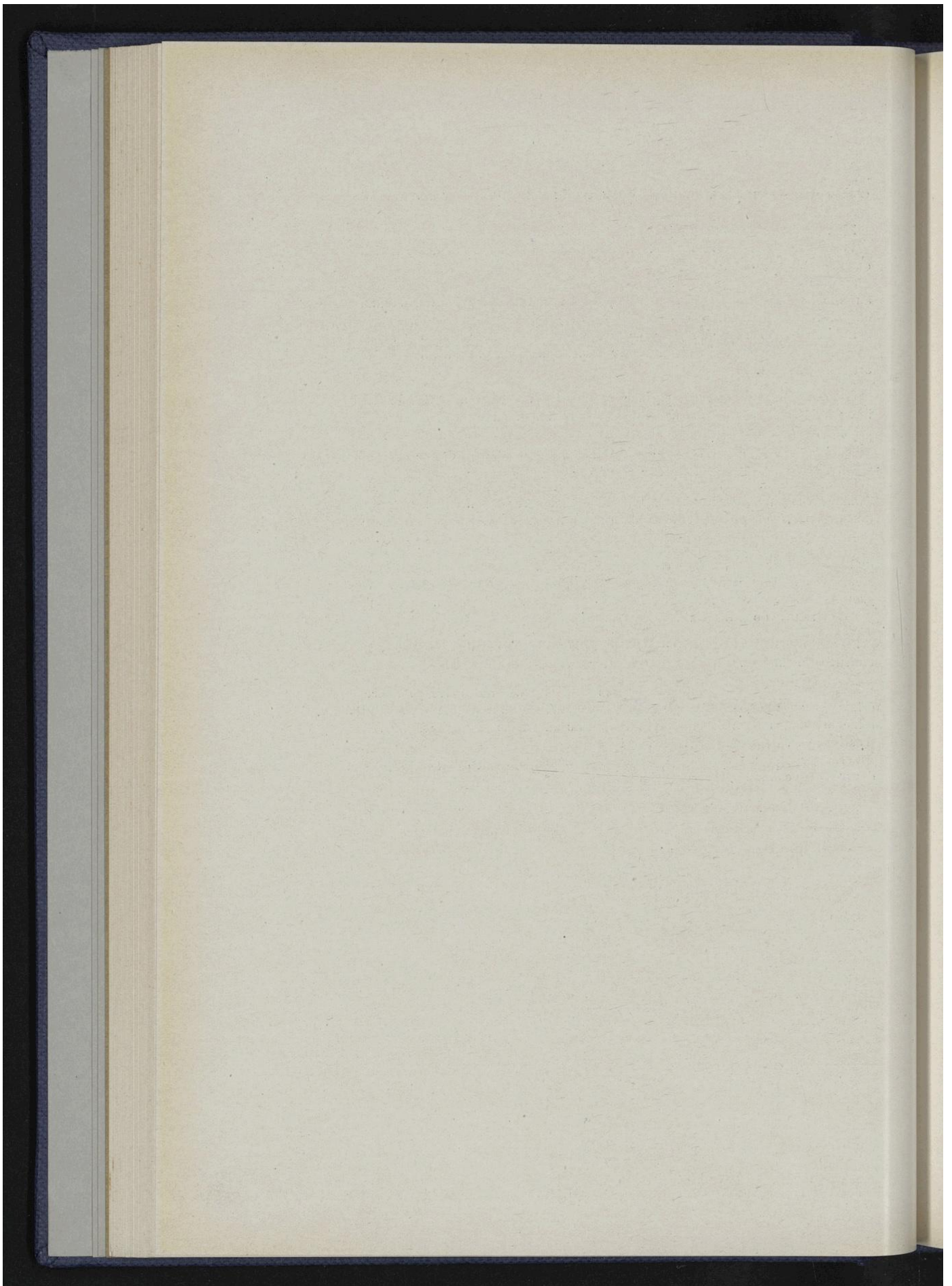
Exposants relevant de plusieurs Groupes. — Un exposant ne peut avoir qu'une seule récompense dans un Groupe, mais si ses produits relèvent de plusieurs Groupes différents de la classification, *alors même qu'ils auraient été groupés en un seul stand*, il pourra lui être attribué autant de récompenses qu'il y a de Groupes dont il relève.

Secret des délibérations. — Le secret des opérations du Jury est strictement recommandé.

Exposants hors programme. — Enfin, il résulte des correspondances échangées avec le Comité Exécutif italien, que cette Administration prétend éliminer du Concours un certain nombre d'exposants dont les produits ne rentreraient pas, à son dire, dans la Classification.

Cette question n'étant pas prévue dans le Règlement du Jury, les cas d'espèces devront être examinés et signalés immédiatement.







Fêtes données à Milan en l'honneur du Jury.

A l'occasion de la réunion, à Milan, des membres du Jury de la Section des Arts décoratifs, des fêtes fort brillantes furent données.

Nous tenons à faire une mention spéciale pour le dîner offert, le mercredi 3 octobre, aux membres du Jury français, par M. Jozon, Commissaire général du Gouvernement français à l'Exposition Internationale de Milan.

C'est au restaurant Cova que devaient se retrouver les invités de M. Jozon.

Le dîner fut servi avec le plus grand luxe.

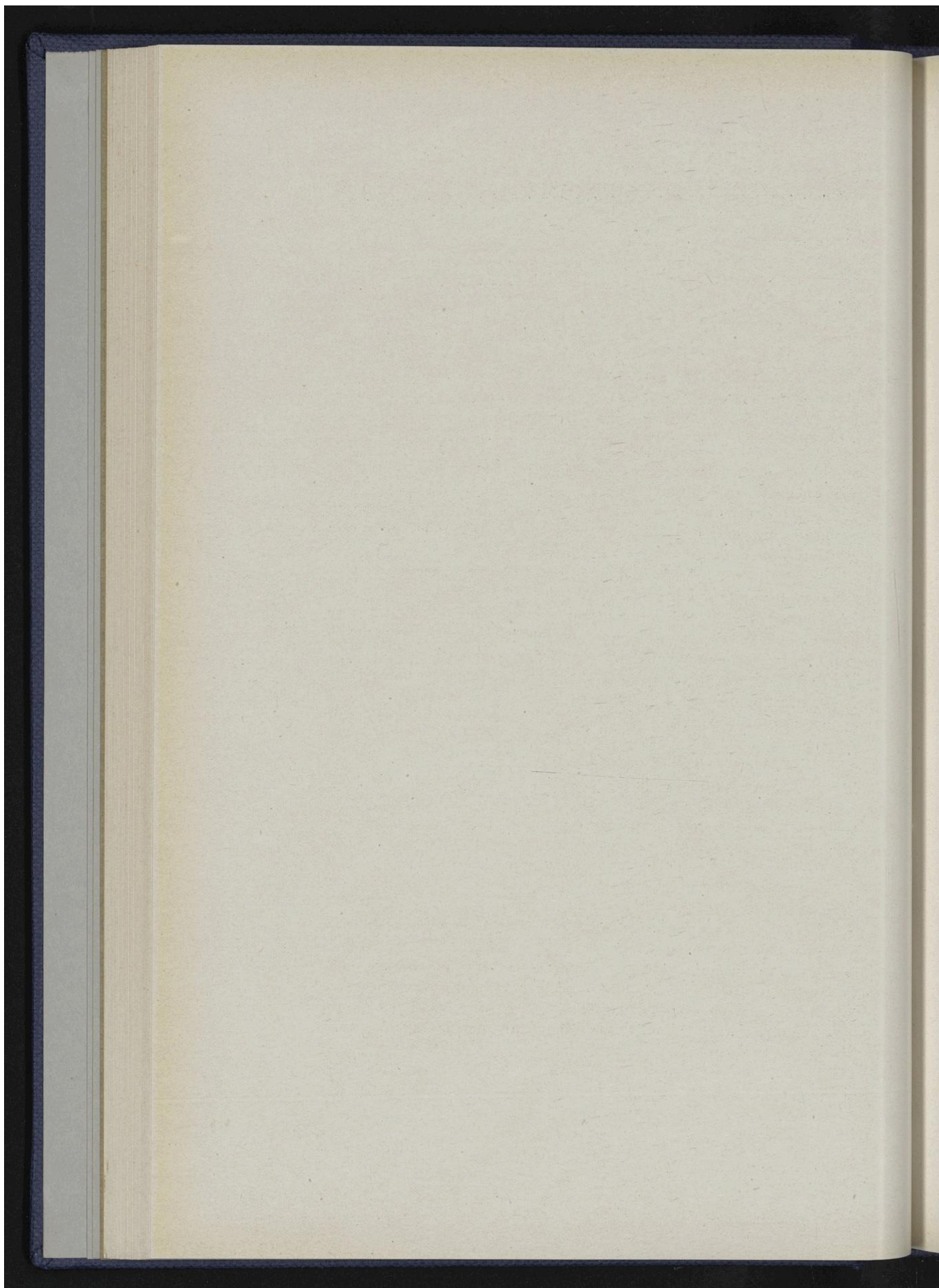
Le 5 octobre, le Président et les membres du Comité d'organisation de la Section française offrirent également un dîner aux membres du Jury.

Cette seconde fête eut lieu au restaurant Cova et fut d'une franche cordialité.

A l'un comme à l'autre de ces dîners, des paroles très heureuses furent prononcées, et l'on se félicita des sentiments amicaux qui unissent les nations française et italienne.

Il y fut beaucoup parlé de l'avenir, et notre vœu le plus sincère est que nos relations avec l'Italie demeurent aussi cordiales dans l'avenir que dans le présent.





Travaux du Jury international.

Nomination du Bureau.

Le Groupe 44, dans lequel rentraient les industries de la Classe 98, comptait 30 Jurés titulaires.

La réunion de ce Jury avait été fixée au 4 octobre, au siège du Comité, au Parc, pour la nomination du bureau et les premières dispositions relatives à l'organisation des opérations.

La nomination du bureau donna lieu à un léger incident que nous devons néanmoins mentionner.

Il avait été, en effet, entendu par avances, que la présidence du Jury était réservée à un Exposant de Belgique, la vice-présidence à un Bulgare, et le secrétaire devait statutairement être Italien.

L'élection du président et le choix du secrétaire ne soulevèrent aucune difficulté.

M. Philippe WOLFERS fut désigné d'un commun accord pour remplir les délicates fonctions de président.

M. Guido SULLAM fut nommé secrétaire.

Seule, la désignation du vice-président engendra des difficultés qui furent heureusement conciliées à la satisfaction générale.

Les Exposants du Groupe 44 se trouvèrent d'accord pour prétendre que la très modeste participation de la Bulgarie, qui ne comptait que deux Exposants, ne justifiait pas le choix qui avait été primitivement fait d'un Exposant bulgare pour les fonctions de vice-président du Jury international.

Devant cette opposition, il fut décidé de confier cette mission au prince BARBIANO DI BELGIOISO D'ESTE.

Il fut un instant question de nommer un second vice-président et ce poste fut offert à un Juré français, M. LEBLANC-BARBEDIENNE.

Notre collègue se trouva dans l'obligation de refuser, et il ne fut pas donné suite à ce projet, les règlements officiels ayant stipulé

que le bureau du Jury international ne pourrait être composé que de trois personnes.

Le Groupe 44 avait donc composé le bureau de son Jury de la manière suivante :

Président. — M. Philippe WOLTERS.

Vice-Président. — Prince BARBIANO DI BELGIOISO D'ESTE.

Secrétaire. — M. GUIDO SULLAM.

Organisation des travaux du Jury.

Le bureau étant constitué, il fut nécessaire d'organiser les travaux du Jury afin de faciliter ses opérations et de perdre le moins de temps possible.

Quelque agréable que fut le séjour de Milan, nous ne pouvions perdre de vue les affaires commerciales qui ne permettent jamais aux directeurs d'entreprises industrielles des absences bien longues.

La grande diversité des industries réunies dans le Groupe 44, le grand nombre d'Exposants semblaient tout d'abord rendre ces opérations assez longues.

Aussi les membres du Jury furent tous d'accord pour spécialiser les opérations en nommant des Jurys de Classes, ayant chacun la liberté et la responsabilité de leurs opérations.

Les industries du Groupe 44 furent donc classées de la manière suivante :

1 ^{re} Classe	Orfèvrerie.	4 ^e Classe	Brosserie.
	Plaquettes et médailles		Maroquinerie.
	Bijouterie.		Tabletterie.
2 ^e Classe	Horlogerie.		Petits bronzes.
	Bronzes.		Articles de fumeurs.
3 ^e Classe	Ferronnerie d'art.		
	Étain.		
	Armurerie d'art.		

Chacune de ces Classes nomma un bureau composé d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire.

Notre collègue Fouquet fut chargé du rapport pour les industries de la 1^{re} Classe; notre collègue M. Sydney-Hebert eut à rapporter les industries de la 2^e Classe; M. Leblanc-Barbedienne eut à étu-

dier celles de la 3^e Classe : notre tâche se trouva donc limitée à la 4^e Classe.

Nous étudierons donc seulement les opérations de ce Jury spécial, renvoyant le lecteur, pour les autres industries représentées dans le Groupe, 44 aux travaux très remarquables que ne peuvent manquer de faire nos honorables collègues et collaborateurs.

Opérations du Jury international de la 4^e Classe du Groupe 44 (Classe 98 de 1900).

Notre collègue M. A. Genty, fut chargé par le Président du Jury du Groupe, de diriger les travaux du Jury spécial de la 4^e Classe.

Sur sa demande, il fut autorisé par le Président du Jury, à se joindre à la Classe 3 (bronzes), présidée par M. Leblanc-Barbedienne, afin de juger divers Exposants de la Classe 98, fabricants de petits bronzes.

L'examen de la Classe 98 commença le samedi 6 octobre, à 9 heures du matin.

Le Jury était composé de la façon suivante :

Président. — M. A. GENTY (France).

Membres. — Le Prince BARBIANO DI BELGIOISO D'ESTE, vice-président du Groupe 44 ; MM. LEBLANC-BARBEDIENNE, RAINGO (France), STEINER ARMINIO E FRANG (Hongrie), VILLA CAV FRANCESCO (Italie), GAY (Suisse).

Secrétaire. — M. GUIDO SULLAM (Italie).

Secrétaire-Rapporteur. — M. Georges LELOIR (France).

La matinée tout entière fut consacrée à l'examen des produits et articles exposés dans la Classe 98.

L'attention du Jury se porta principalement sur la brillante participation de la maison Dupont et C^{ie}.

Le Président du Jury rappela aux assistants, la part active prise par cette maison, au développement des industries de la brosserie et de la tabletterie en France.

La haute situation politique de M. Emile Dupont, sa compétence industrielle, sa qualité de Président du Comité français des Expositions à l'étranger, la réputation universelle de sa maison, avaient

naturellement éveillé d'une façon toute particulière, l'attention des membres du Jury.

A 2 heures de l'après-midi du même jour, eut lieu l'Assemblée générale des membres du Jury international.

Le nombre total des Exposants jugés était de 222, sur lesquels :

12 Exposants étaient placés hors concours en vertu de l'article 15 du règlement général.

63	—	recevaient le Grand Prix.
46	—	le Diplôme d'honneur.
46	—	la Médaille d'or.
32	—	la Médaille d'argent.
16	—	la Médaille de bronze.
7	—	une Mention honorable.

La part de la France était de 90 Exposants récompensés :

- 9 Membres du Jury.
- 6 Hors Concours (article 15).
- 40 Grands Prix.
- 19 Diplômes d'honneur.
- 13 Médailles d'or.
- 3 Médailles d'argent.

La Classe 98 avait fourni à elle seule 19 Exposants et comptait un représentant dans le Jury international. Elle obtenait :

- 10 Grands Prix.
- 5 Diplômes d'Honneur.
- 2 Médailles d'or.
- 1 Médaille d'argent.

Voici la liste des récompenses décernées par le Jury du Groupe 44.

Cette liste a été établie sur les feuilles de pointage des Jurés français, néanmoins en ce qui concerne les récompenses étrangères, nous n'en pouvons garantir toute l'absolue exactitude.

Si d'aventure des récompenses ont été modifiées sans que nous ayons tenu compte de ces changements, nous nous en excusons par avance. Notre bonne foi et notre souci de la vérité nous mettent à l'abri de réclamations tardives.



Récompenses obtenues par les Exposants du Groupe 44.

Exposants hors concours comme Membres du Jury.

France.

MM. BARBEDIENNE.
DREYFUS (Fernand).
FOUQUET.
GENTY.
LÉVY (Paul).
ROUZÉ.
FAVRE (Heinrich).
HENRY (Georges).
RAINGO.

Italie.

M. VILLA CAV. FRANCESCO.

Belgique.

UNION DES FABRICANTS, JOAILLERS et ORFÈVRES de BELGIQUE.
M. WOLFERS (Philippe).

Suisse.

M. GAY Frères.

Hongrie.

M. STEINER ARMINIO e FRANC.

Exposants mis hors concours en vertu de l'article 15
du règlement du Jury international.

Italie.

MM. PANDIANI ANTONIO.
PICCHETTO GIUSEPPE.

Belgique.

MM. FALLON (Paul).
DUBOIS (Paul).
ÉCOLE DE LA BIJOUTERIE.

Autriche.

M. KRUPP (Arthur).

France.

MM. BOUCHERON, RADIUS et C^{ie}.
AUCOC fils.
CHALIN (Léon).
GROSS, LANGOULANT et C^{ie}.
LIPPMANN.
PICARD (Les fils de Henri).

Grands Prix.

Italie.

MM. MAZZUCOTELLI (Engelman).
FUMEO (Enrico).
ARCARI (Giuseppe).

Allemagne.

M. BRUCKMANN e SÖHNE.

Angleterre.

MM. JAIPUR (School of Art).
ROLLIT (Sir Albert Haye).

Belgique.

MM. DE RUDDER (Isidore).
SAMUEL (Ch.)
FRANS HOOSEMANS.
OTTO WISKEMANN.
DELHEID Frères.
COOSEMANS (J.).
VAN STRYDONCK (L.).
VAN BOEKEL.
FRANKEN et LEFÈVRE.

France.

MM. CALLIAT (Armand).
BOULANGER et C^{ie}.
CHAUMET.
COULON et C^{ie}.
FEAU.
HENRI (Léon).
PIEL Frères.
ROYÉ et C^{ie}.
RUTEAU et C^{ie}.
SANDOZ (Gustave-Roger).
SAVARD et C^{ie}.
TEMPLIER (Paul).
VAGUER (Léon).
VUILLERMOZ.
BOUHON Frères.
DELARUE (Ferdinand).
ETTLINGER.
JABOEUF et ROUARD.
JOURDAN.
LOUCHET (Paul).
MÉRISCKAZ.
PINÉDO (Emile).
AMSON Frères.
BAUDRY.
DUPONT (E.) et C^{ie}.
HOULET.
JOANNOT Fils.

MM. LATOUCHE Jeune.
LELOIR Frères.
OLLIVON (Henry).
PROFFIT.
SOCIÉTÉ NOUVELLE L'OYONNITHE.
CARRY (Otto).
FERNIER (Maxime).
GEISMAR et C^{ie}.
HÉBERT (Sidney).
LEROY et C^{ie}.
OBSERVATOIRE DE BESANÇON.
VACHET.
VILLE DE PARIS.

Hongrie.

MM. BECK (O. Filippo).
MAROTHI (Geza).

Norvège.

M. LERCHE (H.-St.) (avec félicitations du Jury).

Espagne.

M. EGUIAZU (Léon).

Russie.

USINES ZLATWOUST.

Hollande.

MM. DIKKERS (G.).
BEGEER (C.-J.).
MANUFACTURE ROYALE.

Diplômes d'Honneur.

Italie.

MM. BERTOLINI e PERONE.
MAGNONI (Giovanni).
CALLIGARIS (Giuseppe).
VOLONTÉ (Giuseppe).
CITTERIO (Giacinto).

Angleterre.

- MM. HANDIKRAFT, GUILD OF (A. e C. Collect.).
TURNER, THOMAS et C^{ie}.

Belgique.

- MM. STURBELLE (Camille).
RION.
SYNDICAT DE DINAN.
LAMBERT (Ad.).
ALEXANDRE.
DE KERS.
BERSKMANX.
DUPONT (José).
GUILLAUME (Jahn).

Suisse.

- MM. VALLOT et MEROZ.
JACOT (Guillarmod).
TISSOT (Eugène).

Autriche.

- MM. ARGENTORWERKE RUST e HETZL.

France.

- MM. AUGER.
BLUM.
DESBAZEILLE.
DUVAL.
FERRÉ (Georges).
GAMBART.
JANVIER et DUVAL.
PLUMET (Paul).
POTONNIER.
DUBRUJEAUD et RICHERMOZ.
BONNET.
PINEL.
PRÉVOST.
ROOLF et C^{ie}.
VAQUIN et SCHWEITZER.
COUAILLET Frères.

MM. LÉVY (Hector).
PAQUIER et C^{ie}.
BAILLY (Roger).

Hongrie.

MM. FORREIDER e SCHILLER.
MIGRAY (Francesco).
TARJAN (Oscarre).
WISINGER (Maurizio).

Hollande.

SOCIÉTÉ OOST en WEST.
BOETAN ; SOCIÉTÉ OOST en WEST.
SCHOORL (G.).

Médailles d'Or.

Italie.

MM. TREMONTI (Pasquale).
CARRERA CESARE e FIGILLI.
ROSSI (Antonio).
MADDALENA (Francesco).
CRESPI (Pietro).
LANCINI e C^a.
MILANI (Augusto).

Angleterre.

CLARKSON, G. H. (A. e C. Collect.).
COOPER J. Paul (A. e C. Collect.).
DIX, JAMES e SONS (Valigeria Franzì)
MIDDLESEX SUPPLY C^o.
MILLS Ernestine (A. e C. Collect.).
WILLIS, MARK e SON Ltd.

Belgique.

MM. OPPITZ (Henri).
VERSTRAETEN (Benoist).
VAN OBERGEN (Prosper).
POULET (Gust.).

Suisse.

MM. BORNAND BERTRAND et Fils.
DUNAND (Jean John).

France.

MM. COIGNET (Louis).
ARTHUS, BERTRAND et BÉRANGER.
DEMARÉ (Victoire).
DROUET (G.).
DUSEAUX et C^{ie}.
FAUCONNET.
GALLÉNI.
LEROY et C^{ie}.
MAGDELAINE.
TRÉSALLET et TARROZ.
COSTE-BEZ.
MAURY (Gaston).
BLOCH.

Hongrie.

MM. BECK MARTINO e GUGL.
HARASZTI (Giuseppe).
IMREGH (Paolo).
JANC SURAK (Gustavo).
MATRAI (Zoltan).
RONA (Giuseppe) e C.
TEICHNER (Adamo).
VARNAC (Alessandro).
MLINECK (Adolfo).
OSKO (Lodovico).
BOHUSCHKA (Giorgio).
BÉRAN (Luigi).

Russie.

M. BOSADJIEF (Jean) et BADINI Frères.

Bulgarie.

M. DIMITRE (G.) ZLATAROFF-LOM.

Médailles d'Argent.

Italie.

MM. CONTER e C.
MARIANI (Angelo).
FASANO (Gaspere).
ZALAFFI (Benedetto).
BECCARELLI (Luigi).
MATACOTTA (Eugenio).
TAVAZZANO (Pietro).
SANTINI (Fratelli).
TADDEI (Carlo).
ROMIDO.

Allemagne.

M. FRITZ FIEBIG SCHULZ e C.

Angleterre.

MM. CASELLA, NELIA (A. et C. Collect.).
DRESS DESIGNERS EXHIBITION SOCIETY (A. et C. Collect.).
EMMANUEL, C. H. L. (A. et C. Collect.).
FOSKETT, S. et C., VALIGERIA FRANZI.

Belgique.

MM. DEGREEF (Paul).
VAN ISEGHEM.

Suisse.

MM. VOLKMÉR (A.) et HUBER-BASILEA.
DAUBENMEIER et MEIER.

France.

MM. BOUASSE-LEBEL et SOUFFLOT.
CORNETTE (Louis-H.).
BLIN Fils.

Hongrie.

MM. GALAMBOS (Eugenio).
FÜRLINGER (Rodolfo).
FRIEDMANN.

Bulgarie.

M. DIMITRE (Kostoff).

Hollande.

MM. PEEK IZU (A. H. J.).

NIENWENKUIS (N.).

FALISE (A.).

Médailles de Bronze.

Italie.

MM. VOGLIOTTI (Giovanni).

NIGRIS (Giuseppe).

Angleterre.

MM. FLINT (Clarence).

MONTANI (Hector).

PARKER (Eustace G.).

Belgique.

MM. ROSSO (A.-M.).

FOELE (Cyrille).

WAULOZ (Henri).

BELLENS (Henri).

Suisse.

MM. MERSING (Jos.).

MOSER (Carlo).

Autriche.

M. TURRIEL e BARDACH.

Russie.

M. FABRICIUS (M.-P.).

Amérique Latine.

M. ROSSI (Louis).

Hollande.

MM. BOUCHETTE (J.-F.-H.).

WERNER.

Mentions Honorables.

Italie.

MM. DELL'OSTE (Antonio).
CELESTI (Giochino).
FORNASARI (Antonio).
LELIO (Ritta).

Amérique Latine.

MM. RORERRO (Enrico).
SEMINARIO S., FABRE (Aug.).
GERMANO (Gehr).





Récompenses accordées aux Collaborateurs de la Classe 98.

Diplômes d'Honneur.

M. DOLBEC (Maison E. DUPONT et C^{ie}).

Médailles d'Or.

MM. MANGINOT (AMSON Frères).

DROIT —

JOURDET —

FORT (BAUDRY Fils).

BENÉCHET —

M^{me} COPPUYNS —

MM. DECAIX (G.) (E. DUPONT et C^{ie}).

DUPONT —

RICHER —

SEIGRE —

BOUTELLIER —

NOÉ (G.) (JEANNOT Fils).

DORN (L.) (LELOIR Frères).

PINGRIN (OLLIVON).

M^{mes} BERNARD (G. PINEL).

DÉCAUX —

M. GULLON (VAQUIN et SCHWEITZER).

Médailles d'Argent.

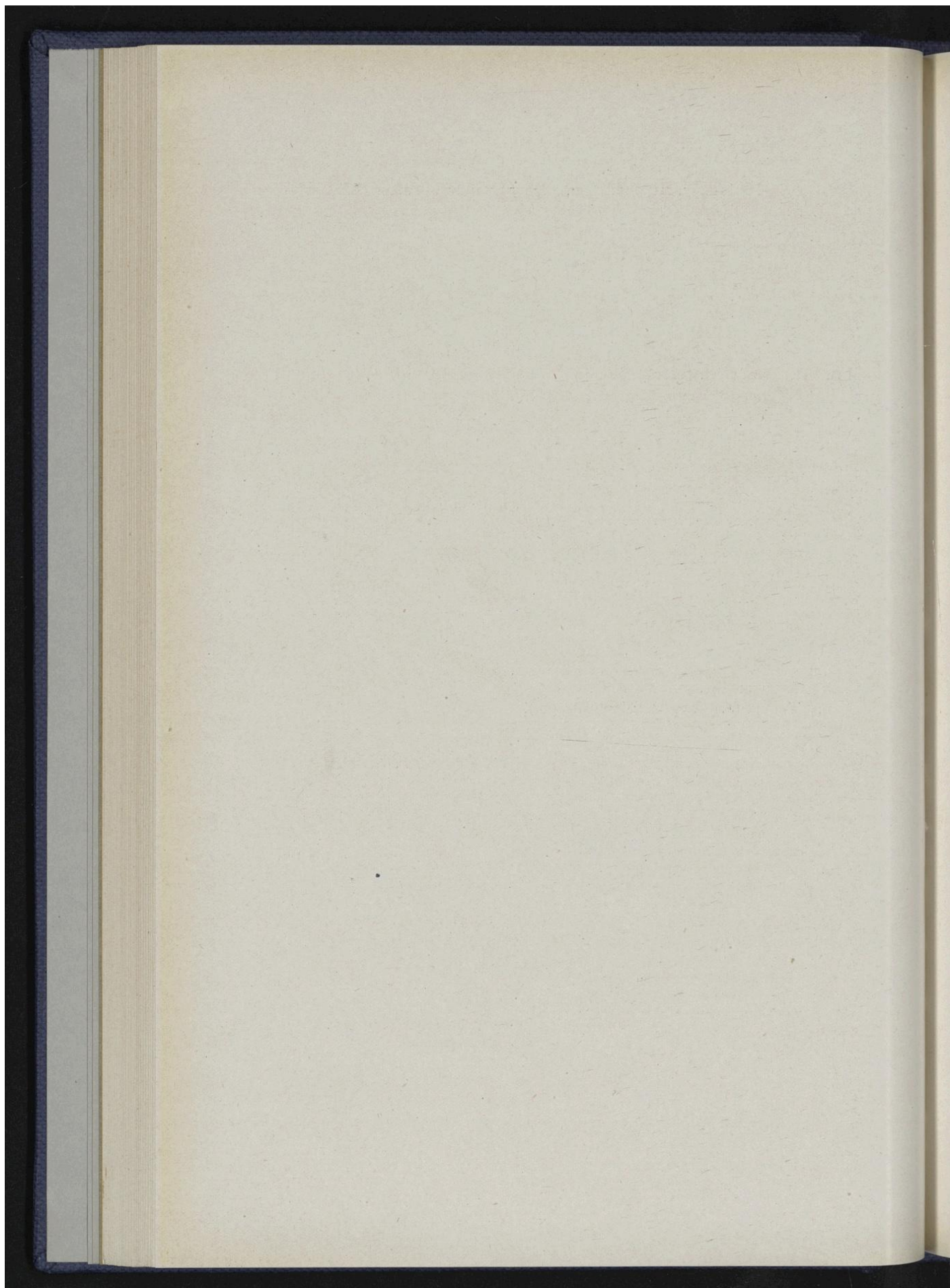
- MM. FALCK (AMSON Frères).
CHÉREAU (BAUDRY Frères).
POITOUX —
CARRÉ —
HENNION —
LASSERRE (A. COSTE-BEZ).
DENOROY (E. DUPONT et C^{ie}).
GARNOT —
BISSE (JOANNOT Fils).
RICHARD (LELOIR Frères).
CIBILLE —
GEANDARME —
MALLET (SOCIÉTÉ L'OYONNITHE).
REBILLON (G. MAURY).
DELAHAYE —
M^{me} GUESDON (G. PINEL).
MM. BERNARD —
BORDELLON —
IZERTHOU —
PAILLARD (L. PRÉVOST).
M^{lle} RENVOYÉ —
MM. MÉRIT (PROFFIT).
PÉLÉ —
OVIGNE (ROOLF et C^{ie}).
LEFRANÇOIS (VAQUIN et SCHWEITZER).

Médailles de Bronze.

- MM. LEVAUX (AMSON Frères).
GUY (E.) (BONNET)
ROTIVAL —
M^{lle} VALLET —
CARLIER (E. DUPONT et C^{ie}).
CARLIER (Amédée) —
LECLERC —
BOUGERRIER —

- MM. DESLIENS (E. DUPONT et C^{ie}).
COUFFRANT —
DECAIX —
ROUSSEAU (JOANNOT Fils).
M^{lle} CLÉMENT —
LEMAIRE (SOCIÉTÉ L'OYONNITHE).
SAVRE —
KERVELLA (G. MAURY).
M^{me} KERVELLA —
MM. VOLÉON —
LABDOUCHE (OLLIVON).
LEJEUNE —
FORT —
M^{me} PATY (G. PINEL).
BAUMANN (PROFFIT).
MM. FÉRAT (ROOLF).
LEVERD —
JARDIN —
BOUTEILLIER —
LEFRANÇOIS —
MUTH —
THIBAUD —
M^{me} ANTOINE (H.). —
M. VAQUIN (J.) (VAQUIN et SCHWEITZER).







Loi sur la protection de la Propriété industrielle à l'Exposition de Milan.

La Gazette officielle du 6 août a publié la loi sur la protection industrielle approuvée par le Parlement italien. Cette loi, dont nous donnons le texte ci-après, est due à l'initiative du Comité exécutif de l'Exposition de Milan et aux conseils du Comité français des Expositions à l'étranger, qui en avait démontré l'utilité. Elle aura sa première application à l'Exposition de Milan en 1906, et nous ne doutons pas qu'elle facilitera la participation des exposants étrangers inventeurs de nouveaux perfectionnements techniques et industriels.

ARTICLE PREMIER. — Le Gouvernement est autorisé à accorder par décret royal, dans les limites et aux conditions indiquées ci-après, une protection temporaire aux inventions, aux modèles et aux dessins industriels concernant des objets qui figurent dans les Expositions nationales et internationales organisées en Italie et à l'étranger.

ART. 2. — La protection temporaire fait remonter la priorité du brevet pour les inventions ou pour les modèles et dessins industriels, à un mois avant l'ouverture de l'Exposition. Elle a effet, pourvu que l'objet à protéger soit réellement exposé un mois au plus tard après l'ouverture et que la demande du brevet ait été présentée par l'exposant ou son ayant droit, dans les modes et formes prescrits par la loi et par les règlements en vigueur, dans le terme de douze mois après l'ouverture de l'Exposition.

Parmi plusieurs inventions concernant des objets exposés, la propriété appartient à celle correspondant à la première demande de brevet régulièrement présentée.

ART. 3. — En cas d'exposition hors du royaume, les inventions, les modèles et les dessins industriels jouissent de la protection temporaire seulement si elle est consentie par l'État étranger.

Si le terme de la protection est inférieur à douze mois, la demande devra être présentée dans le Royaume avant l'échéance du terme même, à moins que, à la cessation de la protection temporaire consentie par l'État étranger, l'invention ou le modèle ou dessin y soit protégé par une demande de brevet régulièrement déposée.

ART. 4. — Le décret royal pour la concession de la protection temporaire des objets exposés devra être promulgué au moins deux mois avant l'ouverture de l'Exposition.

ART. 5. — Les règles suivantes seront valables pour les Expositions qui se tiennent en Italie, auxquelles sera étendu le décret royal de la protection temporaire :

a) Les inventions et les modèles et dessins industriels concernant des objets déjà protégés par un brevet, sont considérés comme étant en vigueur pour tout le temps de l'Exposition, suivant l'article 58 (§§ 2 et 3) de la loi sur les brevets et l'article 4 de la loi du 30 août 1868, n° 4378 ;

b) Les objets exposés, dans lesquels on reconnaît une contrefaçon de brevet ou de marque de fabrique, ne peuvent être saisis, mais seulement décrits dans l'enceinte de l'Exposition ;

c) Les objets provenant de l'étranger ne peuvent être saisis ni décrits aussi longtemps qu'ils se trouvent dans l'Exposition ou en transit de et pour l'Exposition, si le demandeur ne démontre qu'il possède le brevet dans le pays de provenance de l'objet.





Les industries de la Classe 98 ; Leur situation en Italie et en France en 1906.

Les industries qui rentrent dans la Classe 98 sont les suivantes :

Brosserie ;
Maroquinerie ;
Tabletterie ; Articles de fumeurs ;
Petits bronzes ;
Vannerie.

Dans la Section française à l'Exposition Internationale de Milan,
l'industrie de la Brosserie était représentée par 7 Exposants :

MM.

BAUDRY (H.) : Plumeaux, Plumes brutes.
COMETTE (L.-H.) : Brosses à dents.
DUPONT (E.) et C^{ie} : Brosserie fine, Tabletterie.
GENTY (L.-A.) : Brosserie en tous genres.
LELOIR Frères : Brosses à peindre.
OLLIVON (H.-L.) : Plumeaux, Plumes brutes.
VAQUIN et SCHWEITZER : Textiles divers préparés pour brosserie.

La Maroquinerie était représentée par 4 Exposants :

MM.

AMSON Frères : Maroquinerie.
BONNET (C.) : Maroquinerie générale.
PRÉVOST (L.) : Fermoirs pour Maroquinerie.
PROFFIT (E.) : Maroquinerie, Gainerie, Ébénisterie.

La Tabletterie, qui comprend plusieurs genres d'articles, était
représentée par 5 Exposants :

MM.

COSTE-BEZ (A.) : Peignes en corne.
HOULET (E.) : Bronze fantaisie.

MM.

JOANNOT (E.) Fils : Peignes, Tabletterie.

LATOUCHE (G.) Jeune : Peignes, Brosserie, Tabletterie.

SOCIÉTÉ NOUVELLE, « L'OYONNITHE » : Celluloïd en tous genres.

En dehors de ces maisons, nous pouvons également citer celles qui avaient joint à une industrie déterminée, et que nous avons déjà classées, des articles rentrant dans la Tabletterie.

Nos collègues DUPONT (Émile) et C^{ie}, PROFFIT exposaient : l'un des articles de Brosserie et de la Tabletterie ; l'autre des articles de Maroquinerie et d'Ébénisterie.

Quant à la maison LATOUCHE, elle exposait également des articles de Tabletterie et de Brosserie.

Enfin, il convient de citer sous le titre « Industries diverses » :

MM.

MAURY (G.-J.) : Soies de porc préparées.

PINEL (G.-H.) : Cartonnage de luxe.

ROOLF et C^{ie} : Articles de Paris.

La vannerie était représentée à l'Exposition de Milan, par une importante maison belge, qui possède une usine dans le nord de la France, à Halluin, par une maison française, les établissements Huant-Houdeaux et enfin par M. de la Barre.

Ces Exposants n'étaient pas dans la Classe 98, ils se trouvaient à la Classe 38.





Mouvement commercial des industries de la classe 98 en Italie pour 1905.

La Chambre de Commerce française de Milan, présidée par M. François Gondrand, a donné les détails suivants sur les industries italiennes correspondantes à celles de notre Classe 98.

Les chiffres cités sont ceux de 1905, les modifications du régime douanier italien ayant entraîné un retard considérable dans la publication des statistiques.

RACINES A VERGETTES POUR BROSSES

Importation : 4.644 quintaux, dont 1.236 d'Allemagne, 1.648 d'Autriche, 785 de France.

L'exportation italienne est passée de 30.830 quintaux, en 1903, à 34.541 en 1904 et à 31.569 en 1905.

Principales destinations : France, 3.361 ; Autriche, 7.170 ; Suisse, 7.294 ; Allemagne, 6.159 ; Angleterre, 2.250 ; Malte, 1.761 ; Égypte, 1.200 quintaux, etc.

VANNERIES ET NATTES

Vanneries grossières. — Sur 899 quintaux, la France en a fourni 199, l'Égypte 378.

L'exportation a repris de 9.137 à 10.762 quintaux, dont 4.155 pour l'Autriche, 1.139 pour la France, 2.655 pour la Suisse.

Vanneries fines. — C'est l'Allemagne qui ici tient la tête avec 505 quintaux sur 1.010 importés ; la France 114 (154 en 1904), le Japon 153, l'Angleterre 47, etc.

L'exportation est montée, en 1905, à 608 quintaux, dont 204 sur l'Autriche, 157 sur la Suisse, 1 sur la France, 78 sur le Pérou, etc.

IVOIRE, NACRE ET ÉCAILLE

Le mouvement commercial a été :

	Importation.		Exportation.	
	1904	1905	1904	1905
Bruts en quintaux.....	1.893	2.183	1.685	1.189
Ouvrés.. —	13 128	13.816	13.680	5.513
Boutons. —	73 825	69.736	306	1.522
Valeurs en lires.....	18.649.025	11.330.460	6.227.225	4 220.190

Les principales provenances pour l'importation ont été :

	Ivoire, nacre et écaille.				Boutons de nacre.	
	Bruts (quintaux)		Ouvrés (kilos)		(kilos)	
	1904	1905	1904	1905	1904	1905
Autriche.....	199	203	4.927	1.270	33 508	41.889
France	37	100	4.361	6.662	4.491	5.048
Allemagne... ..	304	802	2.223	2.214	25.552	19.885
Angleterre.....	425	35	468	526	744	244

L'exportation de la nacre brute, 1.176 quintaux a eu comme principales destinations : la Russie, 523 quintaux ; l'Angleterre, 213 ; l'Autriche, 101, etc.

CORNE ET OS

	Importation. Quintaux.	Exportation. Quintaux.
Corne brute.....	1.200	323
Os bruts.....	2.996	4.553
Autres matières assimilables brutes.....	1.463	80
Cornes et os ouvrés non en boutons.	614	1.317

Les produits bruts sont fournis principalement par la République Argentine, les États-Unis, l'Autriche, l'Allemagne et l'Algérie.

A l'exportation le principal client est l'Autriche.

Les produits ouvrés sont fournis par la France (373 quintaux), l'Allemagne 218.

Les principaux clients à l'exportation sont :

L'Angleterre, la Turquie, les Indes, la Russie et l'Amérique du Sud.

MERGERIES PINES OU DOMINE LE GUIR Y COMPRIS LE GUIR DE RUSSIE

Sur un total de 3.389 kilos, l'Allemagne en a donné 1.663 (2.450 en 1904), l'Autriche 1.265 (327 en 1904), la France 49 (277 en 1904).

PIPES, PORTE-CIGARES ET AUTRES OBJETS D'ÉCUME DE MER

L'Autriche-Hongrie, sur un total de 3.942 kilos, en a fourni 3.895, l'Allemagne vient ensuite avec 147 kilos, la France ne figure plus.

PINCEAUX AVEC OU SANS MANCHE

C'est l'Allemagne qui les fournit, 416 quintaux sur 512, la France 10, etc.

A l'exportation, sur 304 quintaux, l'Égypte en reçoit 233.



POPULATION OUVRIÈRE ET ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS SE RATTACHANT AUX INDUSTRIES DE LA CLASSE 98

INDUSTRIES OU PROFESSIONS	POPULATION ACTIVE		ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS SUIVANT LE NOMBRE DES EMPLOYÉS OU OUVRIERS											Établ. compris entre
	Hommes	Femmes	Ensemble	0	1 à 4	5 à 10	11 à 20	21 à 50	51 à 100	101 à 200	201 à 500	501 à 1.000	1.001 à 2.000	2.001 à 5.000
TABLETTERIE-BROSSERIE.....	33.649	22.034	57.683	144	873	788	330	310	230	73	30	9	1	6.427
Brosserie.....	6.389	8.834	15.223	270	830	83	60	50	49	»	2	1	»	1.331
Pinceaux, Brosses à peindre.....	201	449	650	6	41	3	1	1	1	1	1	»	»	27
Plumeaux.....	415	279	394	1	4	5	5	5	3	»	»	»	»	22
Balais.....	2.116	1.037	3.153	78	206	51	36	20	3	»	»	»	»	394
Crins pour Brosserie.....	303	547	850	5	12	7	9	7	1	1	»	»	»	42
Tabletterie.....	1.643	1.076	2.719	177	230	29	14	8	1	»	»	»	»	439
Tourneurs sur bois et corne.....	10.539	712	11.251	206	1.190	113	53	32	7	1	»	»	»	1.602
Polissage de tabletterie.....	18	214	232	4	14	»	»	»	»	»	»	»	»	18
Peignes en corne.....	3.414	1.364	4.778	136	348	81	36	23	4	3	1	»	»	632
Objets en corne.....	508	434	942	»	21	7	2	6	1	3	»	»	»	41
— en celluloid.....	331	239	570	»	6	1	4	4	1	»	1	»	»	17
— en écaille.....	34	6	40	1	7	1	»	»	»	»	»	»	»	9
— en os et en nacre.....	372	91	463	9	30	5	1	4	1	»	»	»	»	50
Article en coquillage.....	237	36	273	1	24	4	»	2	1	»	»	»	»	32
Chapelets.....	47	64	111	1	2	»	1	»	»	»	»	»	»	5
Pipes en bois.....	460	676	1.136	31	44	5	10	3	5	1	»	»	»	99
Pipes en écume.....	1.338	373	1.713	6	54	23	10	14	6	3	»	»	»	117
Pipes en ivoire.....	41	4	45	»	3	2	1	»	»	»	»	»	»	6
Maroquinerie.....	1.292	137	1.429	7	40	15	5	6	2	2	1	»	»	79
Gainerie.....	377	530	1.907	15	160	46	15	8	1	»	»	»	»	245
Objets en maroquin.....	630	344	974	3	57	14	6	3	6	»	»	»	»	90
Portefeuilles et porte-monnaies.....	688	596	1.284	16	67	19	11	1	1	»	»	»	»	118
Fabricants de cartonnage.....	4.963	8.793	13.756	69	564	193	130	79	22	8	1	»	»	1.075
Vannier.....	20.343	5.947	26.290	1.333	3.493	209	43	14	6	1	»	»	»	5.126
Bronzes imitation.....	955	72	1.027	1	32	22	21	8	1	»	»	»	»	88



LA BROSSERIE

Considérations générales.

L'Histoire des industries de la Brosserie a été écrite, elle n'est donc point à faire, et nos collègues ont encore présents à la mémoire les très remarquables exposés qui en ont été faits, notamment par nos collègues G. Amson, dans son rapport sur la participation de notre Classe à l'Exposition universelle de 1900, et G. Latouche, dans son travail sur l'Exposition de Liège.

Nous ne croyons pas qu'il puisse être ajouté des détails intéressants à ceux qu'ils ont donnés, mais nous avons jugé qu'il pouvait être utile de placer sous les yeux de nos collègues les articles que le *Journal de la Brosserie française* (1) a publiés dans le courant de l'année dernière sur ce sujet.

« La brosserie est aussi vieille que la civilisation, elle a suivi pas à pas les besoins que cette dernière exigeait et s'est développée petit à petit, pour devenir, avec l'invention de la machine à vapeur, l'industrie moderne que nous connaissons actuellement.

» En effet, l'essor de la brosserie ne date pas de bien loin, ce n'est guère que vers la fin de la première moitié de notre siècle, qu'on voit s'esquisser les essais de centraliser sous une même direction ce métier parcelé à l'infini.

» La dénomination est tirée du wallon *brouche* (brosse) et *breuse* (pinceau) ou bien du picard *brouësse* et *bruche*.

(1) *Journal de la Brosserie française*, août, septembre, octobre, novembre 1907.

» En provençal, on dit *brossa*, en espagnol *brocha*, en portugais *broza*, en anglais *brush*, et tous ces mots dérivent de l'ancien german *bürscht* devenu *bürste* en allemand moderne. Le sens propre indique quelque chose de hérissé, de broussailleux, c'est assez exact, la racine est restée la même, la forme seule a varié avec les différents dialectes et les modifications que notre langue a subies pendant le cours des années.

» Celui qui voudrait se targuer d'avoir inventé la broserie, serait comme ce fameux Guillaume, le marchand de draps et l'avocat Pathelin, qui « prétend avoir inventé les couleurs avec son teinturier ». Quel peuple a utilisé en premier la brosse ? Nul ne le sait, c'était trop peu important pour le mentionner soit dans le papyrus, soit dans les inscriptions hiéroglyphiques.

» Les Phéniciens avaient certainement un objet, peut-être une simple carde, avec lequel ils brossaient leurs étoffes, et nous avons tout lieu de croire que les Égyptiens avaient des pinceaux pour enluminer leurs sarcophages.

» Il est également probable que les Grecs et les Romains possédaient un outil pour brosser, quoique leur dictionnaire soit assez obscur au sujet de cet article, nous pouvons cependant affirmer en toute sécurité que nos ancêtres ne brossaient pas leurs dents en se levant le matin.

» Les anciens manuscrits, les anciens livres sont absolument muets sur ce thème, les vieilles gravures ne représentent guère que des artistes avec leurs pinceaux, on dit qu'ils les ficelaient eux-mêmes comme ils broyaient eux-mêmes leurs couleurs afin d'avoir de belles nuances.

» D'après tout ce qui précède, il y aurait presque lieu de croire que le pinceau et la brosse à peindre sont plus anciens que la brosse à brosser, quoique, aujourd'hui, cette dernière industrie est de beaucoup plus importante que le pinceau.

» En fait de types de brosse, à l'exclusion du balai, du pinceau et du blaireau du barbier, le plus ancien que nous ayons pu voir, est une brosse à brosser les cheveux, les habits et datant du Moyen Âge. Cette brosse a la forme d'un plumeau, elle est en soies blanches fortes, la fleur est attachée et passée sur un pivot de bois central faisant corps avec une armature d'un miroir oval allongé. La partie attachée et poissée sur le manche est cachée par une gaine brodée en fil d'argent et en perles. C'est la racine des soies qui servait pour se brosser.

» Il n'est donc pas question de loquets poussés et tirés, c'est une espèce de pinceau à broser et ce type ne fait que confirmer nos présomptions que la brosse à peindre est l'origine de la broserie.

» Les étapes que ce métier a suivies jusqu'à la création des corps d'états ou corporations comme il en existait avant la fin du siècle dernier, nous sont absolument inconnues, mais certainement il a existé des corporations de brossiers et de fabricants de peignes, car brosses, peignes, balais et pinceaux se sont toujours groupés ensemble. Ils l'ont fait de tout temps, sous le nom de « corporation », comme les industriels le font aujourd'hui sous le nom de « chambres syndicales ».

» Ces anciennes corporations ne se composaient que de patrons qui avaient fait preuve, devant tous, de leur savoir et de leurs aptitudes, en exécutant un travail imposé à leur habileté par le Chef de leur Corporation; une fois les preuves faites, ils étaient maîtres Brossiers et on les appelait « Confrères » (1).

» Aucun Brossier ne devant vendre des produits autres que ceux provenant exclusivement de sa fabrication à lui, ou faits dans son atelier par ses compagnons ou apprentis; le marchand seul, membre de la Corporation des marchands, vendait des articles achetés et encore était-ce bien spécifié quels articles le marchand devait tenir, afin d'éviter la concurrence avec un autre marchand également autorisé à vendre des produits non fabriqués par lui. Il y avait le fabricant Brossier et le marchand Brossier.

» Chaque Brossier fabricant n'avait droit qu'à un nombre limité d'ouvriers et d'apprentis, c'était d'après l'importance de ses affaires que la corporation taxait son personnel, certains maîtres Brossiers se voyaient retirer le droit de faire des apprentis, quand il était manifeste qu'ils n'étaient capables de former des Compagnons sachant bien travailler; leur production était également limitée et il leur était expressément spécifié quels articles ils avaient le droit de fabriquer, certains articles étaient jalousement réservés au plus ancien Brossier ou au maître de la Corporation.

» Somme toute, le bon vieux temps, comme on se plaît quelque-

(1) Au xv^e siècle, les vergettiers formaient une corporation régie par des statuts datant de 1485. L'industrie des vergettiers a dû suivre une marche progressive assez rapide et acquérir une certaine importance, car dès 1659, le roi Louis XIV concédait à la corporation des lettres patentes et la constituait en communauté d'arts et métiers (détails cités par M. G. Amson, rapport de 1900).

fois à l'appeler, n'était donc pas ce que nous serions enclins à croire, nous qui sommes élevés avec des idées nouvelles de la liberté commerciale et de la concurrence sans borne qui souvent passe outre des droits les plus élémentaires du voisin.

» Allez aujourd'hui seulement essayer de réglementer intelligemment la concurrence, tentez par des compromis mutuels de limiter la fabrication pour mettre un frein nécessaire à la surproduction, ce fléau de la fabrication actuelle et vous ne rencontrerez dans notre beau pays de France que des hochements de tête incredulous ou une hostilité franchement déclarée vis-à-vis d'essais loyaux de réglementer la production d'après la vente ou les besoins de la consommation (1).

» Les affaires, sûrement, n'en pourraient être que plus rémunératrices si l'on voulait adopter certaines règles qui régissaient nos aïeux en matière de production et de vente (2).

» La révolution de 1789, cette grande destructrice des abus et des privilèges d'une caste trop puissante pour n'avoir pas su, en temps voulu, faire des concessions humanitaires aux humbles et aux travailleurs, vint modifier l'état de choses ancien, et entre autres abolir les corporations et leur injustice (3).

» Pendant longtemps encore, avant que le métier ne devînt une industrie, il fallait que l'apprenti paie son apprentissage au Brosier et s'engage à rester cinq ans avec lui avant de devenir ouvrier.

» Quoiqu'il fût logé, couché et nourri, l'apprenti qui avait payé, ne pouvait quitter son maître qu'après avoir obtenu son diplôme de Compagnon, seul titre pour lui permettre de trouver de l'ouvrage ailleurs.

» On ne connaissait pas encore d'apprenti en rupture de bans, personne ne l'aurait engagé, il fallait qu'il fût ouvrier et libéré pour pouvoir s'en aller, et encore, quand il trouvait une place, c'était toujours pour avoir son lit et sa nourriture dans la maison du patron ?

» Pour quatorze à seize heures de travail par jour, l'ouvrier gagnait 2 fr. 50 à 3 francs par semaine (c'est bien par semaine), le compagnon avancé travaillait à façon, mais il n'y avait pas de tarif

(1) Opinion personnelle de l'auteur des articles de la *Brosserie française* et que nous ne saurions partager.

(2) Même observation.

(3) Les anciennes corporations étaient surtout despotiques et sujettes aux abus ; elles entravaient le producteur et par conséquent le consommateur.

uniforme, ce dernier était établi d'après la difficulté de l'ouvrage et d'après la manière d'exécuter le travail confié.

» L'ouvrier était capable dans tout : il taillait, sciait et perçait son bois, il préparait ses soies, il montait ses brosses et les finissait entièrement. On fendait des blocs de bois dans le fil, on les façonnait à la scie, au rabot, à la plane, on les perçait une fois fixés dans l'étau avec un vilebrequin qui n'avait pas de manche en bois, mais s'adaptait sur une plaque de fonte attachée sur la poitrine, comme le font actuellement les serruriers qui percent à l'arbalète, sur place, des trous dans le fer.

» Ces outils absolument rudimentaires ne permettaient pas de produire des articles aussi bien présentés qu'aujourd'hui, mais ces derniers n'en étaient que meilleurs de qualité et plus solides, car la soie n'avait pas encore atteint les prix que nous connaissons aujourd'hui. Quelques tours lourds et mastocs munis de gros volants en bois étaient venus remplacer peu à peu le vilebrequin, la mèche était fixe, et la poitrine garnie d'un tablier de cuir et d'une espèce de coussin était le seul guide pour percer les trous.

» On ne connaissait pas la machine à couper le chiendent et à tailler les brosses, un couperet de bûcheron et un bloc de bois, une paire d'immenses ciseaux servaient à l'usage indiqué.

» L'outillage, la machine-outil, l'aide puissant de l'industrie moderne était inconnu. Il en était de même du marchand de soies, du fabricant de bois de brosses et du préparateur de tirures ; ces trois dernières industries étaient inconnues.

» Les tueurs apportaient aux brossiers par petites parties, ce qu'ils avaient ramassé, il y avait des foires où les soies se vendaient, mais les brossiers se trouvaient toujours dans des pays producteurs de soies et situés dans des régions boisées, afin d'avoir sous la main, autant que possible, les différentes sortes nécessaires aux brosses.

» Comme les moyens de transport étaient difficiles, les brossiers n'employaient pour leur fabrication que ce qu'ils pouvaient se procurer sans trop de difficulté, dans leur contrée ou les pays avoisinants.

» Il y avait bien des foires ou des marchés où les soies étaient apportées par les tueurs de cochons qui ramassaient leur propre récolte, et se chargeaient de vendre celle de leurs amis, mais il n'y avait qu'à Carhaix en Bretagne, qu'à Guingamp et qu'à Châlons en Champagne, que les marchés se tenaient régulièrement à des époques fixes.

» Là, le marchand de peaux apportait ses sacs, la marchandise était régulière et cotée.

» A l'étranger, c'est à Leipzig qu'existait la plus grande foire de soies russes ; à Francfort-sur-Oder, il y en avait une autre pour les soies allemandes, à Königsberg, les soies de Memce, de Courlande, de Pologne et de Pétersbourg étaient offertes.

» La Bavière avait Nuremberg comme centre, l'Autriche avait Pesth, la Belgique avait Gand, et Amsterdam était le centre de vente pour les soies de Hollande ; Londres trafiquait en soies de Pétersbourg et de Sibérie, mais ne connaissait pas encore les soies de Chine ni celles des Indes.

» Avec le temps, le fabricant désireux d'utiliser d'autres sortes que celles de son pays, chargea quelques marchands, obligés pour leurs propres affaires, d'entreprendre des voyages aux pays indiqués, d'acheter pour eux des soies, — c'était le marchand !

» Acheteur pour le compte d'autrui, d'abord, il s'empara à ses propres risques et périls, de la matière qu'il savait la meilleure comme vente.

» Quimper, Rennes et Châlons ayant été toujours en France des centres d'achat, il n'est pas surprenant d'y trouver encore aujourd'hui des négociants en soies de porcs.

» Avec l'apparition du chemin de fer, l'ancienne manière de traiter les affaires se modifia profondément. Paris, qui n'avait que la production de ses abattoirs, devint un centre pour la vente de la matière première en broserie.

» Les bateaux amenaient directement à Bordeaux et à Nantes le chiendent d'Italie et le piassava du Brésil, il n'est donc pas surprenant d'y avoir trouvé des fabriques de grosse broserie.

» Chaque ville avait son genre, et l'on peut répartir les spécialités à peu près comme suit :

- | | |
|---------------------------|---------------------------------|
| » Berg-op.-Zoom | Balais et brosses hollandaises. |
| » Londres | Brosserie de toilette. |
| » Bordeaux et Nantes . . | Grosse broserie. |
| » Paris | Brosserie fine. Pinceaux fins. |
| » Lyon | Pinceaux lyonnais ; |
| » Charleville | Brosses et pinceaux. |
| » Gênes | Balais de sorgho. |

» Nuremberg a toujours produit des petits pinceaux montés sur plume et fabriqués avec des poils de petit-gris.

» Cet article était nécessaire pour garnir les boîtes de couleurs qui, comme jouets d'enfants, avaient leur centre là, avec les poupées en bois, articulées, que nous ne voyons plus aujourd'hui, grâce à l'industrie parisienne.

» Les fabriques de brosses à l'étranger ont été mentionnées comme mémoire, car cela sort entièrement du cadre dans lequel nous nous sommes enfermés ; nous sommes cependant encore obligés de ne pas oublier de citer la ville de Berg-op.-Zoom, en Hollande, connue déjà sous le xv^e siècle comme un centre de broserie (c'est le plus ancien centre d'Europe), on peut dire le berceau de la broserie de ménage.

» C'est de la Hollande, du reste, que la broserie a été importée en France. Van Neunen s'établit à Nantes en 1731 ; Toscan de Breg s'établit à Bordeaux en 1782.

» C'est donc par erreur que notre premier *Annuaire des adresses des fabricants français* indique que les Anglais, seuls, possédaient l'industrie qui nous intéresse.

» Ouvrons l'*Almanach du Commerce de Paris*, édité en 1819 par Tynna, et mis en meilleur ordre (*sic*) par S. Bottin (le créateur du *Bottin* actuel). Nous y lisons, sous la profession « Brosiers », un extrait du procès-verbal de l'Exposition publique des produits de l'industrie française en 1806, qui dit textuellement :

» Il y a fort peu d'années que les Anglais cultivaient presque seuls la broserie autant qu'elle concerne le service de la marine. »

» L'opinion du rédacteur du procès-verbal de l'Exposition de 1806 est erronée, les Hollandais, même en ce qui concerne le service de la Marine, possédaient des fabricants de broserie.

» Ils pouvaient le prouver. Que les Anglais nous aient doté de la broserie fine, cela est presque sûr ; mais de la grosse broserie, nous réitérons notre affirmation que les Hollandais « cultivaient » en son temps la broserie.

» Quoi qu'il en soit, cette industrie s'est nationalisée chez nous ; il appert des preuves chronologiques que les premiers fabricants étaient répartis comme suit dans les différentes villes :

- » 1731. — Nantes... Van Neunen (Maison Ruff).
- » 1782. — Bordeaux . Toscan (Maison Paymant).
- » 1793. — Paris Parent (Brosserie Renard et Gérard).
- » 1800. — Lyon Saunier.
- » 1820. — Toulouse .. (Maison Margotin)
- » 1822. — Charleville. Adam (Maison Lucien Adam).

» Ces anciens centres ne doivent pas faire perdre de vue les nouveaux qui ont progressé et dépassé haut la main leurs anciens.

» Paris et ses environs tient le record de la brosserie, c'est actuellement l'âme de cette industrie.

» Le département de l'Oise est aujourd'hui à la tête de la brosserie fine, on y travaille les soies, les os, les bois, et la société Dupont, pour ne citer que la principale de Beauvais, occupe des centaines de familles de brossiers à qui elle procure des salaires rémunérateurs.

» L'Oise possède à Beauvais, Bethisy, Tracy, Trie-le-Château, etc., des établissements de brosserie, qui, gérés intelligemment par des industriels du métier, doublés de négociants instruits, font honneur à la partie.

» Leurs produits exportés au delà des mers se sont implantés à l'étranger et jouissent d'une préférence incontestable. Nous avons long à dire sur l'Oise, nous reviendrons sur ce département si intéressant pour nous, laissez-nous d'abord terminer notre historique avant de procéder aux détails, nous ne perdrons de vue, ni Paris ni la Seine-et-Oise, où maints villages trouvent dans la brosserie une source de gagne-pain pour leurs habitants.

» A partir de 1810, nous voyons, en suivant la liste de profession de nos ancêtres dans nos anciens annuaires, cette industrie grandir peu à peu, nous constatons que le brossier qui faisait à peu près tous les articles : brosses à habit, balais, pinceau, plumeau en soie, commence à se spécialiser ; il abandonne le balai et la brosserie de ménage, pour s'adonner exclusivement à la production de la brosserie de toilette.

» Le fabricant de pinceaux ne s'occupe plus que de la fourniture du peintre en bâtiment ; le pinceau pour artistes, pour aquarelles est produit par un autre spécialiste.

» Le plumeau en soie commence à faire place au plumeau en plumes. Dans chaque branche distincte, classée aujourd'hui comme suit :

- » Brosserie fine ;
- » Grosse brosserie ;
- » Pinceau ;
- » Brosses à barbe,

nous voyons à nouveau des subdivisions.

» De grandes maisons se fondent dans l'Oise, pour le travail des soies blanches et des os nécessaires à la brosserie fine.

» D'autres, également dans l'Oise, recherchent des endroits où il y a du bois pour créer la grosse broserie de ménage, l'un a pour centre Beauvais, Tracy-le-Nord et l'autre Béthisy.

» A l'Exposition de 1849, la maison Laurençot (MM. Loonen) est représentée et remporte une médaille pour la broserie fine.

» La maison Dupont-Deschamps est fondée.

» Les maisons Moyse (MM. Cahen frères), Pitet, Chérion (Bullier), Cheville, Rennes, pour ne citer que les principales, sont connues avant 1848 ; cependant il n'existait aucun lien, aucune cohésion entre les différents fabricants et les industries qui s'y rattachaient comme la maison Déséglise, qui s'était fondée à Paris, et ensuite à Issoudun pour la vente et principalement la préparation des soies de porc.

» Chacun travaillait pour soi, et c'est pour cela que, n'ayant pu retrouver aucune trace officielle de la manière de procéder industriellement des maisons de broseries, nous avons une grande lacune dans notre historique.

» Il nous sera peut-être possible de retracer plus tard les différents pas parcourus par la broserie, dans la première moitié de notre siècle ; mais pour l'instant, ne possédant aucun tarif, aucun document, nous sommes obligés de sauter jusqu'à 1860, année où Pascal Bounin fonda l'Union nationale et sut entraîner la broserie dans son œuvre. En effet, en 1862, le nombre de signatures ayant été jugé suffisant, une Chambre syndicale des fabricants de broserie est fondée. Elle fait partie de l'Union nationale et forme un point d'attache entre les différents fabricants.

» M. Dupont-Deschamps (broserie fine), M. Déséglise (soies préparées), M. Pitet (pincesaux) et M. Rennes (grosse broserie), sont nommés par leurs collègues, membres du bureau de la nouvelle Chambre syndicale.

» Ces Messieurs ont, tour à tour, été revêtus de la confiance de leurs confrères et chacun a assumé la lourde tâche de la présidence.

» Nous allons voir les présidents à l'œuvre et les principales motions qui ont vu le jour pendant les séances des brosiers réunis.

» A titre de mémoire, nous citerons les noms des membres d'alors :

» MM. Déséglise, Dupont-Deschamps, Pitet, Rennes, Besse, Bénédict, Bourgade, Cheville, Couvert, Chaumette, Clause, Courtin,

Cochois, Debrye, Dumas-Gardeux, Dubourg, Dewailly, Gérard, Hesse, Hervet, Jouve-Legrand, Kock, Joubert, Laurençot, Loonen, Moyse, Parnet, Renard, Romancey, Renaud, Rennes, Rabuteau (qui fonda la maison que possèdent aujourd'hui MM. A. et G. Leloir), Sauernheimer, Touret, Werber.

» Comme nous pouvons le constater, tous les membres de la Chambre syndicale d'abord sont des fabricants de Paris ou des environs, il n'y en a pas un seul de la province et nous ne croyons pas que, à part Beauvais, il n'y ait jamais eu un centre de réunion pour la broserie que la Chambre de Paris.

» La meilleure preuve du désir qui animait les membres de rester unis et de travailler en commun au bien-être général, est le résumé succinct des principaux travaux de la Chambre.

» L'adoption de la proposition de M. Pitet (président en 1865) d'une exposition collective de la broserie pour 1867, exposition qui eut lieu à frais communs, est un exemple qu'il n'est peut-être pas inutile de rappeler.

» 1863. — Pétition aux Compagnies de Chemins de Fer pour obtenir une réduction de taxe sur excédent de bagages des voyageurs de commerce (Deschamps).

» 1864. — Demande de suppression des droits d'octroi sur bois de broseries (Pitet).

» 1865. — Proposition d'exposition collective de la broserie parisienne en 1867 (Pitet).

» 1863. — Création d'une officine central de vente des soies préparées ou brutes que les fabricants ont en trop (Renard).

» 1864. — Discussion sur le droit de grève des ouvriers et mesures à prendre par les chefs d'industries.

» 1864. — Caisse de crédit mutuel des membres de l'Union nationale.

» 1866. — Défense d'exposer des produits qui ne sont pas de la fabrication de l'exposant (Courtin).

» 1867. — Mesures à prendre contre la vente de la broserie au-dessous des prix de revient (Moyse).

» 1868. — Demande d'abolition du titre notable commerçant Renault).

» 1869. — Remaniement des livrets d'ouvriers (Clausse).

» 1869. — Maintien des traités de commerce existant.

» 1869. — Création d'une école professionnelle de broserie (Deschamps).

» 1869. — Faire encaisser les relevés par la banque (Loonen).

» 1869. — Établissement de représentants français au Japon (Rennes).

» 1869. — Union des pinceautiers pour combattre la grève des ouvriers.

» 1869. — Demande aux compagnies de classer la broserie dans la 5^e série de transports au lieu de 1^{re} série (Hervet).

» 1869. — Réduction du droit proportionnel pour impôt sur valeur locative.

» 1869. — Protection contre le dépôt de 7 francs par brûleur exigé par la Compagnie du Gaz (Dubourg).

» En 1869, la Chambre syndicale de Brosserie demande au Ministère du Commerce de bien vouloir séparer son industrie de celle de la Bimbeloterie, de la Vannerie et de l'article de Paris, afin de n'être plus, comme à l'Exposition de 1867, scindée dans les Classes et groupes tout à fait différents.

» Le ministère ayant demandé des moyens de lui fournir les moyens de juger l'importance de la Brosserie, la Chambre fait une statistique comme suit :

Résumé de la Brosserie en France depuis 1867.

NOMBRE D'OUVRIERS		SALAIRES MOYENS	CHIFFRE D'AFFAIRES	
Hommes, Paris	1.258	Hommes, Paris 6 fr.	Intérieur Paris...	4.000.000
Femmes —	947	Femmes — 3	» Exportation	10.000.000
Apprentis —	430	Apprentis — 1 50	Intérieur province	3.200.000
Hommes, province.....	3.130	Hommes, province..... 3	» Exportation	5.000.000
Femmes —	2.493	Femmes — 1 50		22.200.000
Apprentis —	607	Apprentis — 1		
	8.860			

» En outre, il y a 22 fabriques avec force motrice occupant un total d'environ 200 chevaux. Les salaires, d'après le tableau ci-dessus, se montent à environ 7 millions et demi.

» La valeur des matières employées se chiffre à 7 ou 8 millions.

» La broserie exporte à l'étranger pour 15 millions de francs. L'importation est presque nulle; la consommation peut varier de 7

à 8 millions et la multiplication des produits nécessaires à cette industrie procure de l'ouvrage à beaucoup de bras.

» Les matières premières nécessaires à la fabrication sont les suivantes : soies de porc de France, Russie, Allemagne, queues d'écureuils de Russie et de Sibérie, martre rouge de Sibérie et noire du Canada, blaireaux d'Allemagne et de Pologne, poils de chèvres, d'ours, de putois.

» Crins de cheval de France, os de France et d'Amérique du Sud, cornes de buffles, ivoire, bois des îles.

» Plumes de vanneau, de pigeon, de canard, d'oie, de cygne, d'aigle.

» Chiendent d'Italie, soie végétale (tampico d'Amérique).

» Baleines, métaux, ficelles, colles fortes, résines.

» Tous ces chiffres sont pour l'année 1867[?] il y a donc exactement trente ans. »

Cette étude d'un puissant intérêt peut se trouver complète par les renseignements suivants que nous avons puisés dans le remarquable rapport de notre collègue M. G. Latouche (1).

« Cette industrie, écrit notre collègue, se divise en trois branches principales dénommées sous les titres suivants :

» 1^{re} Brosserie fine et grosse brosserie ;

» 2^{re} Brosserie pour artistes et bâtiments ;

» 3^{re} Brosserie plumeaux.

I. — Brosserie fine et grosse brosserie.

» *Origines.* — Les origines de la brosserie sont très anciennes et si nous remontons à l'antiquité, nous retrouvons chez les Romains « la Virga », sorte de baguette longue et flexible dont se servaient les anciens pour battre leurs toges et leurs tuniques.

» Son usage se répandant, elle finit par donner naissance à l'industrie des vergettiers, nom qui servit à désigner les fabricants de brosses jusqu'en 1789 ; après la Révolution, les vergettiers prirent le titre de brossiers, plus en rapport avec les produits de leur fabrication.

(1) G. LATOUCHE. *Rapport de la Classe 98, Exposition internationale de Liège, 1905.*

» La communauté des vergettiers, qui comprenait aussi les raquetiers et les brossiers, remonte à une époque antérieure à Charles VII, car les statuts de 1445 semblent avoir été rédigés d'après des règlements plus anciens.

» Les articles de ces vieilles ordonnances étant tombés en désuétude au XVII^e siècle, les vergettiers-brossiers dressèrent de nouveaux statuts qui furent autorisés en 1659 par lettres patentes de Louis XIV.

» On lit dans le préambule de ces statuts que : *par le secours favorable d'une brosse artistiquement composée (?) elle les garantit (les hommes) des malheureuses attaques des maux de tête, qu'ils ne pourraient pas autrement éviter.*

» Les règlements indiquaient en quelle matière devait être fait chaque ouvrage ; dans quelle condition la matière première devait être employée, etc.

» Les trous dans lesquels on passe le chiendent ou la soie avaient des diamètres déterminés et les Jurés les mesuraient avec un poinçon, dont la matrice restait à leur garde.

» L'apprentissage était de cinq années, après lesquelles l'aspirant à la maîtrise était obligé de faire un chef-d'œuvre.

La réforme de 1776 supprima la corporation des vergettiers-brossiers.

» Leurs patrons étaient sainte Barbe et saint Martin ; et leurs armoiries : « d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef, d'un balai de même, d'une brosse de sable, et en pointe d'une raquette de gueules emmanchée et treillisée de sable ».

» De nos jours, le travail de la fabrication des brosses est en grande partie exécuté mécaniquement.

» *Développements.* — La consommation de la brosse faisant de rapides progrès avec le temps et son usage tendant de plus en plus à se généraliser, on peut prévoir et fixer l'année 1840 comme date ou point de départ de la véritable industrie de la brosserie.

» C'est à Beauvais, dans l'Oise, que M. A. Dupont créa, en 1845, la première usine de ce genre.

» Ce fut lui qui sut donner à cette industrie l'impulsion nécessaire pour l'amener à l'importance qui lui revient de nos jours, grâce à son intelligence et à son inlassable activité.

» C'est surtout dans l'Oise qu'on remarque la marche progressive de cette fabrication, c'est là que les premiers outillages furent

installés, outillages créés en grande partie par des industriels français.

» L'Angleterre tint longtemps la tête pour la fabrication de la broserie fine ; sa réputation, quoique ne s'étant pas démentie depuis cette époque, est certainement balancée par celle de la France.

» Les Allemands exportent, surtout depuis 1870, une quantité très importante de broserie, et leurs articles seront bientôt cotés sur les marchés européens.

» Le Japon est un adversaire à redouter dans cette fabrication. Grâce à leur esprit d'assimilation très développé, ainsi qu'au prix dérisoire des salaires de l'ouvrier et la facilité de se procurer la matière première en Chine, avec des frais relativement peu élevés, on doit considérer les Japonais comme des concurrents sérieux.

» Quoique divers de leurs articles n'atteignent pas le degré de perfection des nôtres, il est à prévoir que dans un temps relativement court, nous aurons en eux des producteurs sérieux et avec qui nos fabricants auront à compter.

» Leur industrie prenant de jour en jour un plus grand développement, le prix de la main-d'œuvre subit par la suite une augmentation ; ce fait semblerait diminuer un peu la concurrence à craindre tout au moins pendant un assez long temps.

» Les États-Unis fabriquent beaucoup plus depuis quelques années, mais n'exportent pour ainsi dire pas ; en revanche, ce sont de grands consommateurs.

» Depuis une trentaine d'années environ, la Belgique fabrique de la broserie fine, mais ses installations sont encore peu importantes et ne peuvent entrer en lutte avec les nôtres.

» Comparativement avec les autres pays, la France conserve sans contredit le premier rang dans la fabrication de la broserie en général, c'est-à-dire de la broserie industrielle et de la broserie fine ou de luxe.

II. — Brosses et pinceaux pour la peinture.

» *Origines.* — L'usage du pinceau pour la peinture semble avoir été connu en Chine et au Japon bien avant qu'il ait pénétré chez les autres peuples.

» C'est en effet dans les pays où la civilisation s'est développée de bonne heure, que le besoin s'est fait sentir chez les hommes de

traduire sur les matières pouvant s'y prêter, soit par la peinture, soit par l'écriture, les pensées et les divers incidents de la vie courante.

» Les Chinois et les Japonais se servaient encore, à notre époque, de petits pinceaux très fins, longs et flexibles, pour dessiner leur écriture.

» Les travaux sur bois et sur porcelaine, aux couleurs si variées, ont nécessité chez eux, depuis longtemps, l'usage du pinceau.

» Les pinceaux fabriqués en Chine et au Japon, véritables petits objets artistiques, confectionnés avec le plus grand soin, conviennent parfaitement à leur genre de travail, mais ne peuvent être pour nous d'aucune utilité ; ce sont de simples bibelots de curiosité.

» Nous retrouvons dans l'étude des arts de l'antiquité, l'application des couleurs dans le dessin, application que nécessitait certainement l'emploi des pinceaux ; malheureusement, il ne nous reste aucun spécimen de ces instruments.

» Vers la fin du ^{xiv}^e siècle, la découverte de la peinture à l'huile obligea à la création de pinceaux sensiblement semblables à ceux employés de nos jours. Longtemps cette fabrication de pinceaux se fit entièrement à la main et resta une spécialité toute française.

» Après 1870, les Allemands qui étaient déjà pour nous de sérieux concurrents, grâce aux prix réduits de leur main-d'œuvre, cherchèrent à répandre leurs articles dans le monde entier et à se substituer auprès de notre clientèle.

» Les fabricants français comprirent alors le danger qui les menaçait et ils se mirent courageusement à l'œuvre. Des usines et des outillages spéciaux furent créés, et le travail mécanique remplaça en grande partie le travail manuel.

» Grâce aux progrès incessants réalisés, la concurrence allemande se trouva enrayée presque complètement sur nos marchés et grandement contrebalancée à l'extérieur.

» *Fabrication.* — De tout temps, le montage de la partie essentielle, c'est-à-dire de la touffe de poils formant le pinceau, est restée une opération manuelle. Les progrès ont été surtout réalisés sur les manches et sur le fixage des poils après ces manches, à l'aide de viroles métalliques très élégantes, qui donnent aux pinceaux une solidité qu'on ne trouvait pas dans les anciens modèles.

» 1^o Les petits pinceaux montés sur plumes ou sur bois, servant à l'aquarelle, au lavis, à la peinture de lettres, la peinture sur porcelaine et sur étoffe, etc.

» 2^o Les brosses d'artistes servant à peindre sur toile et sur bois.

» 3^o Les brosses à bâtiments comprenant toute une série des brosses destinées à la peinture des édifices de fer, de pierre ou de bois.

» Les petits pinceaux sont fabriqués en grande partie avec la queue de l'écureuil de Russie ou de la martre rouge et noire originaire de la Sibérie et du Canada, du blaireau, très répandu en Europe et principalement en Allemagne, du putois, et enfin de la chèvre de France et d'Allemagne, les poils de cette dernière servant plus particulièrement à la confection des pinceaux à usage industriel.

» Les brosses se font en soies de porc de France, qui sont tirées en grande partie de la Champagne et de la Bretagne.

» Les brosses pour bâtiments se font exclusivement en soies de porc ou en crins français ou étrangers.

» Les manches sont généralement faits en bois blanc ; ce sont : le frêne, le hêtre, le bouleau ou le peuplier, ou encore le cèdre d'Amérique, qui sont le plus souvent employés.

» Les brosses pour artistes et pour peintres en bâtiments, portent des noms différents, soit à cause de leur forme, soit à cause de leur destination.

» Ainsi celles dites « queues de morues », sont plates, renflées au milieu et terminées en pointes arrondies ; elles sont employées par les peintres, les vernisseurs, les photographes, les carrossiers et les décorateurs d'appartements ; les blaireaux par les doreurs ; les balais pour le collage du papier de tenture ; les spalters pour le décor ; le pied de biche qui est biseauté pour la céramique ; les peignes, les veinettes, les ébourrifoires, les ballons pour faux bois ; la brosse de ponce est employée pour toutes les industries ; elle doit son nom à sa grosseur qui est celle du ponce de la main ; la brosse à poire ayant la forme de ce fruit.

» Les principaux centres de la fabrication pour la France sont : Paris, Lyon, Nantes, Nogent-sur-Seine (Aube), Charleville, Saint-Brieuc et Rouen.

» A l'étranger, nous trouvons des fabriques importantes à Bruxelles-Vilword en Belgique, à Nuremberg et à Furth, en Allemagne ; on fabrique aussi d'une façon assez sérieuse dans l'Amérique du Nord.

» La France fait un chiffre total d'affaires dans cette industrie évalué à environ 7 millions de francs, dont près d'un cinquième est exporté aux États-Unis ou en Europe.

» Nous n'importons pour ainsi dire pas de pinceaux étrangers, car la seule marque pouvant entrer en concurrence avec la nôtre, la marque allemande, est peu appréciée chez nous, et nous sommes, en outre, protégés par des droits d'entrée rendant la concurrence difficile.

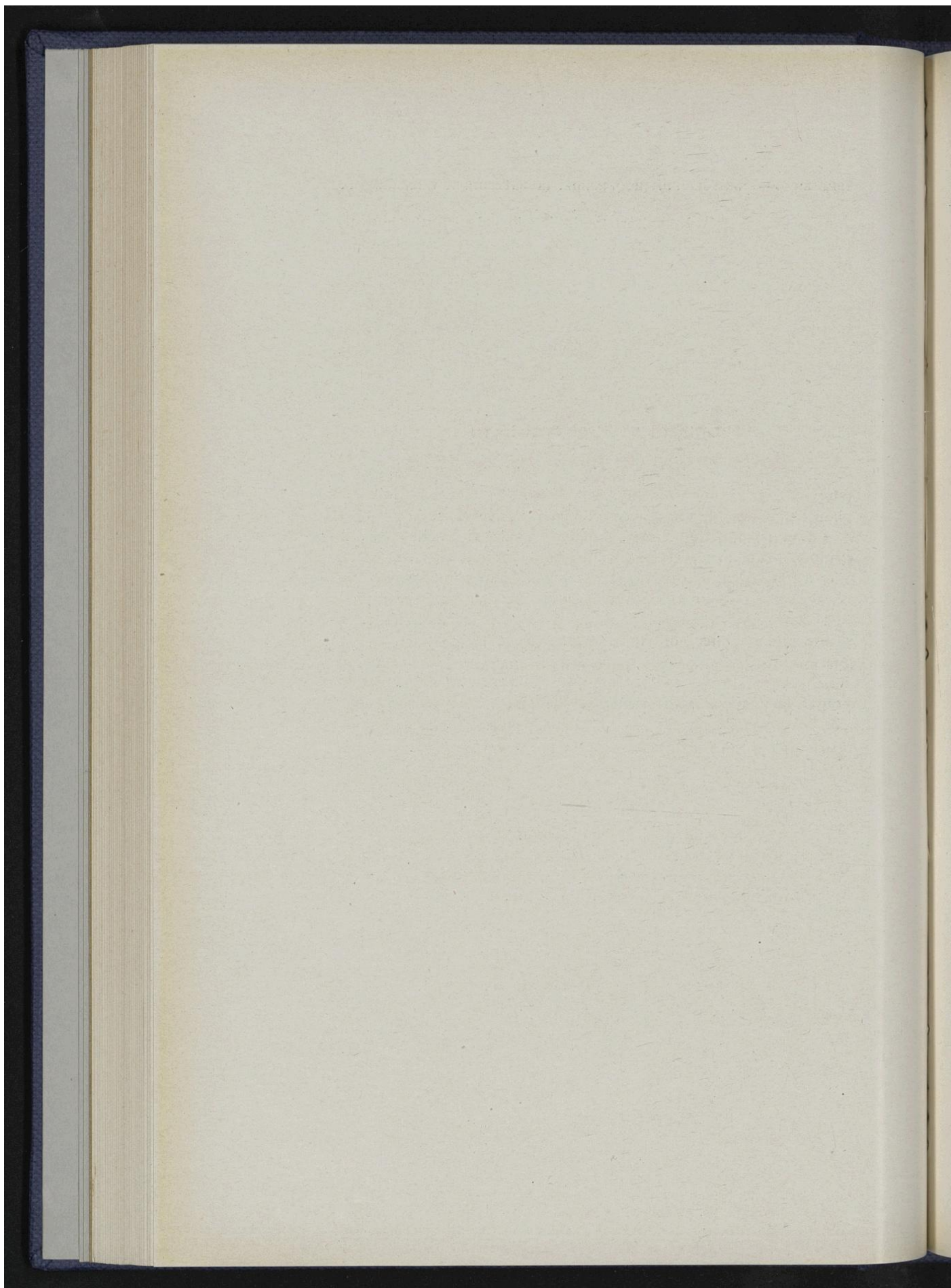
» Les États-Unis fabriquent depuis longtemps un article excellent, mais qui se consomme exclusivement chez eux, et l'on peut estimer l'importation française en Amérique à environ 60 o/o de la consommation de ce pays.

» Le Japon et la Chine, quoique considérés depuis longtemps comme de grands producteurs, ne fabriquent que des produits spéciaux et qui ne peuvent s'accommoder à nos besoins.

» Les maisons allemandes, fondées depuis vingt-cinq ans, fabriquant d'après nos modèles et utilisant nos outillages, sont arrivées à nous faire une concurrence redoutable. Leur production est considérable et nous sommes obligés de constater que les articles à bon marché nous font le plus grand tort sur les marchés étrangers où nous étions jadis les maîtres.

» De nos jours, l'article français jouit d'une réputation universelle pour sa parfaite fabrication et le fini de ses modèles, et nous pouvons encore dire sans crainte que le meilleur pinceau est le pinceau français. »







Situation commerciale de la Brosserie française en 1906.

Dans les remarquables rapports que notre éminent collègue M. Émile Dupont adresse tous les ans à la commission permanente des valeurs en douane, dont il est membre, il s'exprimait ainsi sur la situation de la Brosserie pour 1906.

« Nous redoutions que l'exportation de la Brosserie ne fût ralentie par l'application des nouveaux tarifs douaniers à l'Étranger et surtout en Allemagne, il n'en a rien été ; nous avons même noté une légère avance à l'exportation comme d'ailleurs à l'importation. »

Et en effet, les tableaux que nous publions d'autre part démontrent qu'en 1906, nos exportations d'article de broserie ont été supérieures à celles de 1905.

Exportation de la broserie en 1906	6.870.344 fr.
— — — en 1905	6.634.932 fr.
Augmentation en faveur de 1906	235.412 fr.

Cette plus-value provient d'une augmentation du chiffre d'affaires avec la Belgique, l'Espagne, les États-Unis, la République Argentine, l'Indo-Chine, etc., etc.

FRANCE
Exportations

BROSSERIE DE TOUTE SORTE <i>Commerce spécial.</i>				
PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉS EN KILOS		VALEURS EN FRANCS	
	1905	1906	1905	1906
Angleterre	427.257	415.684		
Allemagne	86.093	81.383		
Belgique	219.691	239.579		
Espagne	56.543	72.334		
Etats-Unis	108.418	108.812		
République Argentine.	61.534	79.720		
Autres pays étrangers.	174.562	190.041		
Algérie	68.966	62.586		
Indo-Chine	14.072	19.049		
Autres colonies et pays de protectorat.....	50.468	39.487		
Totaux.....	1.267.606	1.308.673	6.654.932	6.870.544

Comparée avec l'année 1905, la situation à l'importation se présente de la façon suivante :

Importation de la broserie en 1906	213.769 fr.
— — en 1905	167.884 fr.
Augmentation en faveur de 1906	45.885 fr.

Parmi les nations qui ont augmenté leur vente chez nous, il convient de citer en première ligne l'Allemagne, ensuite la Belgique et l'Angleterre.

On remarquera également que le chiffre d'affaires de l'Italie est un peu plus faible pour 1906 que pour 1905.

En résumé, la broserie a donné lieu, pour l'année 1906, à un bon courant d'affaires.

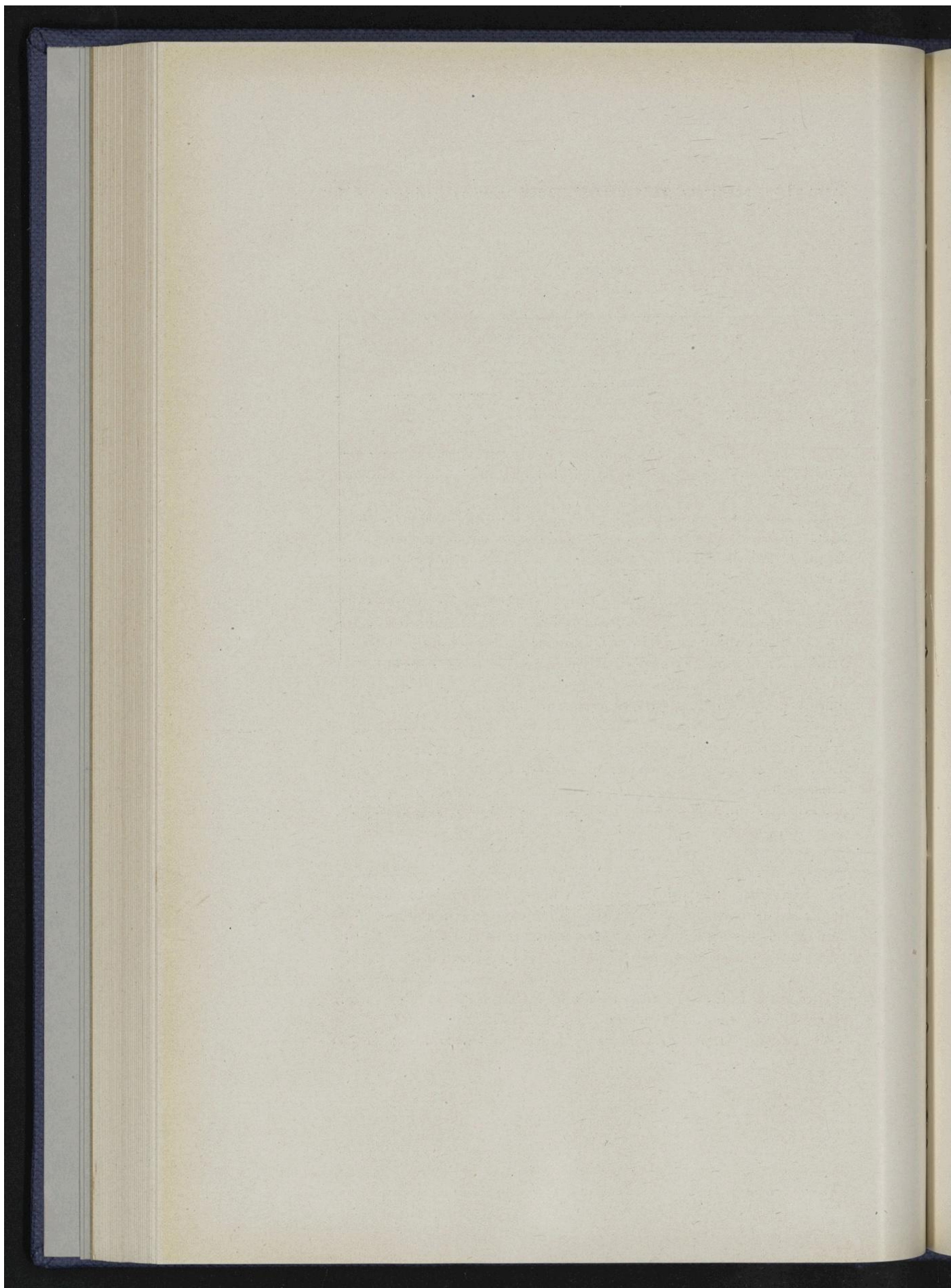
FRANCE
Importations

BROSSERIE DE TOUTE SORTE <i>Commerce spécial.</i>				
PAYS DE PROVENANCE	QUANTITÉS EN KILOS MISES EN CONSOMMATION		VALEUR EN FRANCS	
	1905	1906	1905	1906
Angleterre	8.329	11.196		
Allemagne	14.331	21.478		
Belgique	12.324	14.943		
Suisse	1.307	1.379		
Italie.....	1.573	1.484		
Japon.....	537	»		
Etats-Unis.....	2.110	»		
Autres pays étrangers.	1.745	3.132		
Colonies et protectorat.	1.524	423		
Totaux...	44.180	56.235	167.884	213.769

Quant aux procédés de fabrication, il n'y a pas eu, depuis l'Exposition de Liège, d'innovations dignes d'être particulièrement signalées.

Notre collègue, M. Latouche, a signalé à cette époque les principaux procédés en usage dans l'industrie, et sans nous arrêter longuement à des détails techniques que connaissent les fabricants, nous croyons plus important de leur parler de l'industrie de la Brosserie en Italie.







La Brosserie italienne.

Caractères généraux. Ses progrès. — La Brosserie se subdivise habituellement suivant son objet en Brosserie fine, grosse brosserie et fabrication du pinceau. En France, nous avons dans chaque subdivision, des établissements d'une très grande importance; en Italie, au contraire, les deux dernières subdivisions existent seules et la dernière, la fabrication du pinceau y est, comme nous le verrons, fort incomplète.

La grosse brosserie constitue presque exclusivement la totalité de la brosserie italienne. Encore à ses débuts il y a quelque trente ans, elle est aujourd'hui en plein développement. En dehors de l'activité générale italienne qui s'est réveillée puissante et persévérante pendant ces dernières années, certaines causes ont, à notre avis, fortement contribué aux progrès de cette industrie :

1° Le bon marché de la force motrice. A part une ou deux grandes fabriques où l'on emploie la vapeur, la force est généralement hydraulique, comme conséquence électrique. Par l'extension considérable de la houille blanche, le manufacturier, quand il ne produit pas lui-même son électricité, l'obtient à des conditions telles des grandes compagnies de distribution d'énergie électrique, qu'aucune autre force ne saurait lui être comparée comme économie.

2° L'outillage mécanique, conséquence directe de la cause précédente. La plupart des brosseries italiennes emploient pour le montage des brosses la machine, principalement la machine Poulet. Très peu de maisons montent à la main; il en résulte que l'article italien n'a pas le fini ni le soigné de nos articles: c'est une copie encore imparfaite de l'article allemand qui en a les qualités, le bon marché, mais en exagère les défauts.

En grande partie, l'article est exporté particulièrement sur les

marchés d'Orient, et j'ai pu, lors d'une visite, voir exécuter devant moi une brosse à habit, très bon marché, montée en soies blanches courtes françaises, destinée aux établissements Orosdi-Back et commandée par quantités considérables.

3° Le taux relativement peu élevé des salaires : 1 lire 50 à 1 lire 75 pour les femmes et 3 liras à 3 liras 50 pour les hommes, par jour. Quoique les idées sociales soient en marche de l'autre côté des Alpes, l'émigration des populations agricoles vers les grands centres, le développement considérable de ces villes qui en est résulté, l'excédent très élevé des naissances sur les mortalités, sont autant de causes qui pèsent sur le relèvement du salaire : l'offre surpasse toujours la demande et l'on sait quelle quantité d'émigrés fournit annuellement à l'Amérique du Sud.

Centres de fabrication. — La brosserie est presque exclusivement cantonnée comme fabrication dans l'Italie du Nord. Milan, Turin en sont les centres les plus actifs. Camero, Trévis, Florence, Gênes, Bologne comptent également des établissements aussi importants.

L'Italie du Sud et l'Italie centrale ne comptent guère que deux fabriques à Naples d'importance moyenne et une à Palerme.

Au total, environ 25 établissements employant un nombre d'ouvriers et surtout d'ouvrières très variable et difficile à déterminer exactement.

Nous classerons ces établissements en deux catégories suivant qu'ils préparent les matières premières ou qu'ils effectuent le montage.

1^{re} CATÉGORIE : PRÉPARATIONS DES MATIÈRES PREMIÈRES : CRINS, SOIES DE PORC, FIBRES VÉGÉTALES, TAMPICO, CHIENDENT, ETC.

Crins. — C'est ici que l'industrie italienne a accompli en quelques années un véritable tour de force : deux maisons italiennes sont aujourd'hui à la tête de la préparation européenne du crin : CARLO PACHETTI et C^o, CESARE MERINI et C^o, toutes les deux ayant leur siège social à Milan, et leurs fabriques en partie à Milan, en partie à Côme, Bollate et Bruzzano.

On prête même l'intention à la maison Pacchetti d'augmenter son capital actuellement de L. 2.500.000 et de s'installer avec un chiffre considérable d'ouvriers à Pavie. La municipalité de cette

ville, donnant un exemple de décentralisation rare et remarquable, assisterait pécuniairement le transfert de cette importante industrie à Pavie.

Les crins préparés dans ces deux fabriques, proviennent en grande partie (*viâ* Gênes) de l'Amérique du Sud, mais elles absorbent aussi beaucoup de crins de France, notamment ceux de Bretagne et du Midi ; concurrencées à la fois sur leurs prix de vente et leurs matières premières, nos filatures françaises se trouvent ainsi fortement atteintes. Les chiffres extraits des documents-statistiques sur le commerce de la France sont probants sur ce point. Lorsque nos importations de crins préparés augmentent, nos exportations sont en recul marqué. Voici les chiffres pour les huit premiers mois de 1904 et 1906.

	Quintaux métriques	
	1904	1906
Importation.....	2.614	3.290
Exportation.....	676	443

Environ 2.000 ouvriers sont actuellement employés par cette industrie en pleine prospérité.

Soies de porcs. — Aucune fabrique ne prépare ses soies, crins ou fibres pour son propre emploi. Une maison, la maison A. Paramatti et C^o à Turin, au capital de 1.500.000 liras, vient de faire venir de Nuremberg, un contremaître et une équipe d'ouvriers allemands chargés de la préparation des soies ; elle se proposait de préparer complètement elle-même les soies fines qui seraient nécessaires à la fabrication.

Nous verrons que les autres fabriques de pinceaux se contentent de monter leurs pinceaux. Elles augmentent en conséquence leurs soies à l'étranger ; l'Allemagne et la France sont les deux principaux fournisseurs, mais alors que les commissionnaires allemands placent à la fois soies de Russie, soies de Chine et soies d'Allemagne, les maisons de préparation française y placent directement et uniquement leurs produits.

Il y a quelques années, la grande maison Pacchetti et C^o, dont nous venons de parler, avait fondé pour la préparation des soies de porcs, une filiale sous le nom Antonio Pogliani et C^o. Elle devait prendre pour les soies de porcs, la même extension que la maison mère avait prise pour les crins, mais les résultats pécuniaires furent

très mauvais, et l'année dernière M. Pacchetti, après une liquidation qui donna je crois 5 o/o, se retira définitivement. Actuellement, cette maison prépare encore sous le nom de M. Antonio Pogliani, à Milan, mais elle a une importance très réduite, sa préparation très primitive et même grossière, convient cependant à la broserie italienne par son bon marché. Ses matières premières proviennent exclusivement de l'Italie et plus particulièrement de Naples.

La préparation était copiée principalement sur celle de nos maisons de Bretagne. Ensemble, ces dernières font avec la broserie italienne, un chiffre assez important, surtout pour les soies courtes et les basses tirures, et ce sont elles qu'on avait cherché à écarter du marché italien.

Cette année même, on vient de frapper les soies de porcs françaises préparées, d'un droit de 15 liras par 100 kilos. Nous croyons et nous espérons que cette taxe, plus fiscale que prohibitive, n'entravera pas les affaires que nos maisons peuvent traiter en Italie.

Fibres végétales. Tampico, Chiendent, etc. — Aucune maison italienne ne prépare ces fibres : elles proviennent toutes de l'importation allemande ou française. Dans un centre de production où le produit bon marché est presque exclusivement l'article produit, il en est évidemment fait forte consommation.

2^e CATÉGORIE : MONTAGE OU FABRICATION PROPREMENT DITE DE LA BROSSE ET DU PINCEAU.

Les fabriques se répartissent ici naturellement en deux grandes classes : Brosses ou Pinceaux.

1^o *Brosses.* — En outre de la préparation des matières premières qui, logiquement, devrait faire partie de la fabrication de la brosse, mais qui tend de plus en plus à s'en séparer, étant donné les progrès continuels de la division du travail, la brosse comporte la fabrication du bois et le montage de la matière première sur le bois, l'os, l'ivoire, etc.

La broserie italienne, caractérisée par l'absence totale de la broserie fine, accomplit ces deux opérations, mais limite la fabrication de la monture à la fabrication du bois.

Favorisée par une force motrice économique, un bon outillage mécanique et la proximité des centres de production et des Alpes où les bois abondent, le traitement du bois est généralement bien opéré. Les scieries sont bien outillées, pour la plupart en machines allemandes et actives.

Le montage se fait en partie à la main, en partie à la machine. Même dans les petites brosseries, le montage à la machine est répandu. Des ouvriers aux pièces conduisent en général ces machines. Peu d'ouvriers semblent avoir une connaissance complète de leur métier, et les quelques mêleurs qu'on rencontre, sont fort recherchés. Ils procèdent en général suivant l'école allemande.

Voici, par ordre d'importance, les maisons intéressantes à connaître :

a. Giulio MAGGI et C^o, Milan. — Cette maison est, pour la broserie, la première maison d'Italie. Elle travaille surtout pour l'exportation : Pays d'Orient, Amérique du Sud. Elle fait un chiffre important et emploie environ 150 ouvriers et ouvrières. Elle emploie depuis trois ans, les machines à tirer et à mêler J. Bayer, et le directeur nous a personnellement déclaré être très satisfait de la machine à mêler.

b. Romeo MOJOLI et C^o, à Camero Locarno. — Cette maison, italienne comme organisation, a cependant son siège social à Locarno (Suisse). L'usine principale, scierie et montage des brosses en soies, est à Lannero. Environ 150 personnes y sont employées. A Locarno, la main-d'œuvre est presque exclusivement féminine ; 60 ouvrières y fabriquent la brosse en chiendent et la brosse en tampico.

Cette maison est depuis peu sous le nom actuel : elle portait autrefois le nom social Quattrini et C^o, sa production était alors beaucoup moins considérable. Cette société, comme la précédente du reste, est montée par actions et l'on prête à M. Mojoli l'intention de lui donner une très forte extension. Ses produits sont presque exclusivement copiés sur les produits allemands et destinés pour une importante partie, à l'exportation. Un contremaître allemand dirige l'atelier de tirage des soies et leur mélange qui s'opèrent à la main. En revanche, cette fabrique dispose d'un grand nombre de machines à monter. Elle possède également un atelier assez important pour la fabrication du balai au brai ou à la poix.

Parmi les maisons d'une importance plus secondaire, nous citons :

a. Ernesto MARTINI, à Turin. — Spécialité d'articles bon marché pour l'exportation : brosses et blaireaux.

b. J. LANTERI, usine à Cumiana (banlieue de Turin). — Spécialité d'articles.

c. BOUAVIA, fabrique également à Cumiana.

d. MILANO et C^o, fabrique à Grugliasco, près Turin.

e. Enfin les maisons H. KRÜHL, à Trévise ; SCALOBRINI et ESPOSITO, à Naples, sont à citer.

Toutes ces maisons produisent des articles de grosse broserie courante d'un prix peu élevé, consommés en Italie et dans les pays d'Orient. Elles emploient, suivant leur importance, de 20 à 60 personnes et disposent toutes d'une force hydraulique assez importante.

2^o *Pinceaux*. — L'industrie italienne du pinceau est pour ainsi dire limitée à son montage. A part la maison A. Paramatti et C^o, dont la principale spécialité est du reste la fabrication des couleurs et vernis, les autres établissements n'ont que des ateliers d'une importance relative. Nous avons vu qu'aucune fabrique ne paraît entièrement ses soies : elles arrivent de France et surtout d'Allemagne tirées cuites et même grattées. La fabrication des manches est également à peu près nulle, elle est presque totalement d'importation allemande ; mais dans leur ensemble, ces établissements qui ne produisent guère que des articles courants, font cependant un chiffre important.

Ils constituent même pour notre industrie de préparation française, un très bon débouché, et s'il est vrai que nous y rencontrons la concurrence des commissionnaires allemands, les soies françaises y sont consommées dans de fortes proportions, sans qu'on ait eu jusqu'à ce jour à les supplanter par de nouvelles sortes.

Par ordre d'importance, nous citerons, à Turin :

a. A. PARAMATTI et C^o. — Cette maison est une des plus vieilles maisons d'Italie, elle dispose de capitaux importants et sa production est très active. Elle consomme, en caisses de tirures assorties françaises, une moyenne annuelle de 5 tonnes. Elle a d'importants magasins de vente à Turin, Milan, Rome et Naples.

b. FRATELLI BORELLO, à Turin. — Cette maison est également très importante. Elle consomme environ 3 tonnes de soies préparées françaises, et c'est la seule maison d'Italie qui puisse livrer des articles un peu finis et soignés. A l'Exposition de Turin, en 1898,

elle obtenait une médaille d'or. En 1884, à Turin, une médaille d'argent.

Cette maison, comme la précédente, emploie environ une trentaine de personnes et travaille en partie pour l'exportation.

c. Giacinto Mosso. — Ancien contremaître de la maison A. Parmatti, fabrique des articles courants et emploie une dizaine d'ouvriers.

d. M. DOUADIO. — De plus petite importance, à Milan.

e. Ugo POGLIANI. — De l'ancienne maison Fratelli Pogliani.

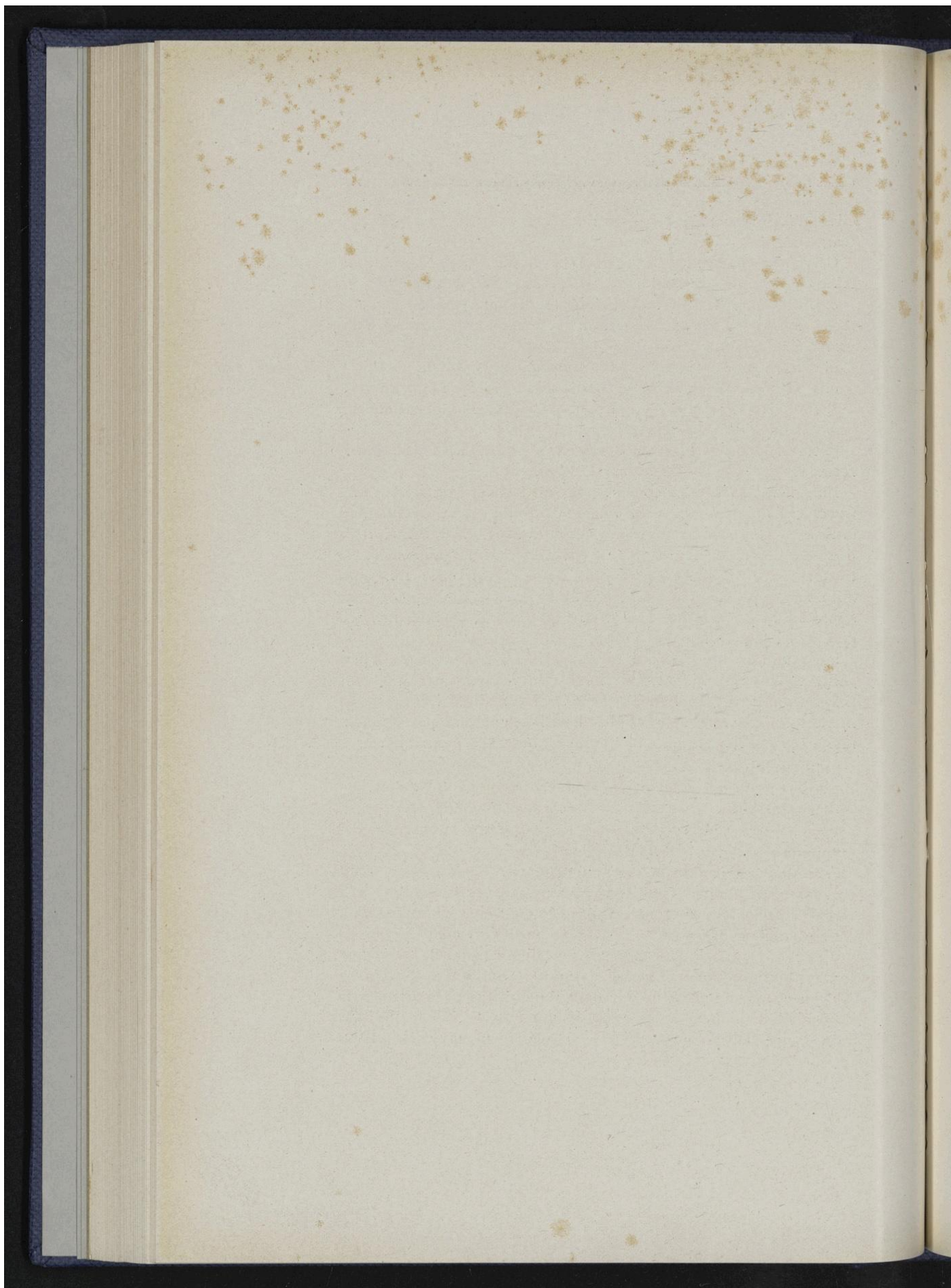
f. Francesco POGLIANI. — Frère du précédent. Emploient chacun une dizaine d'ouvriers et ouvrières.

g. Enfin, Raffaele SPOSIMO, à Florence, d'une importance sensiblement égale aux deux maisons de Milan.

Nous insisterons, pour conclure, sur un fait dont on retrouve les traces à chaque pas dans cette étude, fait qui, du reste, domine non seulement l'organisation et le progrès de la broserie italienne, mais ceux de l'industrie italienne tout entière : c'est la prépondérance très marquée de l'influence allemande sur l'influence française. S'il nous est permis, dans un travail aussi modeste, de placer une appréciation personnelle, nous dirons qu'il y a là un mal, mal qui de jour en jour se fait plus grand.

Sur cette terre latine, à juste titre appelée « la nation sœur », l'idée germanique s'est implantée en maîtresse. Puissent nos produits, l'expression de l'âme française, encore les maîtres indiscutés du marché par leur fini, leur solidité, leur bon goût, ne pas être submergés par le flot toujours montant de l'industrie germanique.







LA BROSSERIE A L'EXPOSITION DE MILAN

A l'Exposition internationale de Milan, l'industrie de la broserie était représentée par les maisons suivantes :

MM. DUPONT (E.) ET C^e

**Fabrique de Brosserie, Tabletterie et Boutonnerie
Beauvais (Oise) et 44, rue de Turbigo, Paris.**

Cette maison a été fondée en 1845, par M. A. Dupont.

Elle est à l'heure actuelle, la première manufacture du monde pour la fabrication des articles de broserie, tabletterie, etc.

Ces industries lui sont redevables d'un grand nombre des améliorations et perfectionnements de l'outillage mécanique.

C'est dans les ateliers de la manufacture A. Dupont et C^e qu'ont été créés les premiers outillages mécaniques perfectionnés et à l'heure actuelle, elle continue à fabriquer pour son propre compte, dans ses ateliers spéciaux, les machines qu'elle emploie.

En 1867, M. A. Dupont associa à ses affaires, son fils, M. Emile Dupont, qui est devenu le seul directeur de la maison.

L'impulsion donnée par M. Emile Dupont aux industries de la broserie, de la tabletterie, de la boutonnerie, a eu des résultats d'une importance considérable, non seulement pour sa maison

mais aussi pour la prospérité générale de ces branches industrielles.

La manufacture E. Dupont et C^{ie} fait un chiffre d'affaires de six millions par an, elle exporte pour une valeur de quatre millions.

En dehors de sa manufacture de Beauvais, de ses usines de Paris, elle possède d'importantes succursales à l'Etranger, notamment à Londres et à New-York, elle est représentée dans toutes les parties du monde.

MM. E. Dupont et C^{ie} emploient un très nombreux personnel évalué à 3.000 personnes dont un millier d'hommes et 2.000 femmes.



Ils ont créé dans leurs ateliers des caisses d'assistance et de prévoyance dont bénéficient les ouvriers et ouvrières.

La collaboration apportée par M. Emile Dupont à l'organisation de la participation du commerce français aux Expositions internationales a toujours été des plus précieuses.

La manufacture qu'il dirige aujourd'hui a été mise hors concours dans toutes les Expositions internationales universelles. Dès 1878, M. Emile Dupont ayant été appelé par la confiance de ses collègues, à la présidence de la Classe et à celle du Jury international.

En 1906, M. Emile Dupont a été nommé président du Comité français des Expositions à l'étranger.

A l'Exposition internationale de Milan, la maison E. Dupont et C^{ie} présentait aux visiteurs, un assortiment complet de ses produits (Brosserie, Tabletterie et Boutonnerie).

Sa participation organisée avec goût et élégance, mettait en valeur

l'utilisation qu'elle fait du bois, de l'os, de l'ivoire, de l'écaille, de la nacre, de l'argent et dont elle montrait des produits de genres très variés.

Le Jury des récompenses a décerné à la maison Dupont et C^{ie}, un Grand-Prix, reconnaissant ainsi par la plus haute récompense, ses efforts constants pour le progrès de l'industrie de la broserie française.

MM. LELOIR FRÈRES**Brosses à peinture en tous genres****Usine à Nogent-sur-Seine (Aube), magasin à Paris, 14, rue Commines**

Notre qualité de rapporteur de la Classe 98, nous oblige à emprunter, pour notre jugement, les appréciations de ceux de nos collègues qui nous ont précédé dans les fonctions de rapporteur.

Nous nous bornerons à enregistrer le Grand-Prix, que le Jury des récompenses a bien voulu nous accorder à Milan, et qui est pour nous la légitime récompense des efforts que nous avons faits pour favoriser la supériorité de notre industrie.



« Les pinceaux divers pour voitures y sont remarquables par le fini, l'élégance et la qualité supérieure, ainsi que la belle collection de brosses à peindre en tous genres

pour bâtiment, usines, compagnies de chemin de fer et industries diverses, que la maison fabrique en très grande quantité.

A noter aussi les pinceaux de nombreuses formes et variétés pour le lavis, l'aquarelle, fabriqués avec multiples fourrures, telles que martre petit-gris, ours, putois, skunks, méloncillo, qui nécessitent un outillage considérable.

Jusqu'à ce jour, où tout se faisait à la main, ces Messieurs n'ont pas hésité à laisser de côté les vieux errements et à mettre à la hauteur de la production française, les procédés mécaniques les plus ingénieux et les mieux perfectionnés créés par eux de toutes pièces.

L'outillage est des plus remarquable et du dernier perfectionnement afin de faire une production supérieure et irréprochable dans leurs usines hydrauliques, 60 chevaux, à Nogent-sur-Seine (Aube).

Une grande quantité de machines-outils spéciales, servent à l'emmanchage des brosses, à la fabrication, mise en forme, clouage, rivage et emmanchage de brosses plates, dites queues de morue, l'emboutissage par système spécial, de la fabrication des viroles en cuivre et en fer-blanc, de toutes formes.

Toutes ces machines, créées et construites dans les usines, sont la propriété de la maison, et protégées par de nombreux brevets d'invention.

Tous les produits (même les soies de porc) servant à la fabrication, entrent bruts et sortent manufacturés.

Nous remarquons que ces machines-outils, admirables de simplicité dans leur fonctionnement, commencent le pinceau à sa naissance, et l'achèvent de même, néanmoins, 130 ouvriers, dont 75 femmes, sont employés dans ces usines modèles, où la division du travail est faite par spécialités, et la production va toujours s'accroissant.

La production moyenne des usines, est de 700.000 francs (sept cent mille francs) par an environ.

Les produits manufacturés, concentrés à la maison de vente de Paris, 14, rue Commines, s'écoulent, la plus grande partie en France, et le reste en Espagne, Amérique du Sud et commissionnaires de Paris.

Nous joignons à nos sincères félicitations, le désir de voir MM. Leloir frères, marcher dans la voie du progrès qu'ils se sont tracés, et continuent comme ils l'ont fait jusqu'à ce jour, à ouvrir des horizons nouveaux à leur spécialité industrielle ».

(Extrait du rapport de M. GENTY).

Rapport LAYUS

Exposition Internationale Glasgow 1901.

Président Emile DUPONT.

MM. Leloir frères, dont l'usine à Nogent-sur-Seine (Aube), renferme tous les derniers développements, exposent avec art des brosses à peindre et pinceaux d'une fabrication irréprochable.

Les produits de cette maison sont de plus en plus demandés en France et à l'Etranger. Le chiffre d'affaires est en progression constante.

Rapport de M. Georges AMSON

Exposition universelle Paris 1900.

« Fondée en 1830, par M. Rabuteau, la manufacture de MM. Leloir frères a pris aujourd'hui une réelle importance, sous la direction active et intelligente de MM. Georges et Albert Leloir, lesquels se trouvent depuis 1881 à la tête des affaires.

MM. Leloir frères ont eu le très grand mérite de comprendre à temps, les besoins de leur industrie, et de transformer très rapidement leurs procédés de fabrication en s'imposant les plus grands sacrifices.

Ils sont parmi les premiers qui luttent énergiquement contre la concurrence étrangère.

Après avoir transporté leur usine à Nogent-sur-Seine, où s'offrait une main-d'œuvre moins onéreuse, les chefs de la maison Leloir n'ont rien négligé pour atteindre tous les perfectionnements.

L'usine de Nogent-sur-Seine occupe environ 160 ouvriers. L'outillage est actionné par deux turbines Ferray et une roue hydraulique de la force de 60 chevaux ».

Passant en revue les diverses Expositions auxquelles la maison a participé, nous notons les récompenses suivantes :

MEMBRES DU JURY

1888.	Exposition de Barcelone,	Membre du Jury.
1894.	—	Lyon, Secrétaire-Rapporteur du Jury.
1895.	—	Amsterdam, Secrétaire du Jury.
1894.	—	Bordeaux, Vice-Président du Jury.
1904.	—	Saint-Louis, Membre du Jury.

GRANDS PRIX

1903.	Exposition d'Hanoï.
—	Milan.

DIPLOMES D'HONNEUR

1896.	Exposition de Rouen.
1902.	— Lille.
1905.	— Liège.

MÉDAILLES D'OR

1885.	Exposition d'Anvers.
1886.	— Liverpool.
1887.	— Le Havre.
1889.	— Paris.
1897.	— Bruxelles.
1900.	— Paris.
1901.	— Glasgow.

M. BAUDRY FILS
Plumeaux, plumes brutes
6, rue Bachaumont, Paris.

Cette maison, fondée en 1857, est la plus ancienne de la place dans son genre.



Sa spécialité est la fabrication des plumeaux et des articles en plumes.

La réputation de la maison Baudry fils est universellement reconnue.

Le personnel se compose de 93 ouvriers, ouvrières et employés.

Aux Expositions, le Jury international a reconnu les efforts des directeurs et le soin qu'ils apportent dans la fabrication des articles, qui tous sont de vente courante, en leur accordant les plus hautes récompenses.

Nous citerons :

	Hors Concours à Chicago (1893).
	Médaille d'Honneur à Anvers (1894).
	Diplôme d'Honneur à Amsterdam (1895)
	— à Bruxelles (1897).
Grand Prix	à Paris (1900).
—	à Saint-Louis (1905).
—	à Liège (1905).
—	à Milan (1906).

L'Exposition que la Maison Baudry fils présentait aux visiteurs de l'Exposition internationale de Milan était des plus réussies. Elle se composait de jolies fleurs de couleurs variées, en plumes du plus heureux effet; de plumes pour la fabrication d'articles de ménage, de plumes de coq et de vautour avec lesquelles elle avait eu l'ingénieuse idée de confectionner, pour les premières, un panache vert de bersaglieri et pour les secondes, un panache de carabinier.

Le Jury a été unanime à reconnaître que cette maison méritait le Grand Prix.

M. L.-H. CORNETTE

Brosses à dents et à ongles

19, boulevard Saint-Denis, Paris.

Cette maison, fondée en 1895, s'est fait une spécialité de la fabrication des brosses à dents et à ongles.

M. L.-H. Cornette fabrique des brosses dites « Brosses hygiéniques Rosalia », qui présentent cette particularité d'être stérilisées.

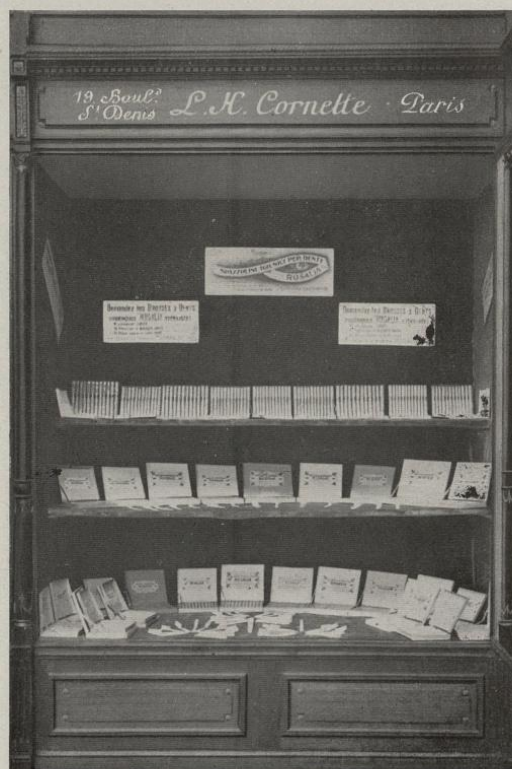
Il a eu l'idée de les vendre dans un étui clos, qui les protège de la poussière et des contacts nuisibles.

Il est en outre l'inventeur de deux machines spéciales pour enlever des brosses toutes les soies coupées au montage par les ouvrières.

Sa fabrication très soignée contribue à la valeur des articles qu'il fabrique avec goût, solidité et élégance.

Le personnel de cette maison est de 72 ouvriers et ouvrières.

A l'Exposition de Milan, qui est la première à laquelle participait M. L.-H. Cornette, il présentait des brosses à dents emballées dans une gaine de mica et dont le Jury a apprécié la finesse et les avantages en lui décernant une médaille d'argent.



M. LOUIS-A. GENTY

Fabrique de grosse broserie à Paris
17, rue du Temple, usine à Béthizy-Saint-Pierre

Cette maison a été fondée en 1796, par M. Beuvard. Pendant de longues années, elle ne fit aucun effort pour augmenter l'importance de ses affaires.



Ce n'est qu'en 1876 que M. L.-A. Genty prit la direction de ses affaires et leur donna une heureuse impulsion.

M. Genty a développé un atelier relativement modeste et est arrivé à en faire, en peu de temps, une fabrique importante.

Sa fabrication comprend surtout des articles de broserie pour appartements et pour équipages.

A l'Exposition universelle de 1900, elle avait obtenu une médaille d'or, à Liège, en 1905, un Diplôme d'Honneur; à Milan, M. Genty était membre du Jury international des récompenses.

M. GASTON MAURY
Soies de porcs préparées
à Rennes, Port-Gahour

Cette maison, dont la date de fondation remonte à 1884, est une des plus anciennes dans ce genre d'industrie.

Elle est demeurée, depuis sa fondation, la propriété de la même famille, et son directeur actuel, M. Gaston Maury, joint aux réelles qualités de grand industriel, le titre de « docteur en droit ».

La maison G. Maury s'est spécialisée dans les matières premières, nécessaires à l'industrie de la broserie, et plus particulièrement dans les soies blanches et grises de porc.

En dehors de cette industrie, ses usines sont aménagées afin de pouvoir utiliser les déchets de sa fabrication première, pour la production d'engrais.

Son chiffre d'affaire est d'environ 500.000 francs par an, dont 400.000 pour l'exportation en Amérique, en Angleterre, en Allemagne, en Italie, etc., etc.

Elle emploie un personnel de deux cents ouvriers.

Ses usines, aménagées avec le confort de la science moderne, comportent une infirmerie permanente.

M. G. Maury a également créé une caisse d'assurance gratuite pour ses ouvriers.



Cette maison a participé à de nombreuses Expositions, notamment à celles de Paris 1878 et 1889.

A l'Exposition de Liège, en 1905, elle avait obtenu une médaille d'argent, le Jury des récompenses de l'Exposition de Milan lui a décerné une médaille d'or.

Dans sa vitrine, elle avait organisé une Exposition des plus intéressantes pour les professionnels, et montrait diverses sortes de ses produits bruts et manufacturés. Soies grises, soies blanches, soies demi-blanches et d'un beau blanc.

Les soies brutes étaient renfermées dans des bocaux et des paniers.

Dans une industrie qui ne se prête guère aux effets d'ensemble, M. Maury avait fait de réels efforts pour vaincre la difficulté et nous sommes heureux de constater que sa vitrine était agencée avec art et un goût parfait.

M. H. OLLIVON

Fabrique de plumeaux et plumes brutes,
19, rue Rambuteau, Paris.

Cette maison a été fondée en 1848, par M. Welvert, son directeur actuel, M. Henry Ollivon, non seulement lui a maintenu sa réputation, mais encore lui a acquis une place dans les premiers rangs des maisons importantes.

Sa spécialité est la fabrication des plumeaux, elle s'occupe aussi de l'industrie des plumes pour parure et fait le commerce des plumes brutes.

Elle occupe un personnel de soixante ouvriers et ouvrières.

Dans ses ateliers, M. Ollivon a créé une caisse d'assurance contre les accidents et la maladie.

Cette maison a participé à de nombreuses Expositions, et y a obtenu les premières récompenses, 4 médailles d'argent.

4 médailles d'or, dont une à l'Exposition universelle de Paris en 1900.

A Liège, en 1905, le Jury des récompenses lui a accordé un diplôme d'honneur.

Sa vitrine, à l'Exposition de Milan, était agencée avec un goût remarquable et renfermait des échantillons de ses diverses productions.

Des plumeaux de nuances variées, avec des manches en argent, en os, en métal et en bois, de jolis godets contenaient des plumes d'autruche.

Elle avait fait imprimer un tarif en couleurs, qui était remis gratuitement aux visiteurs.



Le Jury international des récompenses lui a décerné le Grand-Prix.

Cette haute récompense est la reconnaissance des efforts persévérants que M. Henry Ollivon a fait dans l'intérêt d'une industrie qu'il a développée en France, et dont il maintient la bonne réputation à l'étranger, notamment en Angleterre, en Allemagne et dans l'Amérique.

MM. VAQUIN ET SCHWEITZER
 Matières premières pour la broserie,
 1, rue Jérôme-Bellarmato, au Havre.

Cette maison s'est fait une spécialité des matières premières pour l'industrie de la broserie.

Elle a donné une impulsion considérable à cette industrie très spéciale, et aujourd'hui elle dispute les marchés du monde à ses anciens concurrents étrangers.

Le succès de ses produits a acquis à l'industrie française, les marchés du Japon, de l'Australie, etc.

Dès sa première participation aux Expositions internationales, le Jury des récompenses lui avait accordé une médaille d'or (St-Louis 1904).

Son succès n'était pas moins grand à l'Exposition de Liège en 1905 où elle recevait une nouvelle médaille d'or.

A l'Exposition internationale de Milan, elle a obtenu un Diplôme d'Honneur.

Sa vitrine mettait en valeur une grande variété des produits dont elle s'est fait une spécialité.

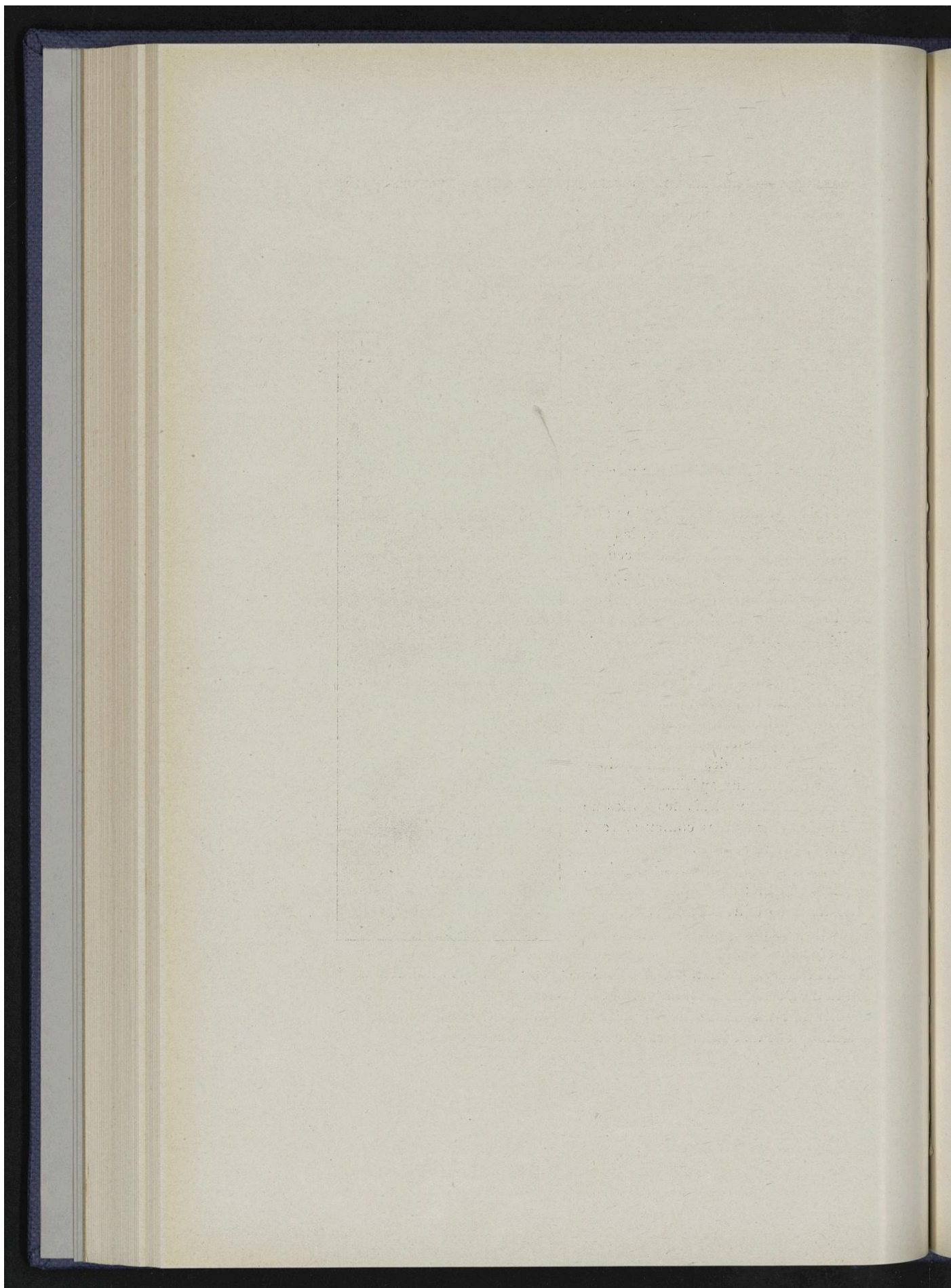
Elle nous montrait des bottes de tampico de diverses couleurs, vert, rouge, jaune et bleu.

Fibres grises de coco ; fibrines grises nature ; ainsi que des cordes de tampico teint ou blanc.

On y remarquait également de la corne effilée.

L'initiative de MM. Vaquin et Schweitzer a eu incontestablement d'heureux résultats pour l'industrie française, notre impartialité nous fait un devoir de signaler le dévouement et l'intérêt qu'ils témoignent aux intérêts commerciaux de l'industrie de la broserie.







LA TABLETTERIE

Considérations générales.

La tabletterie comprend un nombre infini d'articles inventés par le goût du jour, le caprice, la fantaisie et modifiés constamment par la mode, tenant tantôt du tournage, de la marqueterie, du cartonnage et de l'estampage.

Suivant une habitude adoptée par ceux de nos collègues qui nous ont devancé dans les fonctions de rapporteurs, nous diviserons la tabletterie en plusieurs catégories distinctes :

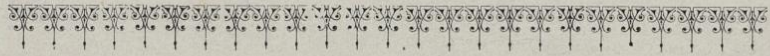
- 1° La tabletterie d'ivoire, de nacre et d'écaille ;
- 2° La tabletterie en bois sculpté : nécessaires, petits meubles de fantaisie et coffrets ;
- 3° La tabletterie en celluloïd ;
- 4° La tabletterie en papier mâché ;
- 5° Les objets divers de laque ;
- 6° Les pipes en bois, en terre, en écume de mer.

Ainsi que notre collègue M. G. Amson, le distingué rapporteur de la Classe 98 à l'Exposition universelle de Paris 1900, nous ferons une place à part pour 1° les petits bronzes.

Dans la Section française à l'exposition internationale de Milan, on comptait sept Exposants dont les produits peuvent être classés dans la tabletterie : MM. Coste-Bez, Joannot, Latouche, Pinel, Roolf et C^{ie}, Société nouvelle « l'Oyonnithe », auxquels il convient d'ajouter notre collègue, M. Houlet, fabricant de bronze de fantaisie.

Nous allons étudier en détails chacune des catégories dont la réunion constitue l'industrie de la tabletterie.

Mais avant d'examiner la situation actuelle de ces industries, nous croyons nécessaire de rappeler brièvement leurs débuts.



Historique.

Nos collègues connaissent déjà, par les remarquables rapports qui ont été rédigés pour la Classe 98, l'histoire des industries dont il nous faut, à notre tour, nous faire le consciencieux historien.

La tabletterie rentre dans l'histoire de l'art français; elle y occupe par la grâce, la légèreté de ses articles, leur intimité même, une place importante.

La fin du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e furent, pour elle, une époque d'une importance considérable, et aujourd'hui encore la tabletterie est très en faveur.

Constatons-le avec la satisfaction de l'industriel et n'oublions pas qu'à son nom s'attache le délicieux qualificatif de « Souvenir ».

Dans un ouvrage remarquable par le style et sa documentation, M. Alfred Picard, Commissaire général de l'Exposition universelle de Paris 1900, a écrit sur la tabletterie, un chapitre auquel nous avons jugé à propos d'« emprunter » notre érudition (1).

(1) A. PICARD. *Le Bilan d'un Siècle*.





La Tabletterie d'ivoire.

« A toutes les époques, l'ivoire a fourni aux artistes de précieuses ressources. La facilité avec laquelle il se taille et se polit, la beauté de son grain, la couleur chaude et harmonieuse que lui donne le temps, tout concourrait à en faire, en quelque sorte, une matière prédestinée pour les œuvres d'art et de luxe.

» Chez les Hébreux, chez les Égyptiens, à Khorsabad, à Ninive, il était utilisé dans les revêtements de portes, de lambris, de plafonds, de colonnes, dans les meubles de prix, comme dans le trône de Salomon, ainsi que dans une foule de pièces de plus petites dimensions.

» Les Grecs et les Romains en faisaient des pyxides, des manches de miroir ou de flabellum, des poignées d'armes, des fourreaux d'épée, des sièges, etc.

» Phidias y sculpta des statuettes et même des statues, nommées chryséléphantines.

» Après la constitution de l'empire d'Orient, l'art déjà affaibli en passant d'Athènes à Rome, se transforma plus complètement encore.

» Dans les ivoires byzantins, la richesse ornementale prime la recherche du dessin : il existe à la bibliothèque nationale et au musée de Florence, de très curieux diptyques offerts par les consuls à leurs électeurs, en témoignage de reconnaissance.

» On possède, du ^{vi}^e au ^{xii}^e siècle, des boîtes destinées à contenir les eulogies et décorées de sujets évangéliques, des châsses, des bas-reliefs, des couvertures d'évangélistes, des plaques sculptées sur les deux faces, des boîtes figurant une sorte de chapelle ; les scènes religieuses et historiques y abondent ; souvent les métaux précieux s'associent à l'ivoire ».

A Milan, nos collègues ont certainement eu l'occasion d'admirer les collections de vieux ivoires du Moyen Age, d'un travail admirable et que renferme le trésor de la cathédrale et les collections du château Sforza.

Les artistes créèrent au ^{xiii}^e et au ^{xiv}^e siècle, beaucoup d'ouvrages en ivoire et même en os, boîtes à miroir, coffrets, cassettes, reliquaires, oratoires, chapelles portatives, croix, crosses, bâtons pastoraux, oliphants.

La mosaïque piquée apparaît à cette époque ; l'influence du style ogival se manifeste : les décors profanes, les épisodes tirés des romans de la chevalerie se montrent à côté des sujets religieux.

Au Moyen Age, on faisait en France de petits meubles en ivoire, en os et en nacre, ainsi que des incrustations d'ivoire et de nacre.

Bientôt vint la Renaissance, et avec elle un élément nouveau pour l'art national déjà parvenu à un haut degré de perfection, près des ducs de Bourgogne.

Le ^{xvi}^e siècle produit des coupes, des drageoirs, des hanaps, des cippes, des cornes, des poudrières, des peignes, œuvres tout à fait remarquables ; il enfante des bustes et des groupes merveilleux.

C'est la période où s'illustrent, à côté de maîtres inconnus, François Duquesnoy, dit François Flamand, Francis van Bossuit, de Bruxelles, Jean de Bologne.

La souplesse de la matière conduit les ivoiriers à suivre l'impulsion de Rubens, à faire les *ivoirs flamands*.

Jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, le travail de l'ivoire demeure purement artistique.

Sous le règne du « Roi Soleil » Van Obstal, d'Anvers, vient se fixer à Paris, y exécute de belles sculptures d'ivoire et entre à l'Académie de peinture et de sculptures.

Cependant, vers la même époque, les maîtres peigniers, tabletiers, tourneurs et tailleurs d'ivoire, dont les statuts renouvelés en 1505, avaient été successivement confirmés par Henri III, Henri IV et Louis XIV, commencèrent à faire un plus grand nombre d'articles de petite tabletterie.

Les peigniers, qui jusqu'à cette époque, ne fabriquaient généralement que les peignes, se mirent à produire des articles qui s'écartèrent progressivement de ces articles, et en 1776 les statuts des maîtres peigniers, tabletiers, tourneurs et tailleurs d'ivoire furent confondus avec ceux des luthiers et des éventaillistes.

Quelques années après, la Révolution arrêta complètement le travail de l'ivoire, aussi bien à Paris qu'à Méru, dans l'Oise, où il avait pris une certaine importance pendant le XVIII^e siècle.

Dès la première année du XIX^e siècle, l'industrie recommença timidement ses tentatives par la fabrication de petits articles.

Les progrès de la tabletterie furent rapides, surtout pendant la Restauration, et en 1830, cette industrie exportait déjà ses produits en grande quantité.

Dans le travail de l'ivoire, l'Europe n'a pas fait de grands progrès pendant le XIX^e siècle.

Bien avant le XVI^e siècle, cependant, l'Allemagne s'était adonnée avec entrain au travail de l'ivoire ; comme en Italie, les plus grands artistes y avaient gravé leur pensée. Il est resté du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècle, des bas-reliefs, des médaillons à portraits, des hanaps, des cruches à bière, des poignées de cuillers, de fourchettes, de couteaux ou de tranchoirs, des pièces de jeu, des boîtes, des tabatières, où l'emploi et la sculpture de la matière sont multipliés à l'infini.

En Espagne, l'ivoire a donné des figures d'une expression merveilleuse.

Aux-Indes, en Perse, l'ivoire est employé dans une infinité d'objets d'une exécution fine et délicate.

Les ivoires chinois, très nombreux, révèlent l'inépuisable patience de leurs auteurs. On rencontre une extrême variété de pièces ornementales, telles que plaques de ceinture, chapelets, colliers de mandarins, éventails, boules ajourées, chaînes, jonques mâtées et pavoisées.

Au Japon, outre les ouvrages analogues à ceux de la Chine, il en est d'absolument spéciaux qui étonnent par leur originalité, leur grâce, leur ingéniosité, leur verve ou leur esprit satirique. Ce sont les *netzké*, breloques connues sous le nom de *boulons japonais*, qui représentent des scènes de mœurs ou d'histoire, et s'attaquent aux vices sociaux ou même à la religion. Dieux, jeunes femmes, enfants infirmes vrais ou simulés, singes, grenouilles, rats, souris sont traités avec un caprice inouï.

Le cadre de la sculpture arabe, bien que restreint aux diverses combinaisons de la ligne et à la copie de la nature végétale est encore assez large pour embrasser de merveilleuses conceptions.

Si les œuvres artistiques ont été quelque peu négligées au cours du XIX^e siècle, la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Au-

triche ont cependant produit un grand nombre d'objets de tabletterie sculptés ou tournés.

Dieppe conserve une spécialité d'ivoirerie qui remonte au xv^e siècle et qui reste comme un souvenir des établissements célèbres fondés par les navigateurs dieppois sur les côtes d'Afrique.

Dans la tabletterie, comme dans toutes les industries où la mode fait sentir son influence, les produits tirent leur plus grande valeur du goût qu'ils révèlent et de leur nouveauté.

Aussi les tabletiers de Paris ont-ils atteint une supériorité que ne leur disputent ni l'Allemagne, ni l'Angleterre, ni la Chine, ni le Japon.

Dans chacun de ces pays on peut fabriquer plus d'objets de ce genre qu'à Paris, mais la façon, l'élégance, la légèreté, tout ce qui constitue le bon goût ne se rencontre que dans les objets de fabrication parisienne.

Néanmoins, la tabletterie anglaise, allemande, chinoise et japonaise doit être appréciée à très juste titre.





Centres de production et Articles fabriqués en France.

L'ivoire vient pour ainsi dire entièrement d'Afrique. On en distingue trois sortes : l'*ivoire blanc* ou mat de la côte orientale (Mozambique, Zanzibar, Abyssinie); l'*ivoire vert* ou transparent de la côte occidentale (Angola, Gabon, Cameroun); l'*ivoire vert-blanc* ou intermédiaire, du centre (Congo, Nigéria, Soudan français).

Les principaux marchés de l'ivoire sont Londres et Anvers, où l'on en offre annuellement 650.000 kilogrammes, puis viennent Liverpool et Hambourg, avec 70.000 kilogrammes, soit au total environ 720.000 kilogrammes (1).

Le prix de l'ivoire tendre est d'environ 30 francs le kilogramme, les autres natures varient entre 7 et 24 francs, ce qui fait un prix moyen de 20 francs par kilogramme pour le tendre et de 15 à 16 francs pour le vert et vert-blanc.

La France et l'Italie, ainsi que l'Angleterre, l'Allemagne et l'Autriche produisent un grand nombre d'objets de tabletterie sculptés ou tournés : statuettes, christes, vases et coupes, souvenirs, coffrets, plaques de livres ou d'album, médaillons, miroirs à main, manches d'ombrelle ou de cachet, pommes de canne ou de parapluie, broches, porte-monnaie, bijoux et petits objets d'étagère, échecs, billes de billard, jeux de dame, manches d'écran, porte-plume, ronds de serviette, boutons de porte, gaines de flacon, étuis, bonbonnières, pipes, sifflets, hochets, boules pour bracelets et chapelets, boutons, porte-cigares, coupe-papier, manches de couteau, peignes, etc., etc.

En France, les grands centres de la fabrication des articles de

(1) G. AMSON. *Rapport de l'Exposition universelle de 1900.*

tabletterie sont Paris, Méru, Anderville, Lardières, Corbeil, Cerf, Sainte-Geneviève, La Boissière, Noailles, le Déluge, Auneuil, Nivillers et Beauvais.

Dans ces centres, on fabrique également les articles d'ivoire, de nacre et d'écaille.





La Tabletterie de Nacre.

La nacre est une substance calcaire, dure, brillante à reflets irisés et chatoyants, qui garnit l'intérieur d'un grand nombre de coquillages.

On distingue dans le commerce, plusieurs sortes de nacre. La plus belle est fournie par les coquilles d'haliotides, les turbots ou sabots, les mulettes, les anodontes et les pintadines ou moules margarifères.

Les principales caractéristiques des nacres employées dans le commerce sont :

Nacre franche ou vraie. — Elle est en valves aplaties ou légèrement concaves, couvertes extérieurement d'une sorte d'incrustation calcaire qui semble ne pas faire partie de l'aronde. La partie intérieure est d'un blanc très éclatant avec des reflets irisés du plus bel effet, mais elle est bordée d'une bande bleuâtre qui se relie par une autre bande d'un jaune verdâtre à la bordure feuilletée de la coquille.

Les feuilles qui composent cette bande sont minces, peu adhérentes, d'un jaune brun sale, d'un aspect lisse et comme bronzé.

Cette nacre se pêche sur les côtes de Ceylan, de l'Inde et du Japon.

Nacre bâtarde blanche. — L'extérieur de la coquille est composée de feuilles imbriquées, raboteuses, de couleur rougeâtre. L'intérieur est blanc au centre, puis il vire au rouge, au vert, au bleuâtre, et se termine par une bande d'un jaune verdâtre. Cette coquille est de même dimension que la précédente, mais elle est plus creuse.

On reçoit aussi du Levant une coquille à peu près semblable à la nacre bâtarde blanche, et qu'on regarde comme de la même sorte, mais qui s'en distingue cependant en ce que son enveloppe extérieure est verdâtre et sa surface intérieure d'un blanc un peu gris, entourée sur toute sa circonférence d'un large cercle d'un vert cuivré.

Nacre bâtarde noire. — La couche extérieure de cette coquille ressemble à la nacre bâtarde blanche. A l'intérieur, elle est solide, brillante, d'un blanc bleuâtre ou noirâtre qui s'assombrit surtout sur les bords.

C'est aussi à la périphérie que l'iris de la nacre devient visible : cet iris est composé de rouge, de bleu et d'un peu de vert.

Enfin, on a importé en quantités considérables pendant ces dernières années, un coquillage de forme conique appelé « Trocas » et qui a trouvé une grande faveur chez les fabricants de boutons, en raison de son prix relativement peu élevé. Des recherches faites par une maison de l'Oise, qui fait beaucoup d'importation directe de nacre, ont abouti à faire trouver des Trocas en Nouvelle-Calédonie et dans le détroit de la Sonde.





La Tabletterie d'Ecaille.

L'écaille est une substance cornée qui recouvre, en plaques plus ou moins grandes et plus ou moins épaisses, la carapace de quelques espèces de tortues.

L'écaille se travaille à peu près comme la corne et subit, comme elle, l'opération de l'aplatissage ; ces lames peuvent se souder à chaud.

Parmi les diverses familles de tortues, la tortue marine est la seule qui fournisse l'écaille employée dans les travaux de tabletterie, marqueterie, coutellerie, etc.

La plus belle qualité est fournie par la *caret*, qu'on pêche en Asie et en Amérique et dont la valeur commerciale est bien supérieure à la tortue franche et à la caouanne.

L'écaille de la tortue caret se présente sous forme d'une feuille épaisse, solide, peu flexible, élastique, transparente. Ses teintes sont très variées ; le fond est ordinairement noir avec des taches ou des jaspures bien détachées, dont la couleur varie du jaune pâle au brun rouge.

L'écaille dite de tortue franche est mince, flexible, à fond brun avec des taches, des marbrures ou des bandes jaunes, rougeâtres ou blanchâtres. Elle est transparente dans les parties claires et opaque dans les parties foncées.

L'écaille de caouanne offre à l'extérieur un fond brun, rougeâtre ou noirâtre, avec des taches dont les unes sont grandes, blanches et transparentes, les autres d'une teinte à peu près semblable, très petites et opaques, produisant à peu près l'effet d'une poussière qu'on aurait jetée sur l'écaille. Celle-ci est revêtue, sur sa face interne, d'une couche jaune, sans élasticité, assez molle pour être enlevée avec l'ongle.

Cette plaque, d'une transparence un peu louche lorsqu'elle est brute, devient très limpide lorsqu'elle est polie. Sa teinte prend aussi, par le poli, un très bel aspect qui rappelle celui de l'ambre jaune.

Marchés et transactions (1). — Le marché officiel des écailles se tient à Londres; tous les deux mois ont lieu les ventes publiques aux enchères, et c'est là que viennent s'approvisionner les différents acheteurs d'Europe et d'Amérique.

En dehors du marché de Londres, il y a aussi des importations directes, c'est-à-dire les marchandises arrivant directement des lieux de pêcheries, sans passer par Londres, notamment de La Havane.

Les quantités d'écaille vendues aux enchères, à Londres, doivent former à peu près les trois quarts des transactions dans cette matière première en Europe et aux États-Unis.

Du cours des écailles. — La caouanne et l'écaille franche sont peu recherchées, le jaspé est employé dans la marqueterie, et le blond sert à fabriquer des montures d'éventails de qualité ordinaire.

Le prix de la caouanne et de l'écaille franche varie entre 5 et 25 francs le kilogramme, suivant la qualité.

Le cours de l'écaille caret est bien supérieur, l'écaille jaspée varie de 50 à 175 francs le kilo, l'écaille blonde de 150 à 350 francs le kilo et l'écaille demi-blonde ou jaspé très clair, c'est-à-dire peu taché, de 175 à 400 francs le kilo.

L'écaille a subi, depuis quelques années, une augmentation très sensible et qu'on peut évaluer à 100 0/0 pour la blonde et de 25 à 30 0/0 pour la jaspée.

Conclusion. — Nous sommes heureux de constater que dans l'industrie de l'écaille, la France occupe sans conteste le premier rang, comme importance de production et comme qualité.

Nous devons remarquer toutefois que cette industrie a prospéré également à l'étranger, en Italie, à Naples, en Autriche, en Angleterre, en Allemagne et aux États-Unis. Cette concurrence étrangère est pour beaucoup dans la cherté actuelle des écailles brutes.

(1) G. LATOUCHE, *Rapport sur l'Exposition de Liège 1905.*

Depuis 1878, nous avons pu constater que l'industrie du peigne a pris une grande extension aux États-Unis. Ils ont fait venir de France ouvriers et outillage et ils produisent aujourd'hui un article courant en écaille très bien traité. L'article artistique leur est complètement étranger.

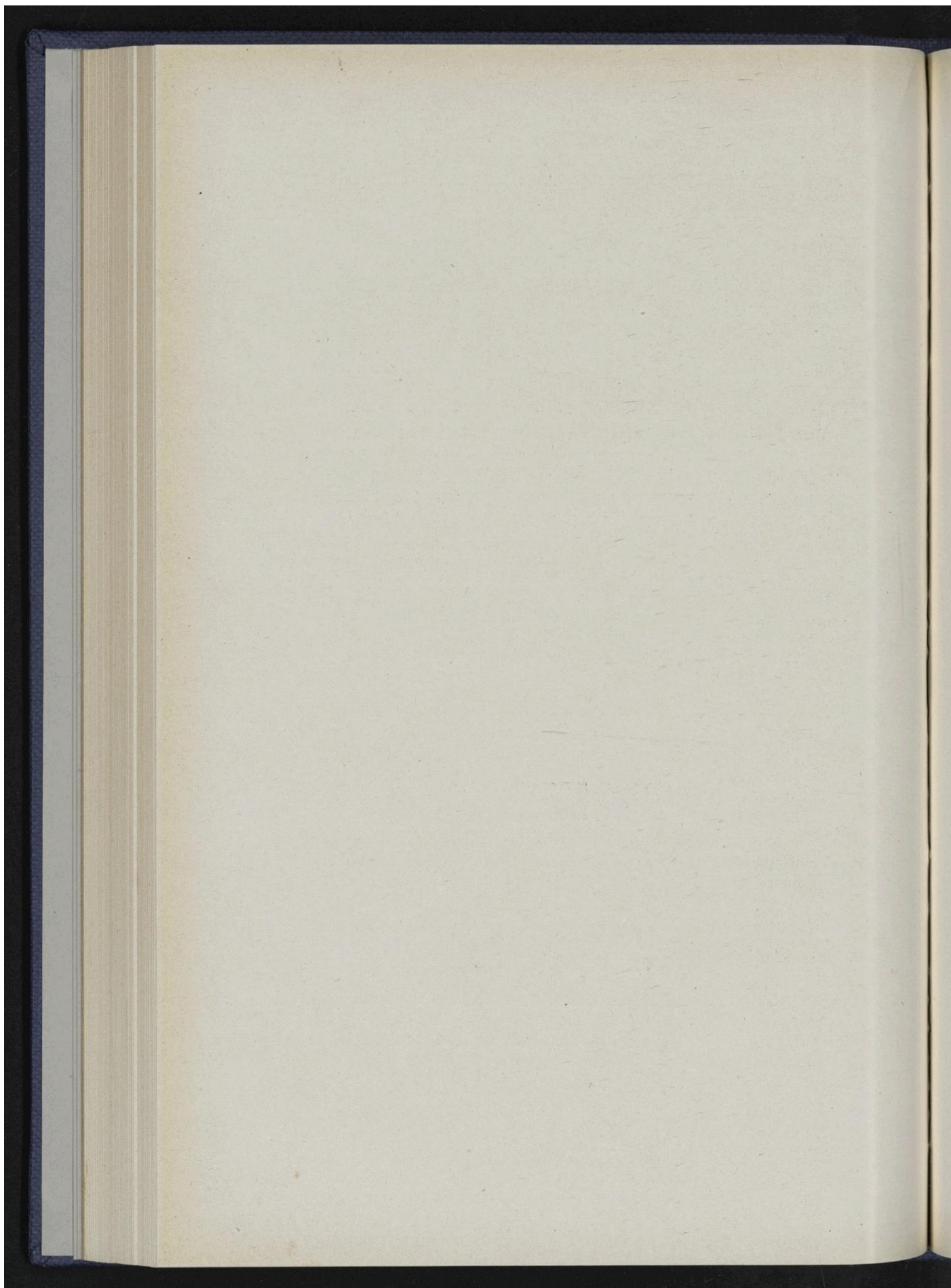
C'est Paris qui a le monopole de l'industrie de l'écaille et la plus grosse consommation est dans la fabrication des peignes, face à main, brosses, éventails, etc.

Cette industrie du peigne en écaille, pourtant bien française, avait végété pendant de longues années, mais depuis quelque temps, elle a pris un nouvel essor, grâce à l'énergie et à l'esprit d'initiative de certains fabricants, dont nous trouvons les noms parmi les lauréats, et qui n'ont reculé devant aucun sacrifice, pour que le peigne en écaille reprenne une place importante, parmi les industries artistiques de notre pays. Son usage est devenu courant, il est aujourd'hui une parure de mode indispensable.

Pour notre compte personnel, nous n'avons rien à ajouter aux conclusions de notre collègue Latouche.

Il est un spécialiste en la matière et nous ne pouvons que le remercier de l'autorisation qu'il a bien voulu nous donner de reproduire ici ces lignes qui définissent de la meilleure façon la situation de l'industrie de la tabletterie d'écaille.







Importation en France des Dents d'éléphant, Coquillages et Nacres.

Dents d'éléphant. — Il s'est produit une hausse extraordinaire sur cet article, en juillet 1906, par le fait des achats de l'Amérique, cette hausse a atteint de 35 à 50 o/o suivant catégories de marchandises et, quoique les prix aient un peu fléchi en octobre, ils sont encore supérieurs aux prix de 34 francs qui a été le taux moyen pendant l'année 1906 (1).

Coquillages, nacres. — L'importation des nacres et coquillages, qui était en 1902 de 2.976.490 kilogrammes, se sont élevés en 1906 à environ 5.540.700 kilogrammes, en augmentation de 790.500 kilogrammes sur 1905.

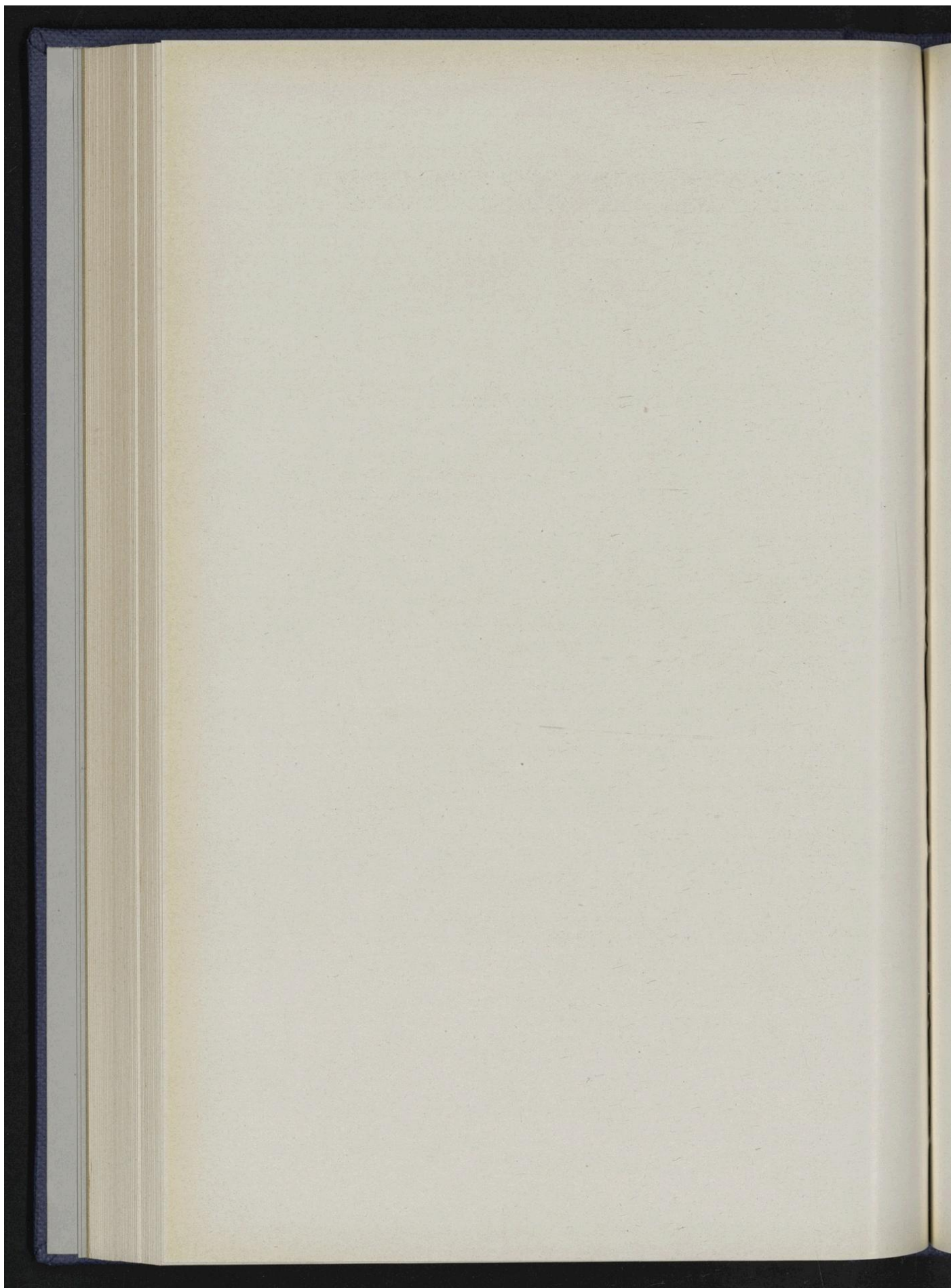
Les coquillages genre trocas figurent dans ces importations pour un chiffre qu'il est impossible d'évaluer exactement, mais qui peut être estimé approximativement à 2.500.000 kilogrammes.

Les fabricants français continuent à travailler de préférence le trocas, les boutons tirés de ce coquillage étant toujours recherchés.

La demande est toujours active sur les coquilles sciées ou dépouillées de leur croûte, nous n'avons pas à signaler de changement appréciable sur les haléotides et autres coquillages propres à l'industrie (2).

(1) Extrait du rapport que notre distingué collègue M. Émile DUPONT a adressé en 1906 à la Commission permanente des valeurs en douane.

(2) Émile DUPONT, source déjà citée.





Situation de la Tabletterie en France en 1906.

Généralement, écrit dans son remarquable rapport à la Commission permanente des valeurs en douane, notre distingué collègue M. Émile Dupont, nous n'avons pas à relever de grandes différences d'une année à l'autre à l'importation des marchandises de cette catégorie.

Cet exercice, au contraire, se présente avec une avance assez notable, puisque nous passons d'une valeur de 1.958.000 francs à 2.655.000 francs ; elle est plus que compensée, il est vrai, par le développement de l'exportation qui s'est traduite par 53.080.000 francs en 1906 contre 44.295.000 francs en 1905.

L'augmentation porte pour 3 millions de francs environ sur les peignes d'écaïlle, ivoire, etc., et pour près de 7 millions sur la tabletterie d'autres matières.

Il y a une diminution de 1 million environ sur les touches de piano, porte-cigares et autres objets en ivoire, nacre, écaïlle et ambre.

Les deux tableaux suivants donnent pour l'importation de la tabletterie d'ivoire, de nacre et d'ambre, les renseignements les plus complets et permettent de comparer la situation de 1906 avec celle de l'année 1905.



FRANCE

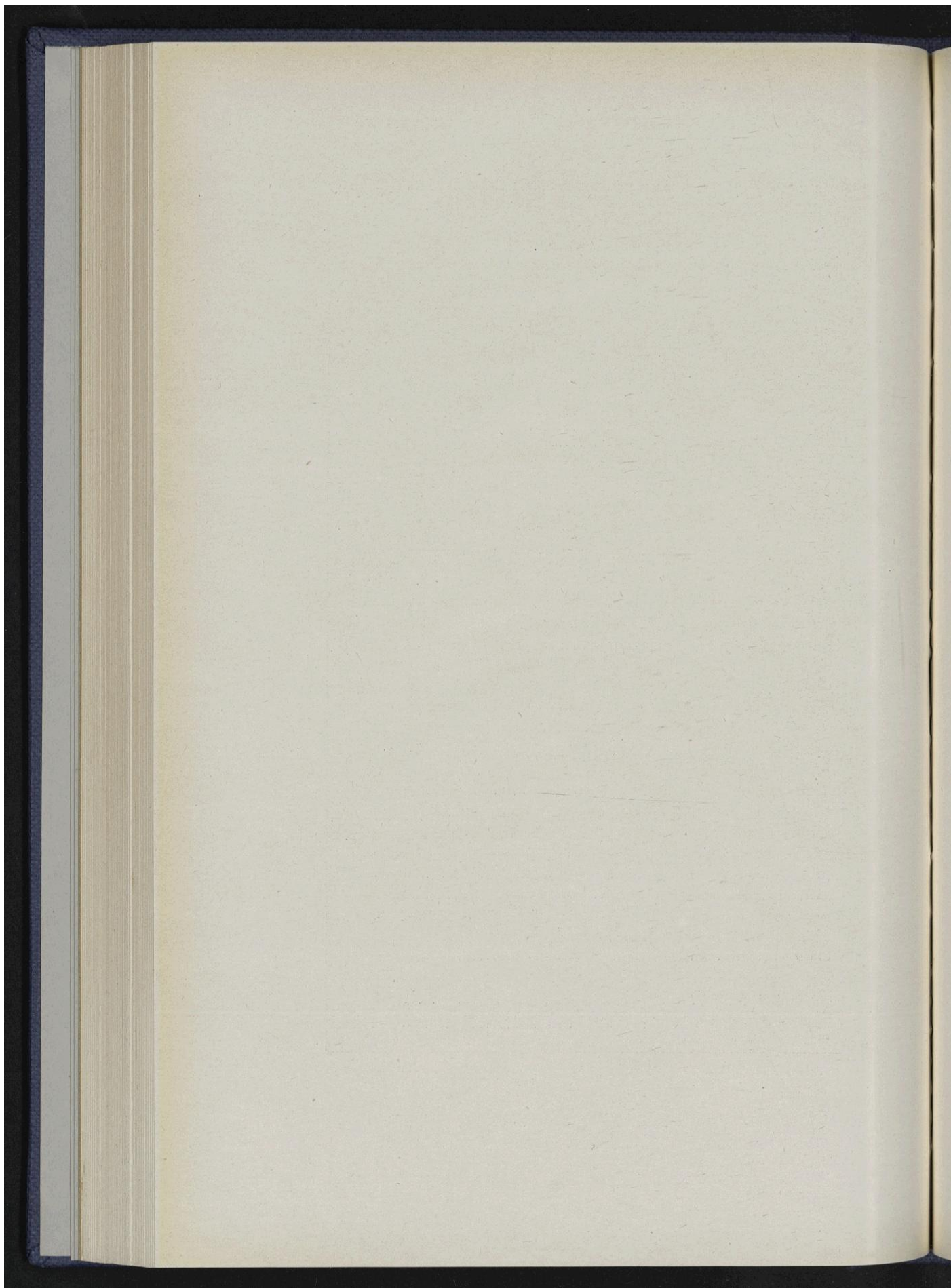
Importations de tabletterie (Ivoire, nacre, ambre).

DÉSIGNATION DES ARTICLES	PAYS DE PROVENANCE	QUANTITÉS MISES EN CONSOMMATION	
		1905	1906
Peignes.	Angleterre.....	4	4
	Allemagne.....	21	22
	Autriche Hongrie.....	58	»
	Italie.....	278	335
	Autres pays étrangers.....	5	58
	Poids en kilos.....	366	419
	Valeur en francs....	26.718	33.401
Billes de billard.	Pays étrangers (kilos.....	25	22
	(francs.....	3.000	2.750
Touches de piano Porte-cigares Autres objets.	Angleterre.....	332	340
	Allemagne.....	772	631
	Suisse.....	58	»
	Autriche-Hongrie.....	400	429
	Italie.....	262	401
	Turquie.....	99	2.807
	Japon.....	793	705
	Pays étrangers.....	227	843
	Colonies et Protectorats.....	73	16
	Poids en kilos.....	3.016	6.172
	Valeur en francs.....	265.408	586.340
Pipes et tuyaux en bois montés sur ivoire, nacre, etc.	Allemagne..	118	123
	Autriche-Hongrie..	286	218
	Autres pays.....	33	460
	Poids en kilos.....	437	801
	Valeur en francs.....	43.700	88.110

FRANCE

Exportations de tabletterie (Ivoire, nacre, ambre).

DÉSIGNATION DES ARTICLES	PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉS EXPORTÉES	
		1905	1906
Peignes.	Angleterre.....	4.469	5.053
	Allemagne.....	1.873	2.383
	Belgique	2.188	5.830
	Italie.....	1.032	»
	Autres pays étrangers.....	1.137	3.927
	Colonies et protectorat.....	311	55
	Poids en kilos.....	11.010	17.248
	Valeur en francs.....	4.018.650	7.071.680
Billes de billard.	Angleterre.....	303	2.402
	Allemagne.....	329	»
	Belgique	790	»
	Autres pays étrangers.....	322	734
	Colonies et protectorat.....	29	181
	Poids en kilos.....	1.775	3.317
	Valeur en francs.....	213.000	437.844
Touches de pianos Porte-cigares et autres objets.	Angleterre	14.250	1.762
	Allemagne.....	12.732	16.391
	Belgique	2.435	2.740
	Espagne.....	2.534	1.455
	Autres pays étrangers.....	2.436	3.418
	Algérie.....	72	161
	Tunisie.....	»	»
	Autres colonies et protectorat..	82	246
	Poids en kilos.....	34.541	26.173
	Valeur en francs.....	3.008.445	4.056.815
Pipes et tuyaux en bois, montés en am- bre, ivoire et nacre.	Angleterre.....	171	126
	Allemagne.....	251	214
	Espagne.....	342	»
	Autres pays étrangers.....	420	62
	Saint-Pierre et Pêche.....	306	»
	Poids en kilos.....	1.490	402
	Valeur en francs.....	156.450	48.840





Tabletterie de Corne.

Fabrication des Peignes.

La fabrication des peignes a pris un développement rapide depuis la seconde moitié du siècle dernier, la découverte d'une matière plastique appelée « celluloïd » lui a donné une impulsion intensive depuis 1893, époque à laquelle cette matière première est descendue à un prix permettant de fabriquer des articles bon marché.

Malgré la découverte du celluloïd qui est utilisé principalement dans la fabrication des peignes fantaisies pour la coiffure des dames, les peignes de corne ont suivi une marche ascendante par suite des nouveaux débouchés ouverts à nos industriels.

Comme tous les produits naturels, les cornes ont subi une hausse constante depuis une dizaine d'années, cette hausse atteint aujourd'hui 30, 40 et même 50 o/o sur certaines sortes de cornes.

La guerre du Transvaal fut une des causes de la hausse, les troupeaux de bœufs de l'Orange et du Transvaal fournissaient de grandes et belles cornes appelées « cornes du Cap »

Ces troupeaux furent en partie détruits et les croisements qu'on a essayé en important des bœufs de Madagascar n'ont pas donné, du moins quant à présent, de résultats satisfaisants.

Depuis quelques années, dans plusieurs contrées de l'Amérique du Sud, les éleveurs ont empêché les cornes de pousser chez les jeunes bœufs ; cette atrophie des cornes permet à l'animal de se développer et de s'engraisser plus vite et a donné naissance à la race « Durham ».

Les principaux pays qui nous expédient les cornes de bœufs sont : le Brésil, l'Uruguay, la République Argentine et l'Australie.

Les cornes de buffles proviennent du Siam, du Tonkin et de la Chine. Ces cornes sont noires et permettent de fabriquer des peignes d'un très beau noir brillant ; ils sont plus fragiles que les peignes de cornes de bœufs.

Les ports du Havre, de Londres et d'Anvers sont les principaux marchés de cornes. Anvers a surtout augmenté son importation au détriment du Havre.

La fabrication des peignes est surtout une industrie française, qui s'est localisée dans trois départements :

1° Oyonnax (Ain), où le celluloïd a supplanté presque entièrement le travail des cornes.

2° La Bastide-sur-Lhers (Ariège), où l'on fabrique les peignes en corne et en buis de qualité ordinaire.

3° Ézy (Eure) produit les peignes en cornes blondes ou blanches de première qualité. Le perfectionnement de l'outillage et surtout le fini du travail lui ont valu une réputation universelle.

Les peignes en buffle noir sont principalement fabriqués à Ézy.

Les peignes français s'exportent dans tous les pays, mais surtout en Angleterre, Amérique du Nord, Amérique du Sud, Russie, Belgique, Hollande, Italie, Espagne.

En France, la concurrence étrangère ne se fait pas sentir. L'Allemagne a essayé d'y importer les peignes caoutchouc, mais sans succès. Par contre, les fabricants des peignes d'écaille se plaignent de la concurrence de leurs confrères italiens et allemands.

Aberdeen (Écosse) produit des peignes en corne de qualité inférieure, qui font du tort à l'exportation des peignes de l'Ariège, surtout dans l'Amérique du Nord. Hanovre, Hambourg, produisent les peignes caoutchouc dont la concurrence se fait sentir en Russie, en Angleterre, en Belgique et en Amérique. Ces peignes caoutchouc ne se font pas en blond, ni en blanc.

Les tarifs douaniers actuels ne sont pas une entrave trop grande à l'exportation de nos peignes de première qualité ; seule, l'Amérique du Nord a ralenti cette exportation depuis la mise en vigueur de son dernier tarif qui frappe nos peignes corne d'un droit d'entrée de 30 o/o de la valeur, et nos peignes celluloïd de 25 o/o plus 65 c, par livre anglaise.

Malgré ces taxes prohibitives, nos produits s'imposent encore, grâce à leur perfection et à leur fini.



Tabletterie de Celluloïd.

Vers le milieu du siècle dernier, un nommé Packes, de Birmingham, qui recherchait un substitut au caoutchouc comme isolant électrique, prépara une matière composée de fulmi-coton, d'huile de ricin, de coton et de naphte de bois qu'il appela « Packesite ».

Ce produit malléable à chaud, mais dur et cassant à froid, peut être considéré comme la première matière plastique à base de nitro-cellulose qui ait été fabriquée.

Quelques années auparavant, Person, de New-Orléans, avait préparé un corps à base de fulmi-coton, mais il n'avait pas donné suite à son invention.

En 1865, Spill, reprenant le procédé de Packes, obtint, par dissolution de la nitrocellulose dans un mélange d'huile de cèdre et d'acétate d'amyle, un produit analogue au collodion qu'il nomma Xylonithe ou « Fibrolithoïd ».

En 1869, les frères Kyatt, de New-ark (États-Unis), qui cherchaient un produit souple et inaltérable pour fabriquer des rouleaux d'imprimerie, eurent l'idée de mélanger du camphre au collodion de Spill. Ils obtinrent un corps nouveau auquel ils donnèrent le nom de « celluloïd », en raison de la cellulose qui en constituait par le collodion la base principale.

Les propriétés de cette nouvelle matière ne tardèrent pas à être appréciées, mais sa fabrication encore rudimentaire et partout coûteuse, en restreignit les applications ; de plus, sa grande inflammabilité rendit longtemps le public réfractaire à son emploi.

Les chimistes américains et allemands s'adonnèrent à l'étude du celluloïd et ne tardèrent pas à en préciser la composition en même temps qu'ils en perfectionnaient la fabrication.

D'autre part, devant les qualités du nouveau produit et les avantages que présentait son emploi, on oublia peu à peu les griefs

formulés contre lui à son apparition ; le public se familiarisa avec lui et il fut bientôt considéré comme une matière première de grande utilité.

Depuis lors, les applications du celluloïd n'ont pas cessé de s'accroître et il serait trop long de les énumérer tous ici. Disons seulement que cette matière, dont on consomme actuellement pour près de 200 millions par an, est appelée à remplacer dans nombre de cas, les produits de première nécessité, tels que le bois, la porcelaine, le verre, le cuir, comme il a remplacé jusqu'ici dans toutes leurs applications l'écaille, la nacre, l'ambre, l'ivoire et la corne.

La première fabrique française de celluloïd fut fondée à Stains, vers 1876, par l'Américain Kyatt, et la Société constituée pour son exploitation prit le nom de « Compagnie française du Celluloïd ».

Quelques années plus tard, en 1883, une deuxième fabrique de matières plastiques s'installait à Monville, près de Rouen, dans une ancienne filature : ce fut le berceau de l'oyonnithe.

Depuis lors, d'autres usines se sont montées en France. Elles sont actuellement au nombre de douze, produisant ensemble près de 8.000 kilogrammes de celluloïd par jour.





Les Laques.

Le laque est un objet de tabletterie ou un petit meuble.

La laque est une substance résineuse qui exsude de plusieurs arbres de l'Inde.

Les laques de l'Extrême-Orient ont, depuis fort longtemps, une renommée universelle. Ce sont des objets ordinairement en bois, recouverts d'un vernis à base de résine, qui est appliqué à plusieurs couches et poli après chaque application ; l'or, les peintures, les reliefs, les incrustations de métal, d'ivoire ou de nacre, s'y associent pour constituer le décor.

La fabrication des laques a atteint son apogée en Chine aux ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, et dans l'empire du Japon, au ^{xv}^e et au ^{xvi}^e siècle : les produits du Japon ont plus de finesse et de perfection que ceux de la Chine ; ils possèdent en outre une qualité précieuse, celle de n'être jamais rayés et de supporter les hautes températures.

Les laques ont commencé à se répandre en France, vers 1650. On doit aux missionnaires jésuites, les premiers envois de ces meubles curieux, la richesse et l'originalité de ceux qui furent présentés à la Cour, les mirent en vogue ; sous Louis XV et Louis XVI, la mode en était devenue si générale et par la suite les laques étaient si recherchées, qu'on envoya en Chine et au Japon, pour les enduire de laques et les peindre, beaucoup de meubles et d'objets précieux, faits d'acajou, de chêne, de tilleul, de bois exotiques et de cuivre.

On distingue plusieurs genres de laques : 1^o le laque à *fond d'or*, qui est le plus ancien et le plus recherché, et qui constitue une véritable orfèvrerie en bois, où, sur le fond, tantôt mat et chaud, tantôt doux et nacré, ressortent des méandres de fleurs et de feuillages, des sujets, de fins réseaux, des cubes saillants de métal, des colorations discrètes ; 2^o le laque *aventurine*, comprenant plusieurs variétés telles

que l'aventurine à gros grains d'or, l'aventurine ordinaire, l'aventurine foncée, l'aventurine nuancée; 3° le laque *noir*, qui fournit depuis les plus merveilleux bijoux jusqu'aux meubles vulgaires et dont l'espèce la plus rare est le laque *miroir* du Japon; 4° le laque *usé*, portant des dessins d'or très nets, très détaillés, mais sans aucun relief, de telle sorte que le vernis est lisse et uni au toucher comme une glace; 5° le laque *rouge*, qui paraît essentiellement japonais; 6° le laque *xyloïde*, genre japonais, imitant les veines du bois; 7° le laque *burgauté*, c'est-à-dire incrusté de nacre; 8° le laque *ciselé*, dit de Ti-tchéou, qui est d'origine japonaise, et dont la pâte, habituellement rouge, peut être découpée et sculptée avec délicatesse; 9° le laque de *Coromandel*, qui comporte des dessins cloisonnés.

Les Chinois et les Japonais font beaucoup de petite ébénisterie et de tabletterie de laque, et le travail en est soigné; les objets dont la fabrication est le plus considérable, sont les boîtes à thé, à ouvrage, à jeu, à gants, les coffrets, les plateaux, les échiquiers, les dessous de bouteille, les paravents.

La plupart de ces ouvrages sont destinés à l'exportation.

Cependant, ce n'est qu'au Japon qu'on fait couramment, pour le commerce, des coffrets et des petits meubles de laque.

Actuellement, les Chinois et les Japonais sont inférieurs à leurs devanciers: le sentiment artistique a faibli: le travail est moins soigné; les industriels contemporains n'ont plus la patience de consacrer une année aux pratiques lentes, pénibles, mais sûres, qu'exigeait la confection des vieux laques.

Toutefois, la décadence n'a pas atteint les Japonais au même degré que les Chinois.





Le Carton laqué.

Il y a très longtemps que les Chinois et les Japonais connaissent le *papier mâché*.

La plupart des objets en imitation de laque sont fabriqués avec des feuilles de papier superposées et réunies par de la colle qu'on soumet à une forte pression et qui se transforment en planches, dont la dureté est telle qu'on peut les travailler à la scie, à la gouge, à la râpe, au tour, etc.

Le papier mâché, assez usité en France vers 1730, fut importé après 1750 en Angleterre.

Au début, les Anglais utilisèrent cette matière pour la confection exclusive des plateaux, plus tard ils en firent des coffrets, des écrans à main, des pupitres, des boîtes à ouvrages et à jeu, des nécessaires de toilette ou de bureau.

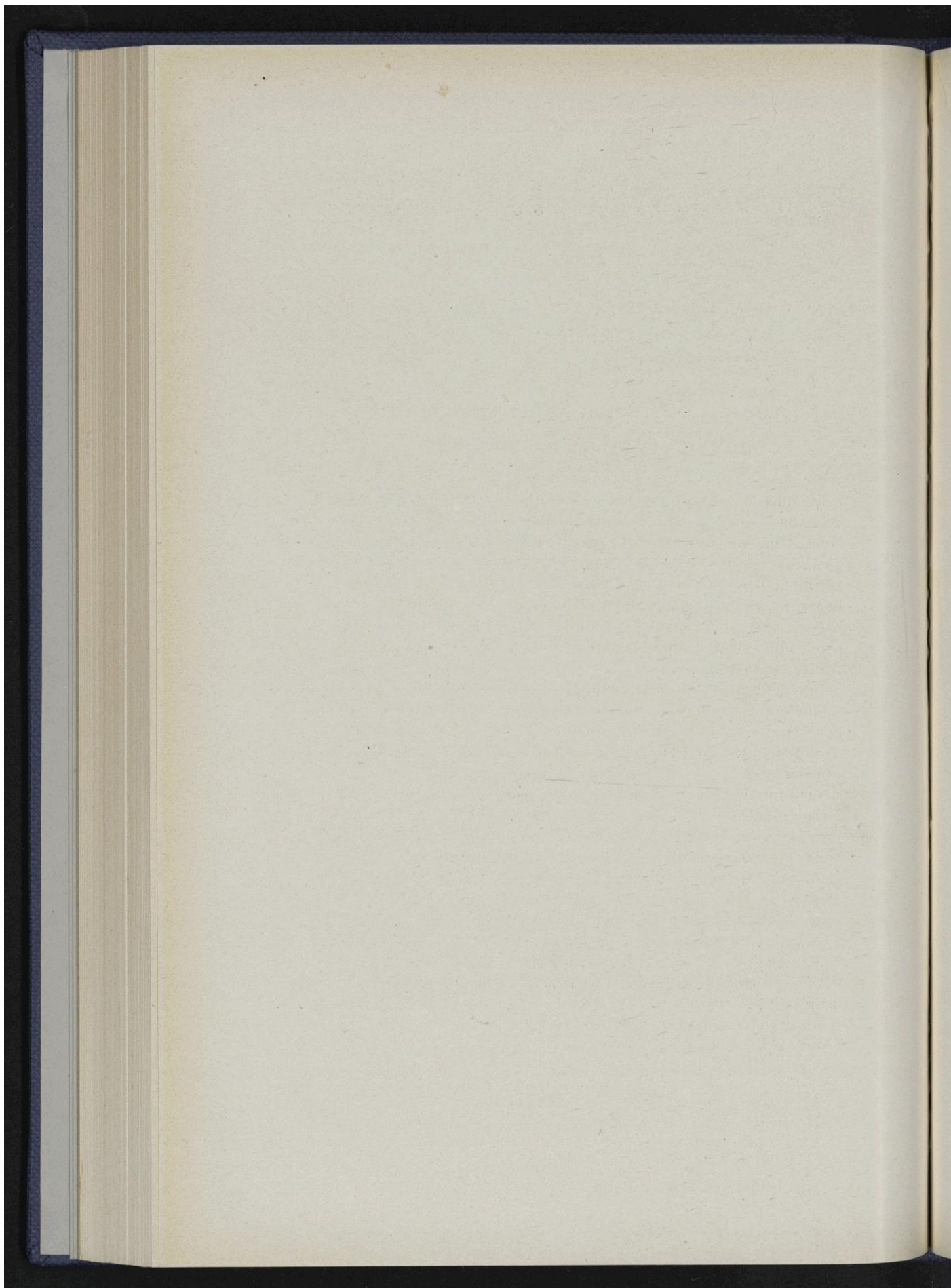
Birmingham était le grand centre de cette fabrication.

L'industrie du carton laqué a commencé en France par la fabrication des tabatières. Elle fut implantée à Sarreguemines, en 1846, par la maison Adt, dont les usines furent successivement transportées à Forbach, puis à Pont-à-Mousson, après 1870.

Vers 1865, on ajouta à la production des tabatières celle des dessous de carafe, des garnitures de table et des plateaux.

Bientôt après, vers 1869, cette matière fut employée pour la fabrication d'un grand nombre d'articles courants, jouets, articles de bureau, objets de toilette, etc., etc., sans oublier les boutons de bottines, dont la production est considérable.

L'Allemagne, l'Autriche, la Russie, les États-Unis, le Japon fabriquent des articles en carton laqué et font une concurrence sérieuse à nos produits.





Historique, Progrès et Développement de l'industrie du Cartonnage.

L'industrie des Cartonnages, c'est-à-dire la fabrication des boîtes de toutes formes et de toutes dimensions pour la mise en vente, l'emballage ou la conservation des produits les plus divers de l'industrie en général, n'est pas d'origine très ancienne ; on peut même affirmer qu'elle n'a pris son caractère et son importance de grande industrie que du jour où elle a dû répondre aux multiples nécessités de luxe, d'agrément ou d'utilité purement pratique, amenées par la diffusion des produits industriels et par l'évolution progressive des méthodes commerciales.

Fils de la Mode et proche parent de la Fantaisie, le Cartonnage est né d'une inspiration artistique autant que pratique, et il a eu pour premier objet la solution d'un problème d'élégance : Boîtes à mouchoirs, à savons, à parfums, à papier et cartes de visite, éventails, etc., etc.

Rien que la genèse de cette industrie suffit pour montrer qu'elle est essentiellement française par le goût comme par l'esprit ; remarquons cependant que lorsque l'on commença à fabriquer des boîtes en grandes quantités, c'est-à-dire vers 1830, alors que nos petits faconniers parisiens ne suffisaient pas à répondre aux exigences du commerce, la fabrication allemande vint leur opposer une concurrence redoutable, qui resta, durant de longues années, victorieuse de tous les efforts.

Nos voisins, jouissant déjà de sérieux avantages par le grand développement, chez eux, de la chromolithographie et des industries du papier, furent encore les premiers à inaugurer les procédés de fabrication mécanique, et c'est à eux qu'on demanda, longtemps, tous les cartonnages « bon marché ».

Ce monopole devait heureusement leur échapper, grâce à la persévérance des fabricants français qui conservaient nos traditions de supériorité, de cachet et d'élégance dans la fabrication.

Paris est resté le centre par excellence de production des Cartonnages, surtout ceux de luxe et de fantaisie ; ajoutons que certaines maisons de province, puissamment outillées, ont, de leur côté, définitivement vaincu la fabrication étrangère pour les Cartonnages ordinaires (boîtes à allumettes, à cartouches, etc.).

La fabrication des Cartonnages se subdivise en quatre catégories principales :

- 1° « Cartonnage classique », entièrement fabriqué à la main ;
- 2° « Travail mixte », ou fabrication des boîtes partie mécanique et partie manuelle ;
- 3° Fabrication mécanique ;

4° Fabrication des Cartonnages de haut luxe, qui fait appel au concours des artistes dessinateurs et aquarellistes spéciaux, autant qu'à celui d'ouvrières habiles, véritables fées parisiennes qui sont chargées d'orner et de garnir de soie et de rubans les coffrets à parfumerie, confiserie, boîtes à gants, à papier à lettres et à mouchoirs, etc.

Songe-t-on aux innombrables branches du Commerce et de l'Industrie qui utilisent les Cartonnages ?

L'énumération complète ne tiendrait pas dans un fascicule de six à huit pages : Confiserie, chocolat, boîtes à jeux, boutons, bijouterie, papeterie, parfumerie, modes, nouveautés, pâtisserie, fabrique de biscuits, fruits secs ou confits, produits alimentaires, pharmacie, maroquinerie, cravates, etc., etc.





La Tabletterie de Bois.

Les Bois employés dans la Brosserie et la Tabletterie.

La brosserie, la tabletterie, la marqueterie font une grande consommation de bois.

La brosserie utilise aussi bien des bois exotiques pour le dessus des brosses à cheveux, à vêtements, à chapeaux, à bijoux, etc., que des bois communs pour le manche des balais, des grosses brosses à colle et à couleur, etc.

La tabletterie de bois se fait généralement en bois exotiques, tels que le buis, le bois de violette, l'ébène, le palissandre, le bois de rose, l'érable ; le chêne et le noyer sont aussi employés.

La marqueterie n'utilise, elle, que des bois exotiques.

Le commerce extérieur des bois exotiques est essentiellement un commerce d'importation.

Pour l'année 1906, leurs quantités totales importées, non compris les bois de teinture, se sont élevées à 47.593 tonnes évaluées à 9.440.300 francs ; elles étaient de 40.125 tonnes, en 1905, et représentaient 8.153.300 francs.

Les sorties, à l'exception des bois tranchés en placages, ne se composent que de réexportations, elles ont été en 1906 de 9.094 tonnes au lieu de 7.144 tonnes en 1905 (1).

Buis. — Leurs importations, qui avaient notablement baissé en 1905, se sont relevées de 2.243 à 3.542 tonnes en 1906.

Cette augmentation a été produite, en grande partie, par des buis du Venezuela dont la valeur est inférieure à celle des buis de Turquie.

(1) Rapport à la Commission des Douanes, année 1907.

Acajou. — En 1906, les quantités de bois d'acajou importées se sont abaissées de 17.578 à 15.464 tonnes, et leurs valeurs sont passées de 3.164.000 à 2.784.000 francs.

Leurs diverses provenances n'ont cependant pas modifié leur taux moyen d'évaluation.

Les provenances du Mexique ont diminué d'environ 41 o/o ; elles sont tombées de 7.545 tonnes à 4.421, perdant l'avance qu'elles avaient prises de 1904 à 1905.

L'acajou de Colombie et de Honduras, qui s'était abaissé de 1.375 à 227 tonnes pendant l'année 1905, s'est relevé à 473 tonnes, en 1906.

Les Antilles n'en ont fourni que 94 tonnes au lieu de 473 en 1905.

On a observé également en 1906 une diminution d'environ 25 o/o dans les importations d'acajou de Cuba ; elles sont descendues de 4.847 à 3.630 tonnes. Cet abaissement provient de ce que les États-Unis en ont pris une plus grande quantité que d'habitude.

Enfin, les bois provenant de la Côte d'Afrique sont montés de 5.797 à 6.846 tonnes ; malgré cet accroissement notable de leurs importations, ils ont éprouvé une hausse de prix : leur exploitation a été mieux conduite et comportait non de moins-valeur que par le passé.

Tous les chiffres que nous venons d'indiquer se rapportent aux provenances des lieux de production.

En ce qui concerne les AUTRES BOIS EXOTIQUES, les importations se sont élevées de 16.293 à 25.754 tonnes, et leurs valeurs de 3.258.600 à 5.150.800 francs.

La situation pour 1906 a donc été des plus favorables.

Ce Groupe de bois exotique comprend les nombreuses espèces qui ne sont pas spécialement dénommées dans les tableaux de douane ; nous donnons ci-après le détail de leurs principales essences et de leurs quantités importées pendant les deux années 1906-1905.

	1906 Tonnes	1905 Tonnes
Teck { Siam.....	4.414	7.355
{ Java.....	3.241	
Tulipier.....	3.400	2.600
Ébène.....	3.022	1.172
Gaïac.....	1.271	1.110
Palissandre (Brésil).....	267	731
A reporter.....	15.315	8.923

	1906 Tonnes	1905 Tonnes
Report.	15.315	8.923
Palissandre des Indes	380	»
Cèdre	2.249	680
Erable d'Amérique.....	569	379
Cèdre à crayons	544	1.000
Noyer noir d'Amérique.....	506	296
Noyer satiné d'Amérique.....	110	160
Espénille-Citron.....	226	256
Citron de Ceylan.	215	»
Bois de rose.....	35	15
Bois de violette	70	»
Bois rouge (Congo), genre du bois Corail..	450	380
Bois divers complétant le détail des importations.....	5.085	4.024
	25.754	16 293

L'année 1906 a donc été marquée par de très fortes augmentations sur le teck, le tulipier, l'ébène et le cèdre.

Il ne s'agit, dans les détails qui précèdent, que des bois exotiques en billes ou sciés à plus de 2 décimètres d'épaisseur ; pour les bois sciés à 2 décimètres ou moins, les quantités sont descendues de 3.442 à 2.336 tonnes.

Pour les bois odorants, les entrées ont été, en 1906, de 497 tonnes au lieu de 580 tonnes en 1905.

La tabletterie de bois renferme ses limites dans la classification des objets réunis sous la dénomination de « objets en bois sculpté, tourné ou guiloché : nécessaires et petits meubles de fantaisie ; caves à liqueurs ».

Les objets tournés ou guilochés sont représentés par les petits articles d'usage courant, tels que vide-poches, boîtes à bonbons, manches d'éventail, ronds de serviette, coupe-papier, porte-plumes, cendriers, etc., etc.

En raison de l'outillage peu compliqué requis par le guillochage ou par le travail du bois au tour, l'industrie de la tabletterie de bois s'exerce le plus souvent à domicile ou se trouve confinée dans de petits ateliers.

En France, les nécessaires, petits meubles de fantaisie, caves à liqueurs, boîtes à gants, coffrets en bois des îles, avec marqueterie ou incrustations de nacre, ont joui d'une très grande vogue depuis le règne de Louis XV jusqu'à la fin du second Empire ; pendant cette période, ils ont donné lieu à une production très importante.

Ces dernières années, nous avons assisté à une renaissance de quelques-uns de ces bibelots, et il serait très désirable que la mode s'en emparât définitivement.

En Italie, on fabrique de la tabletterie de bois, des petits meubles, des boîtes, des papeteries. Le bois généralement employé pour ces articles est l'olivier.

Le bois sculpté, en Allemagne, se travaille principalement en Thuringe et dans la Forêt-Noire : les Allemands ont un faible pour les boîtes à pendules, genre coucou. La Renaissance italienne, les styles Henri II et Louis XV sont pour eux prétexte à fabriquer des articles à grandes prétentions artistiques.





Les Pipes.

La fabrication des pipes est considérable et donne lieu à un commerce d'une certaine importance.

Les pipes varient de formes, de matière, de valeur, depuis la pipe en terre jusqu'aux modèles les plus riches en écume et ambre, dont le travail présente à la fois l'intérêt des grosses difficultés surmontées et le véritable cachet d'un objet artistique.

Le dessinateur, le potier, le sculpteur, le tourneur, le polisseur, le peintre, le doreur, l'orfèvre sont employés à la confection des pipes.

Les matières mises en usage sont l'écume de mer, la porcelaine, diverses argiles, la racine de bruyère, le buis, le bois de violette, etc., etc.

Les pipes les plus belles et les plus chères sont celles qu'on fabrique avec une matière à laquelle on a donné le surnom « d'écume de mer », à cause de sa blancheur et de sa légèreté.

On trouve cette matière, qui est un silicate de magnésie, dans l'Anatolie, en Crimée, en Espagne et en France, dans les départements du Gard, de Seine-et-Marne et de la Seine ; mais le plus beau blanc de magnésie est celui d'Anatolie.

Vienne, en Autriche, a été longtemps le principal dépôt de magnésie apportée d'Asie : c'est de là que les potiers de Ruhla, en Saxe, tiraient cette matière pour fabriquer de belles pipes d'écume, dont ils avaient alors le monopole. Les produits de leurs ateliers se vendaient alors à la foire de Leipzig.

Aujourd'hui, le principal marché de l'écume de mer se trouve à Vienne, en Autriche ; mais nos fabricants français occupent une place importante sur le marché.

L'article parisien jouit d'une réputation universelle pour son élégance et sa fabrication soignée.

Dans le Gard également, on fabrique des pipes d'écume de mer.

Pipes en porcelaine. — Ces pipes se fabriquent surtout en Allemagne, d'où elles se répandent dans toute l'Europe. La porcelaine est unie ou peinte.

Leur vogue est assez médiocre en France.

Pipes en terre. — La pipe de terre se fabrique en France, en Hollande, en Belgique, en Espagne, en Italie, elle se subdivise en un grand nombre de variétés.

C'est la pipe populaire, elle se fabrique en terre blanche, noire et rouge. Elles représentent des têtes d'hommes, de femmes, d'enfants, d'animaux, de figures de fantaisie. Elles sont également politiques, gouvernementales, révolutionnaires, militaires, scientifiques même.

La célébrité du jour, de l'heure, du moment, devient éternelle si le héros a le bonheur de voir ses traits sculptés sur le fourneau de la pipe en terre.

Il y a des collections très curieuses et très complètes de ces pipes.

Les centres de fabrication sont, en France : Saint-Omer, Montereau, Marseille, Nîmes. La production est immense et les formes extrêmement nombreuses.

Pipes de terre turques et algériennes. — Ces pipes, confectionnées en Algérie et dans beaucoup de localités de la Turquie, sont aujourd'hui d'une vente peu courante en France.

Pipes de racine de bruyère. — Ce genre de pipes, très populaire aujourd'hui, se fabrique en France, en Angleterre, en Allemagne et en Autriche.

La fabrication française est considérable et jouit d'une supériorité indiscutable sur les produits étrangers.

On évalue sa production en France à plus de 12 millions, dont les deux tiers pour l'exportation.

Les grands centres de fabrication sont Saint-Claude, dans le Jura, et Paris.

La racine de bruyère provient principalement de la Corse, du midi de la France, de l'Italie et de l'Espagne.

Les pipes riches sont montées avec des bouts en ambre. On emploie également la corne et le caoutchouc durci pour les articles ordinaires.

FRANCE

Importations de Tabletterie (d'autres matières)

DÉSIGNATION DES ARTICLES	PAYS DE PROVENANCE	QUANTITÉS MISES EN CONSOMMATION	
		1905	1906
Tabletterie d'autres matières.	Angleterre.....	21.572	22.150
	Allemagne.....	108.236	120.410
	Belgique	1.881	2.304
	Suisse.....	3.156	2.330
	Autriche-Hongrie.....	13.821	16.301
	Italie.....	6.208	5.413
	Japon	5.157	4.433
	Autres pays étrangers.....	3.790	4.056
	Colonies et protectorats	358	3.531
	Poids en kilos.....	164.179	180.931
	Valeur en francs	1.539.700	1.899.776
Pipes en bois.	Angleterre.....	342	»
	Allemagne.....	1.104	1.512
	Autriche Hongrie	1.728	1.401
	Italie.....	1.228	889
	Autres pays étrangers.....	129	100
	Colonies et protectorats.....	10	33
	Poids en kilos.....	4.531	3 935
	Valeur en francs	59.033	55.090

FRANCE

Exportation

DÉSIGNATION DES ARTICLES	PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉS EXPORTÉES	
		1905	1906
Tabletterie d'autres matières.	Russie.....	54.402	61.890
	Angleterre.....	419.427	480.798
	Allemagne.....	205.587	230.521
	Belgique.....	171.351	182.522
	Suisse.....	39.508	111.902
	Espagne.....	56.399	55.323
	Égypte.....	46.353	65.473
	États-Unis.....	47.720	41.004
	Brésil.....	43.546	»
	République Argentine.....	81.239	60.317
	Autres pays étrangers.....	137.567	175.256
	Algérie.....	12.734	19.157
Pipes en bois.	Autres colonies et pays de pro- tectorat.....	7.687	8.208
	Poids en kilos.....	1.323.320	1.532.371
	Valeur en francs.....	22.499.840	29.115.049
	Angleterre.....	572.773	492.543
	Allemagne.....	25.062	11.301
	Suisse.....	20.193	15.276
	Australie.....	12.947	»
	Brésil.....	28.320	25.988
	République Argentine.....	10.588	9.314
	Autres pays étrangers.....	45.712	52.022
	Algérie.....	4.222	3.384
	Établissements français de la Côte occidentale d'Afrique...	4.675	»
	Autres colonies et pays de pro- tectorat.....	4.850	7.670
	Poids en kilos.....	729.342	617.498
	Valeur en francs.....	12.398.814	12.349.960



Le Petit Bronze.

L'industrie du petit bronze est essentiellement parisienne, elle doit être cataloguée parmi les industries d'art.

On comprend dans cette catégorie les objets de fantaisie en métaux dorés, argentés ou nickelés et ceux dont l'ornementation est en grande partie métallique.

Ce sont généralement des cristaux montés, des cabarets, des coupes, des vases à fleurs, des coffrets, des caché-pots, des pièces de fantaisie, des objets de religion, etc.

Sous forme d'ornementation, ils s'allient également aux marbres, aux cristaux, à la porcelaine, à l'albâtre, aux onyx, etc.

Les petits bronzes se fabriquent principalement en France, en Allemagne, en Autriche, au Japon et en Chine.

En Allemagne, Berlin et Dresde sont deux centres importants pour la fabrication d'articles ordinaires et bon marché.

Vienne est le centre de production de cette industrie en Autriche, tout le monde connaît la renommée de la cristallerie de Bohême, montée sur métal massif ou estampé.

Depuis les temps les plus reculés, les Chinois et les Japonais fabriquent des petits bronzes dont la réputation est universelle.

La France a la spécialité de l'article riche, l'industrie du petit bronze est très ancienne chez nous, mais sa vogue date surtout du XVIII^e siècle.

Nos fabricants, surtout ceux de Paris, possèdent incontestablement le monopole de la création des nouveautés et leur ingéniosité contribue puissamment à la réputation supérieure dont notre industrie jouit à l'étranger.

A l'Exposition internationale de Milan, l'industrie du petit bronze, était représentée dans la section française par deux maisons de Paris ; elles y montraient des bronzes fantaisie artistiques, des

porcelaines et des cristaux montés, de l'horlogerie et des pièces spécialement fabriquées en vue de leur adaptation à l'éclairage électrique ; des cadres pour photographie en bronze, des vapo-risateurs à pompe, des miroirs à 3 volets et enfin de la petite miroiterie montée métal.

Les articles exposés étaient tous d'une fabrication très soignée et de haute fantaisie.





La Tabletterie à l'Exposition de Milan.

Les diverses industries que l'on groupe dans la classification générale de « tabletterie » étaient, pour la plupart, brillamment représentées à l'Exposition internationale de Milan.

Dans la section française, on comptait sept des principales maisons ayant la spécialité de ces articles.

Nous sommes heureux de constater que toutes avaient rivalisé d'efforts pour contribuer au succès de notre Classe.

Les hautes récompenses qui ont été décernées à ces maisons démontrent mieux que tous les autres arguments, la supériorité incontestable de leurs produits et justifient le soin qu'elles apportent dans leur fabrication.

Sur sept Exposants, 4 ont obtenu le grand prix, 2 le diplôme d'honneur, 1 la médaille d'or.

Le Jury des récompenses a donc eu à juger dans la section française, les maisons suivantes :

Tabletterie d'ivoire, d'os, de corne, de nacre et de celluloïd

Cette branche de la tabletterie était représentée par quatre maisons.

M. A. COSTE-BEZ**Peignes en corne.****Manufacture à Peyrat (Ariège).**

Cette maison a été fondée vers 1821, par M. Jean Coste-Bez, père du propriétaire actuel.



Elle s'est fait une spécialité de la fabrication des peignes, décrassoires et démêloirs en corne.

Tous ses produits sont fabriqués mécaniquement.

Les peignes perlés qu'elle fabrique, sont perlés, grelés et gothiques mécaniquement, au moyen d'une machine brevetée à son profit.

Elle occupe un personnel de 150 ouvriers.

Sa production quotidienne atteint une moyenne de 25 grosses de peignes démêloirs et de 20 grosses de décrassoires en corne.

Elle écoule ses produits soit en France, soit dans tous les pays européens, où elle est représentée et notamment en Italie. Elle traite les affaires en dehors de l'Europe par l'intermédiaire de commissionnaires en marchandises.

Depuis plus de dix ans, elle fait à ses vieux ouvriers, une pension annuelle de 130 francs, sans pratiquer aucune retenue sur le salaire.

La maison Coste-Bez a participé aux Expositions suivantes :

Exposition universelle de Paris 1878, médaille de bronze.

Exposition universelle de Paris 1900, médaille de bronze.

Exposition internationale de Liège 1905, médaille d'argent.

A l'Exposition de Milan, elle présentait un choix très varié de peignes en os, en ivoire, de peignes de poche, etc.

Les articles fins étaient d'une fabrication très soignée et pourtant d'un prix modéré.

Le Jury des récompenses lui a décerné une médaille d'or.

M. EMILE JOANNOT**Manufacture de peignes et tabletterie.****97, avenue de la République, Paris.**

La date de fondation de cette maison remonte à 1830; c'est donc une ancienne maison et qu'il convient de ranger parmi celles qui ont donné à l'industrie du peigne en corne et en celluloïd, une vigoureuse impulsion.



Elle occupe un nombreux personnel dans son usine d'Ezy, dans le département de l'Eure.

Sa spécialité est la fabrication du peigne démêloir en ivoire, os et écaïlle. Elle produit également des articles de tabletterie en tous genres et plus particulièrement des objets de toilette fins et riches.

Sous l'habile direction de M. Joannot, cette maison a beaucoup prospéré depuis quelques années.

Sa fabrication est irréprochable et ses

produits sont exportés dans le monde entier, où ils jouissent d'une réputation méritée.

Ses principaux centres d'action en dehors de la France sont, l'Amérique, la Russie et l'Espagne.

Cette maison a participé à de nombreuses Expositions, elle y a obtenu les premières récompenses.

Médaille d'or aux Expositions universelles de Paris 1900 et de Saint-Louis 1904.

Diplôme d'honneur à Liège 1905, elle s'est vu décerner un Grand Prix à l'Exposition internationale de Milan.

Elle y présentait des articles dont le goût, l'élégance et la beauté rivalisaient avec un travail d'exécution très soigné.

G. LATOUCHE JEUNE**Peignes et tabletterie en écaille****21, rue Saint-Augustin, à Paris**

Cette maison est une des plus anciennes pour la fabrication des peignes d'écaille.

Sa fondation remonte à 1847.

Elle fut successivement la propriété de MM. Dekegel et Douard.

Sous cette dernière direction, en 1867, elle acquit une renommée pour sa fabrication de démêloirs et des peignes d'ornement, peignes,

boules et diadèmes très en vogue à cette époque.

En 1884, elle était cotée parmi les meilleures dans ce genre d'industrie ; elle occupait alors une dizaine d'ouvriers et le premier étage de l'immeuble de la rue Saint-Augustin.

A cette date, M. G. Latouche, qui avait dirigé pendant cinq ans la fabrication, prit la direction générale

des affaires et leur donna une extension telle qu'il occupe aujourd'hui tout l'immeuble.

Le nombre de son personnel à Paris et dans son usine d'Ezy (Eure), s'accrut jusqu'à 110 et 120 ouvriers et ouvrières.

Les deux tiers de sa production sont expédiés dans le monde entier.



Cette maison a participé aux Expositions suivantes :

Paris, Exposition universelle de 1900, Médaille d'or.

Saint-Louis, Exposition universelle de 1904, Grand Prix.

Liège, Exposition universelle de 1905, hors Concours, membre du Jury.

Milan, Exposition universelle de 1906, Grand Prix.

L'Exposition de M. G. Latouché jeune était remarquable par la nouveauté et le fini de la fabrication. Il présentait un grand nombre d'articles parmi lesquels nous citerons : une garniture de toilette de 22 pièces en écaille blonde, des boîtes en écaille pour la poudre de riz et à compartiment pour les épingles à cheveux, des faces à main, des peignes ajourés et avec incrustations, des glaces bizautées dont les cadres étaient remarquables, des peignes espagnols en écaille, des couvertures de livres, des branches d'éventails, des manches de couteaux, des couverts à salade, etc., etc.

Le Jury des récompenses n'a pas hésité à lui accorder un Grand Prix.

L' « OYONNITHE »

Société Anonyme Nouvelle. Capital 2.500.000 francs

Siège Social à Paris : 11 rue Meslay. Usines à Montville (Seine-Inférieure)

En 1883, une fabrique de matières plastiques s'installait à Montville, près de Rouen, dans une ancienne filature ; ce fut le berceau de l'oyonnithe.



La petite usine passait en 1885 aux mains d'une Société anglaise sous la dénomination de « The Monville Phibrolithoïd ».

Cette Société, qui produisait alors 250 kilos de celluloïd par jour, adjoignit à la fabrication de la matière première, celle des objets manufacturés tels que peignes, linge dit « américain » et autres applications du celluloïd.

Une administration insuffisante et une fabrication défectueuse amenèrent en 1891, la chute de

la Société anglaise qui entra alors en liquidation et cessa de fonctionner deux ans plus tard.

En 1894, M. Bernadac se rendait acquéreur de l'usine et du matériel de la « The Monville Phibrolithoïde Cy » et fondait pour

la fabrication des matières plastiques en général, une société qui prit le nom de « l'Oyonnithe » par allusion à la ville d'Oyonnax qui est le grand centre de l'industrie du peigne de celluloïd en France.

La nouvelle Société se limite à la production de la matière première, mais grâce à une fabrication soignée et à une administration à la fois prudente et ferme, elle ne tarda pas à devenir l'une des premières fabriques de celluloïd de l'Europe.

En présence des résultats obtenus pendant 5 années, M. Bernadac proposa alors à ses associés l'extension de la Société et l'agrandissement de l'usine. Le 12 octobre 1899, la Société primitive se transformait en anonyme nouvelle sous la même raison sociale et portait son capital à 2.500.000 francs.

En même temps qu'elle développait ses installations, l'Oyonnithe perfectionnait la fabrication du celluloïd et se lançait hardiment dans la voie des innovations. Après avoir porté les simili ivoires au plus haut degré de fini, elle mettait au point la nacréine et inventait l'écailline et la demi-blonde, imitations de l'écaillé les plus estimées en bijouterie.

Mais les efforts de l'administration de l'Oyonnithe ne se bornèrent pas à fabriquer correctement, à lancer des nouveautés et à décupler en 12 ans la production de l'usine de Monville. Considérant à juste titre que pour étendre les applications du celluloïd, il importait de le produire à bas prix et voyant par contre s'accroître constamment les prix des matières premières, le fondateur de la Société conçut l'idée colossale de faire fabriquer par des filiales les matières premières.

Pendant plus de deux ans, aidé de chimistes éminents, M. Bernadac poursuivit à Monville, les préparations du camphre artificiel aboutissant avec plein succès, à la constitution de la Société « Le camphre » au capital de 7 millions de francs.

L'acquisition d'un brevet étranger et une combinaison avec un grand établissement d'industrie chimique, assurent à l'Oyonnithe, dans d'excellentes conditions, une nitrocellulose de premier choix.

Une autre filiale exploite dans le centre, un domaine agricole qui produira l'alcool nécessaire à la fabrication du celluloïd.

Enfin, pour compléter cet ensemble économique, une troisième filiale fabriquera avant peu le papier nécessaire à la préparation de la nitrocellulose.

Dans de telles conditions de production, l'Oyonnithe ne pouvait

s'en tenir aux agrandissements de 1900. Aussi elle double actuellement l'usine de Monville, et en monte une nouvelle à Oyonnax, pour arriver à produire incessamment de 6 à 8.000 kilos de celluloïd par jour.

Tenant aujourd'hui le deuxième rang parmi les fabriques de celluloïd de l'Europe, et le premier en France, l'Oyonnithe est appelée, dans un avenir prochain, à égaler sa concurrente rhénane à laquelle elle dispute d'ailleurs, vaillamment pour la gloire de l'industrie française, tous les marchés du monde, y compris le propre marché allemand.

Aux différentes Expositions auxquelles elle a participé, cette société a obtenu :

2 médailles : Argent et bronze, à l'Exposition internationale de Bruxelles 1907.

Médaille d'or, à l'Exposition universelle de Paris 1900.

Diplôme d'honneur, à l'Exposition de Liège 1905,

Grand-Prix, à l'Exposition de Milan 1906.

Dans sa vitrine, nous avons remarqué des fleurs artificielles ; des manches de couteaux, des montures d'éventails, des jouets, des fumes-cigarettes imitant l'ambre, etc., etc.

Ses produits étaient d'une fabrication soignée, et dans l'industrie imitation, nous devons reconnaître que cette société occupe une situation importante et supérieure.

M. G. H. PINEL
Manufacture de cartonnages fins et fantaisies
21, rue Mercœur, Paris

Cette maison a été fondée en 1840, par M. Lejeune.

Elle devint en 1880, la propriété de M. Georges-Henri Pinel, qui installa, en 1890, l'usine actuelle, rue Mercœur, à Paris.

Si l'on songe aux innombrables branches du commerce et de l'industrie qui utilisent les cartonnages, on se rendra compte que leur énumération complète ne tiendrait pas dans un fascicule de 6 à 8 pages.

Pour arriver à servir toutes ces industries avec succès, une installation moderne s'imposait, et celle de M. Pinel peut être considérée comme un modèle du genre, elle a obtenu, 2 médailles d'argent du Ministère du Commerce.

Il y a loin des débuts modestes de M. Lejeune, en 1840, dans un étroit local de la rue Saint-Martin, à l'installation inaugurée par M. Pinel, 50 ans plus tard, avec tous les progrès réalisés pour l'industrie du cartonnage.

Toutes les matières premières, cartons, papiers, etc. ; proviennent directement des premières manufactures françaises ; toute la fabrication, depuis le découpage jusqu'au garnissage, ainsi que la dorure, se fait sous le contrôle de plusieurs chefs d'atelier, avec une succession méthodique du travail, soit dans les ateliers qui occupent



150 ouvriers et ouvrières, soit au dehors, chez les nombreuses ouvrières qui prennent et rapportent leurs travaux à un service organisé spécialement.

Tout le personnel sans exception est assuré selon les lois du travail, sans la participation des ouvriers.

La production atteint plusieurs milliers de boîtes, et dépasse le chiffre de 600.000 francs.

Les produits sont exportés en Amérique, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et en Russie.

Cette maison a participé aux Expositions universelles de :

Paris 1855, mention honorable,

— 1889, médaille de bronze,

— 1900, 2 médailles d'argent,

Hanoï 1903, médaille d'or,

Liège 1905, diplôme d'honneur,

Milan 1906, diplôme d'honneur.

A cette dernière Exposition, elle avait envoyé un choix considérable de ses produits, qui tous étaient d'une exécution remarquable aussi bien pour la fabrication que pour l'ornementation artistique.

Nous avons remarqué des boîtes à éventails, à poudre, recouvertes de soieries, des sachets à mouchoirs, des coffrets à bijoux, ornés de dentelles, etc., etc.

La maison Pinel a obtenu les plus hautes récompenses, ses efforts méritent d'être signalés et de retenir l'attention.

M. EUGÈNE HOULET
Bronze fantaisie artistique
29, boulevard Saint-Martin, Paris

Cette maison a été fondée en 1840, par MM. Gonse et Châtelain.

En 1874, elle est devenue la propriété de M. Eugène Houlet, qui lui donna rapidement une grande extension.

Elle est aujourd'hui réputée comme la plus importante dans un genre d'industrie en France.

La fabrication de M. Eugène Houlet se recommande par le choix artistique des modèles et par leur prix très abordable.

Sa spécialité est la fabrication de bronze fantaisie, articles riches.

La plus grande partie de sa production est exportée.

M. Eugène Houlet a apporté depuis 1883, une collaboration constante aux Expositions internationales et il y a obtenu de nombreuses récompenses.



Médaille d'or à Amsterdam 1883.

— à Paris 1889.

Membre du Jury à Paris 1900.

Grand Prix à Saint-Louis 1905.

Membre du jury à Liège 1900.

Grand Prix à Milan 1906.

Sa participation à cette dernière Exposition était des plus remarquables. Nous citerons, une pendule colonna en cristal dont le socle, le balancier et le haut étaient en métal finement ciselé et du plus pur goût artistique ; une pendule en forme de harpe dont le soubassement était en onyx vert, des encriers de bureau, des caves à liqueur, des amphores, des coupes, des petites boîtes de toutes formes et de style Louis XV.

Toutes ces pièces étaient d'une exécution parfaite et faisaient le plus bel éloge de la pratique et du goût de l'industrie parisienne.

M. ROOLF et C^{ie}

Petits bronzes et fantaisies artistiques

52, rue Bichat

La date de fondation de cette maison remonte à 1876. Elle est encore dirigée par son fondateur M. Roolf.

Elle occupe un personnel de 700 ouvriers et ouvrières dont la moitié à peu près travaille en ateliers et l'autre au dehors.

La valeur moyenne de sa production annuelle, est de 1.600.000 francs dont 800.000 francs pour l'exportation.

Parmi les fabricants de cadres photographiques en métal, M. Roolf occupe une situation importante et



ses produits fabriqués sont estimés en France et à l'étranger, où il compte de nombreux clients, notamment en Angleterre, en Amérique, en Belgique, en Hollande et en Allemagne.

Cette maison a participé aux Expositions de Paris, 1900, où elle a obtenu une médaille d'argent; de Saint-Louis 1904, où elle reçut la médaille d'or; de Liège 1905, une médaille d'or.

A Milan 1906, le Jury des récompenses lui a décerné un diplôme d'honneur.

Elle présentait un ensemble de ses produits d'une exécution très soignée. Nous citerons, dans la partie consacrée aux articles de bureau, des cadres et coffrets en acajou, des encadrements de cuivre

doré, des nécessaires pour fumeurs, des cadres guillochés pompadour et avec des motifs Louis XVI. Dans la seconde partie, de nombreux flacons de toutes formes, en porcelaine Sèvres dont les couvercles étaient en métal, en or et en doré ; enfin des boîtes ovales ou carrées recouvertes d'étoffes pompadour et ornées de gravures Louis XV et Louis XVI,

Cette Exposition était très réussie.





LA MAROQUINERIE & LA GAINERIE

La Maroquinerie.

Bien qu'employant d'autres matières premières, la maroquinerie doit sa dénomination au cuir du Maroc, dont le travail a été connu en France vers 1735, à la suite d'un voyage effectué par Granger, chirurgien de la marine.

C'est en 1749, que Garon a établi, au faubourg Saint-Antoine, la première fabrique ; un peu plus tard, Barrois installait une seconde usine, placée au rang des manufactures royales.

Longtemps concentrée à Paris et à Marseille, l'industrie du maroquinier a pris, en 1840, une grande extension et fait des progrès considérables, surtout en France, en Autriche et en Allemagne.

Elle fut d'abord limitée aux portefeuilles. L'invention du porte-cigares, vers 1835 et celle du porte-monnaie en 1840, l'application du maroquin aux nécessaires et aux sacs, l'emploi du cuir de Russie et du maroquin à gros grain, à la façon de celui du Levant, ont transformé cette industrie.

Ce fut Simon Schlors qui installa à Paris, la première fabrique de porte-monnaie.

En 1843, un ouvrier relieur, Gabriel Amson, pénétré de l'importance de cette industrie naissante et prévoyant son grand avenir, abandonna son métier pour créer un atelier qui eut des débuts bien modestes.

La fabrication des articles de maroquinerie doit surtout son développement aux industriels français. Ce sont eux qui, à Paris, ont créé toutes les spécialités d'objets en cuir, dont l'ensemble constitue aujourd'hui l'industrie de la maroquinerie.

Mais celle-ci n'aurait en aucune façon pu prendre son développement, si l'industrie de la peausserie n'avait elle-même réalisé des progrès essentiels et subi des transformations radicales, grâce auxquelles il fut possible de produire des articles d'une souplesse parfaite et d'une légèreté suffisante pour être portés dans les poches du vêtement.

Dans la maroquinerie, l'ornementation occupe une place prépondérante. Trois éléments principaux entrent en ligne, ce sont : la décoration au petit fer, la décoration du cuir par la sculpture et enfin l'ornementation métallique.

La maroquinerie se divise en plusieurs branches ; fabrication des sacs à trousse et de voyage, maroquinerie de luxe, maroquinerie en articles courants et de fantaisie ; fabrication des fermoirs pour porte-monnaie, porte-cigares et sacs.





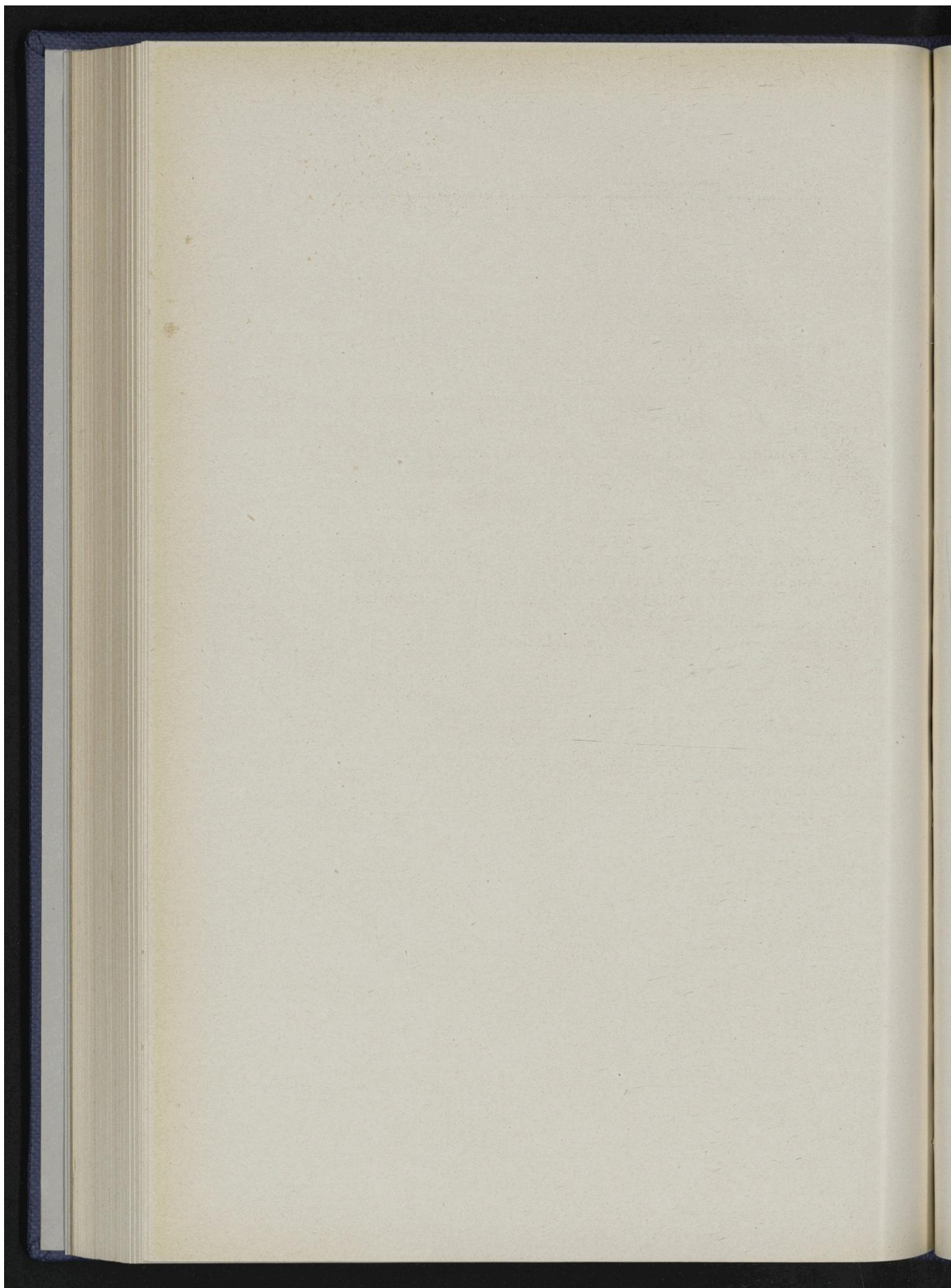
La Gainerie.

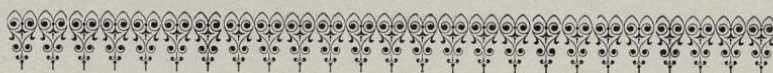
La gainerie est une industrie qui, dès le Moyen Age, avait atteint, au point de vue artistique, son plein développement.

Les gainiers du Moyen Age et de la Renaissance nous ont laissé de beaux spécimens de leur art. Ils savaient donner à leurs ouvrages une forme élégante et des ornements dont la délicatesse, la grâce nous étonnent et nous charment. Dès le ix^e siècle, on taillait le cuir bouilli à l'outil, et on relevait les dessins en relief ; au xiv^e siècle, on travaillait le cuir au petit fer et à froid, on le martelait, on l'imprimait ; au xv^e siècle, on le foulait, on l'estampait, on en gaufrait de larges surfaces, dont la dorure, l'argenture et la couleur embellissaient les décors.

Il y a à faire une distinction entre les articles de gainerie et ceux de la maroquinerie. Les premiers comprennent tous les coffres, écrins, étuis, boîtes, gaines qui doivent recevoir, dans des compartiments, des pièces d'orfèvrerie, des bijoux, des montres, des armes, des médailles, etc. ; les seconds comprennent le portefeuille, la trousse, le porte-monnaie, etc.







Situation commerciale de l'industrie de la Maroquinerie en France.

Importation.

Parmi les nations qui trouvent en France un débouché pour leurs produits, il convient de citer, en première ligne, l'Allemagne.

Avec les produits d'Offenbach et de Berlin, cette nation figure à l'entrée pour plus de la moitié de la quantité totale des importations, soit 107.759 kilogrammes sur un commerce global de 199.812 kilogrammes.

La différence entre les importations allemandes en France et les exportations françaises en Allemagne, est considérable.

Pour l'année 1906, nos exportations allemandes représentent, en effet, 8.570 kilogrammes.

Après l'Allemagne, la Belgique et l'Angleterre sont les pays qui importent chez nous, les plus grandes quantités.

Le tableau suivant donne la comparaison entre les années 1905 et 1906, des importations en France.

FRANCE

Importations

MAROQUINERIE		
Commerce spécial. — Unités : kilogr.		
PAYS DE PROVENANCE	QUANTITÉS MISES EN CONSOMMATION	
	1905	1906
Angleterre.....	33 484	37.261
Allemagne.....	104.878	107.739
Belgique.....	49.779	43.472
Autriche-Hongrie.....	4.226	»
Autres pays étrangers.....	4.136	8.791
Colonies et protectorat.....	497	239
Kilos.....	197.100	199.812
Valeur en francs.	6.307.200	6.393.984

Exportation

A l'exportation, nos clients demandent des articles de plus en plus soignés.

Nos transactions se font principalement avec l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Amérique du Sud, l'Algérie et l'Indo-Chine.

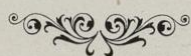
En 1906, notre commerce d'exportation indique un mouvement de décroissance, il faut espérer que l'habileté de nos fabricants triomphera aisément de cette petite crise, et que dans un avenir prochain, nous aurons la satisfaction d'enregistrer des progrès sensibles.

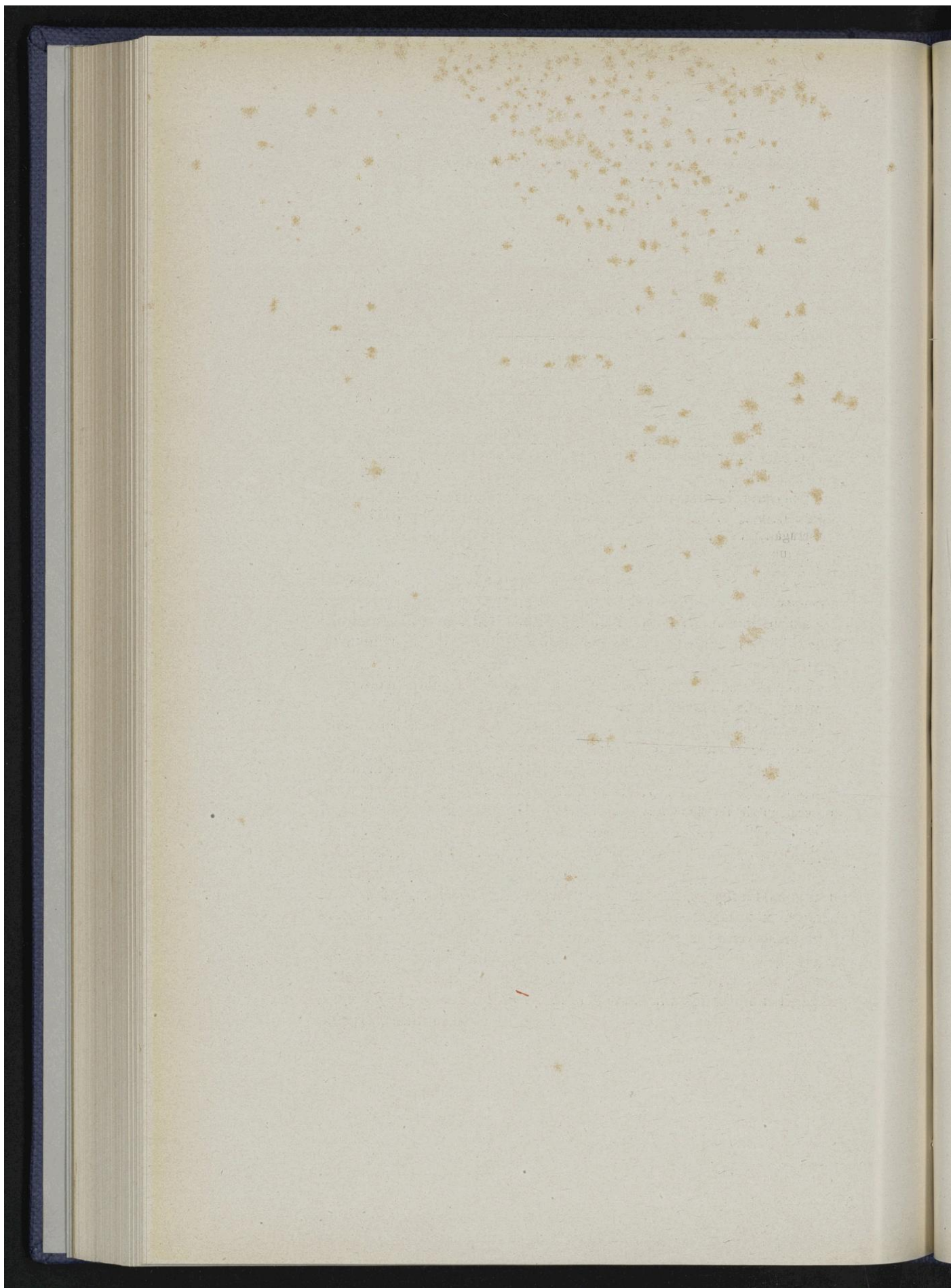
Le tableau suivant indique pour 1905 et 1906, l'état de notre situation à l'exportation.

FRANCE

Exportations

MAROQUINERIE		
<i>Unités : kilogr.</i>		
PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉS EXPORTÉES	
	1905	1906
Angleterre.....	44.861	47.979
Allemagne.....	11.012	8.570
Belgique.....	42.342	19.868
Suisse.....	17.596	16.598
Portugal.....	1.965	»
Espagne.....	4.406	2.598
Italie.....	7.489	5.594
Turquie.....	2.010	»
Egypte.....	3.554	»
Indes anglaises.....	2.397	»
Etats-Unis.....	2.013	3.896
Mexique.....	616	»
Brésil.....	1.902	18.308
République Argentine....	2.844	7.629
Chili.....	3.110	»
Autres pays étrangers.....	6.202	»
Algérie.....	10.459	»
Tunisie.....	1.459	3.042
Sénégal.....	1.660	4.710
Etablissements français de la côte occidentale d'Afrique.....	1.247	5.013
Ile de Madagascar.....	1.811	»
Indo-Chine.....	19.184	7.757
Autres colonies et pays de protectorat.	1.033	11.574
Kilos.....	190.689	163.336
Valeur en francs ..	4.769.650	4.900.088





Les Fermoirs.

L'industrie des fermoirs, née il y a environ un demi-siècle, fut au début, de production minime. Son importance ne date guère que de l'année 1866.

A l'origine, la maroquinerie n'employa comme fermoirs, que des pièces isolées fabriquées à la main, par des ouvriers serruriers et mécaniciens, pour les objets ordinaires, et par des bijoutiers, pour les pièces de prix.

Les premiers se faisaient en acier poli, les autres en métaux précieux.

La diffusion du porte-monnaie, de l'étui à cigares et à cigarettes, plus tard de la bourse, donna une grande extension à la production des fermoirs.

La façon exclusivement annuelle fit place à l'outillage d'abord à la main, puis bientôt actionné par la force motrice.

Deux grandes manufactures se créèrent alors à Paris, qui, pendant la période de 1872 à 1885, répondaient non seulement aux besoins de la consommation française, mais encore exportèrent en Allemagne, les fermoirs nécessaires aux fabriques alors récentes de maroquinerie d'Offenbach et de Francfort-sur-Mein.

Le métal employé communément, fut alors le cuivre jaune (laiton), car l'acier avait le désavantage de se rouiller rapidement. (Ajoutons que de nos jours, des fabricants, à cause de l'augmentation considérable du prix du cuivre, produisent des fermoirs en tôle d'acier, mais leur font subir un cuivrage galvano-plastique destiné à les préserver de la rouille).

Les fermoirs se firent, au début, avec une poucette ou un bouton fixés à un ressort; puis, la mode influant, les variétés se multiplièrent. Le système qui eut le plus de succès, fut celui des 2 boules tangentés, création simple en elle-même, mais si pratique, que sa

vogue s'est constamment maintenue et qu'actuellement encore, les trois quarts de fermoirs fabriqués, sont de ce genre,

Une nouvelle activité fut donnée à l'industrie des fermoirs, lorsque grandit et se généralisa l'usage des sacs à main pour dames, dits « réticules ». C'est dans ces articles, que s'est particulièrement exercée l'ingéniosité des fabricants Français. Chaque saison nouvelle offre aux élégantes acheteuses, des nouveaux modèles d'un goût exquis et d'une exécution remarquable.

Actuellement, les pays de production de fermoirs, sont spécialement la France et l'Allemagne. Paris est le seul lieu de production en France ; en Allemagne, les fabriques sont disséminées, mais les principales sont à Offenbach et Francfort-sur-Mein.

Il existe une légère production en Italie, à Milan et à Turin, mais qui est loin de suffire à la consommation locale.

La Russie, où l'on fabrique beaucoup de maroquinerie, notamment à Varsovie et à Moscou, n'a pas de fabrique de fermoirs. Elle importe en France et en Allemagne.

L'Autriche ne possède pas à proprement parler, de fabrique de fermoirs.

Les maisons de maroquinerie fabriquent elles-mêmes une partie des fermoirs qui leur sont utiles, le surplus est importé surtout d'Allemagne.

En France, la production des fermoirs atteint le chiffre de 3 millions de francs dont 500.000 francs pour l'exportation. Les pays d'exportation sont par ordre d'importance : la Russie, l'Espagne, l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne, etc.

Les prix varient selon le métal employé, le degré de polissage, le nickelage, l'ajustage ou la dorure.

La grosse partie se fait en cuivre nickelé.

Les prix les plus bas sont de 6 francs, la grosse en tôle nickelée et 9 francs la grosse en cuivre nickelé.

Les principales fabriques françaises font elles-mêmes tout leur outillage.

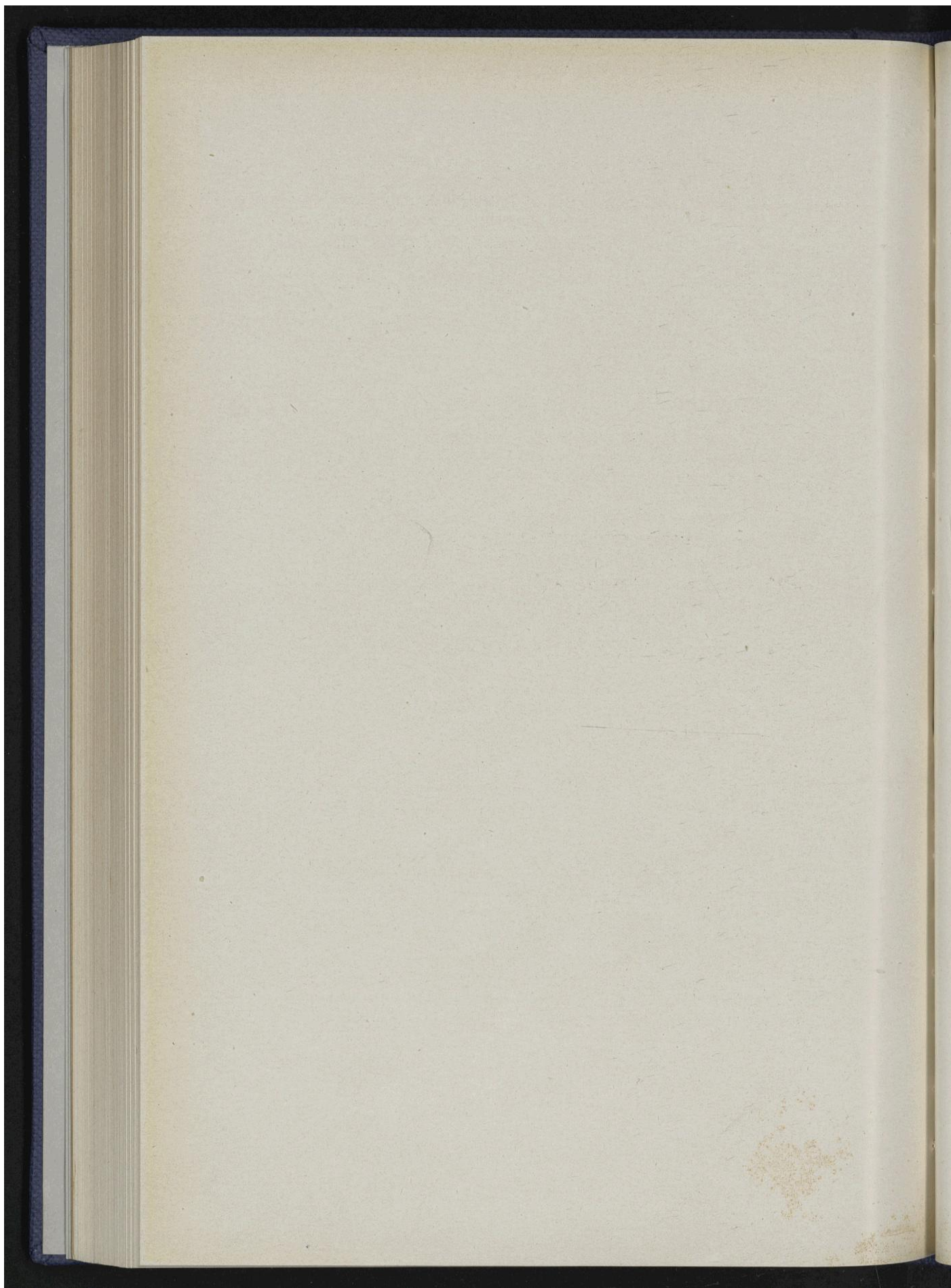
Certaines possèdent des machines-outils perfectionnées et d'une précision remarquable qui leur permettent de produire automatiquement et simultanément plusieurs façons sur le métal, telles que : découpage, coudoye et emboutissage.

Cette simplification du travail, en abaissant le prix de revient, permet aux industriels de livrer à la consommation des articles à un prix minime.

Les salaires moyens sont pour 10 heures de travail de : 10 francs pour les mécaniciens; 8 francs pour les polisseurs; 7 francs pour les moteurs, emboutisseurs; 6 fr. 50 pour les travaux divers, cisailage, découpage des métaux.

On emploie des femmes aux machines-outils automatiques, leur salaire est de 4 fr. 50 à 5 francs.







La Maroquinerie, la Gainerie, les Fermoirs à l'Exposition de Milan.

(La Maroquinerie)

A l'Exposition internationale de Milan, l'industrie de la maroquinerie était représentée par deux maisons, dont l'une est la première du monde et l'autre importante.

MM. AMSON FRÈRES

Maroquinerie

68, rue de la Folie-Méricourt, Paris

- Cette maison a été fondée en 1843, par M. Gabriel Amson, l'un des créateurs de l'industrie de la maroquinerie, et auquel on doit en grande partie le développement qu'elle a acquis.

En 1879 les deux fils du fondateur, MM. Arthur et Georges Amson succédèrent à leur père et sous leur direction, la maison prit un développement qui la place à la tête des plus importantes du monde entier.

MM. Amson frères font manufacturer dans leurs ateliers mêmes, les matières premières nécessaires à leur industrie.

Leurs ateliers agencés avec les derniers perfectionnements de la science moderne, leur permettent de tout fabriquer eux-mêmes et de lutter avec avantage contre l'envahissement de la concurrence étrangère.

MM. Amson possèdent les machines les plus perfectionnées et qu'ils ont fait construire sur leurs observations personnelles.

Depuis 1887, cette maison a pris part, comme exposant hors-concours, aux Expositions de Melbourne 1888, Barcelone 1888, Paris 1889, Moscou 1892, Chicago 1893, Lyon, 1894, Bruxelles 1897, Amsterdam 1895, Paris 1900, Glaskow 1901, Hanoï 1902, Liège 1905.

A Saint-Louis 1904 et à Milan 1906, elle a obtenu le Grand Prix.

Le Jury des récompenses a tout particulièrement remarqué l'exposition de MM. Amson frères, dont la vitrine était agencée



avec beaucoup de goût et était composée de pièces dignes d'admiration.

Nous citerons : les sacs, les portemonnaies, des sacs de dame de couleur jaune tabac, bleu azur, vert foncé; un joli buffet de salle à manger tout en cuir marron très bien assorti; de ravissantes petites

commodes en peaux couleur tabac foncé, rehaussées d'applications en métal doré, un petit meuble « bonheur des Dames » en cuir vert dont les appliques formaient des bouquets et couronnes Louis XVI; les cadres photographiques, et enfin, sur un panneau, une collection de montures de portemonnaies et de porte-cartes variant des modèles les plus riches aux articles les plus simples.

MM. Amson frères, par leur cordialité et leurs sentiments généreux, se sont acquis la sympathie de tous leurs collègues.

Depuis 1906, par suite du décès de M. Arthur Amson, M. Georges Amson est seul directeur de cette maison importante.

M. CLAUDE BONNET (MAISON ISAKOF)

Fabrique de maroquinerie

6, boulevard des Italiens, à Paris

La date de fondation de cette maison remonte à l'année 1853, elle est dirigée par M. Claude Bonnet depuis 1896.

Sa spécialité est la maroquinerie souple : portefeuille et portemonnaies, porte-cigares et porte-cigarettes, la gainerie, les boîtes, les cadres, les articles de voyage, les sacs et les trousse.

M. Claude Bonnet utilise surtout dans son industrie le cuir rouge de Russie.

Sa fabrication très soignée, soutient la vieille réputation de cette maison.

Cette maison a collaboré à de nombreuses Expositions, elle a obtenu les récompenses suivantes :

Médaille de bronze,	Bruxelles 1897.
Médaille d'argent,	Paris 1900.
Médaille d'or,	Saint-Louis 1904.
Médaille d'or,	Liège 1904.
Diplôme d'honneur,	Milan 1904.

A cette dernière Exposition, elle présentait un choix très varié des divers produits de sa fabrication, articles simples ou richement ornés et tous d'une parfaite exécution.

Gainerie.

Cette industrie n'était représentée à l'Exposition internationale de Milan que par un seul « spécialiste ».

M. E. PROFFIT

Maroquinerie, Gainerie, Ebénisterie

31, avenue de la République, Paris.

Dans son remarquable rapport sur la participation des industries de la Classe



98, à l'Exposition universelle de Paris 1900, notre collègue M. Georges Amson s'exprimait ainsi au sujet de la maison E. Proffit.

« Nous devons signaler les efforts persévérants et intelligents de ce jeune fabricant, dont le rare mérite est d'avoir créé un genre tout spécial.

... Cette maison a grandement progressé depuis l'Exposition de 1889 ; elle occupe environ 120 personnes et exporte une grande partie de ses produits ».

En 1905, dans son rapport sur l'Exposition de Liège, notre collègue disait :

« Ses efforts et les progrès qu'elle a su réaliser, lui ont bien donné droit à la médaille d'or que le Jury lui a décernée ».

C'est pour nous une satisfaction de constater que M. E. Proffit méritait bien les éloges qui ont été adressés par les rapporteurs précédents.

Il a persévéré dans ses efforts, il les a multipliés et le Jury des récompenses de l'Exposition lui a décerné un Grand Prix.

C'est là une digne récompense que méritait notre collègue M. E. Proffit.

Nous devons constater qu'il s'était surpassé dans l'agencement de sa vitrine et que toutes les pièces qui la composaient, petits meubles, maroquinerie, gainerie, etc., étaient conçues avec le meilleur des goûts et un soin de fabrication remarquable.

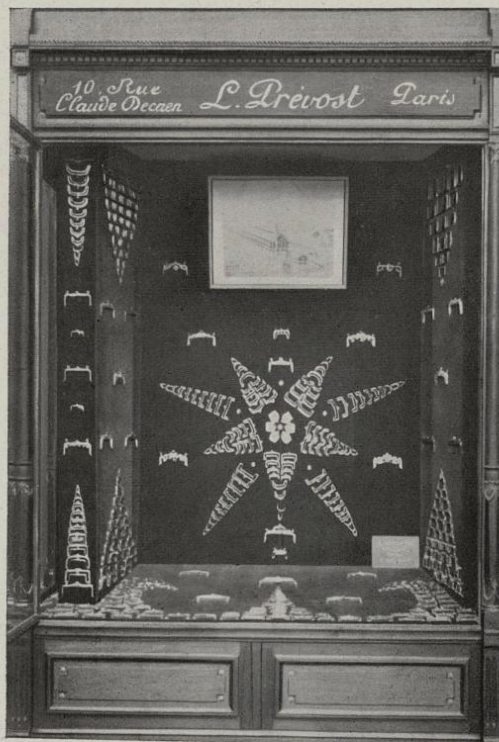
Les fermoirs.

M. LUCIEN PRÉVOST

Fermoirs pour maroquinerie, gainerie, etc.

10, rue Claude-Decaen, Paris

Cette maison représentait seule, à l'Exposition de Milan, l'indus-



trie spéciale des fermoirs pour maroquinerie, gainerie, articles de voyage.

Sa date de fondation remonte à l'année 1866, elle est dirigée depuis 1899, par son propriétaire actuel, M. Lucien Prévost.

Dans l'industrie des fermoirs, elle occupe une place de première importance.

Elle occupe, en effet, un personnel de plus de 300 ouvriers et ouvrières, dont 25 seulement travaillent à leur domicile, les autres étant occupés dans les ateliers de la rue Claude-Decaen.

Elle possède les machines de toutes sortes pour travailler le métal et fabrique elle-même son outillage.

Son chiffre d'affaire dépasse annuellement un million et ses produits sont exportés dans toutes les parties du monde.

Plus particulièrement en Russie, en Angleterre, en Italie et en Espagne.

M. Lucien Prévost est juge au Tribunal de Commerce de la Seine et Président de la Chambre syndicale de la maroquinerie, gainerie et articles de voyage.

Cette maison a participé aux Expositions suivantes :

Saint-Louis 1904, médaille d'or.

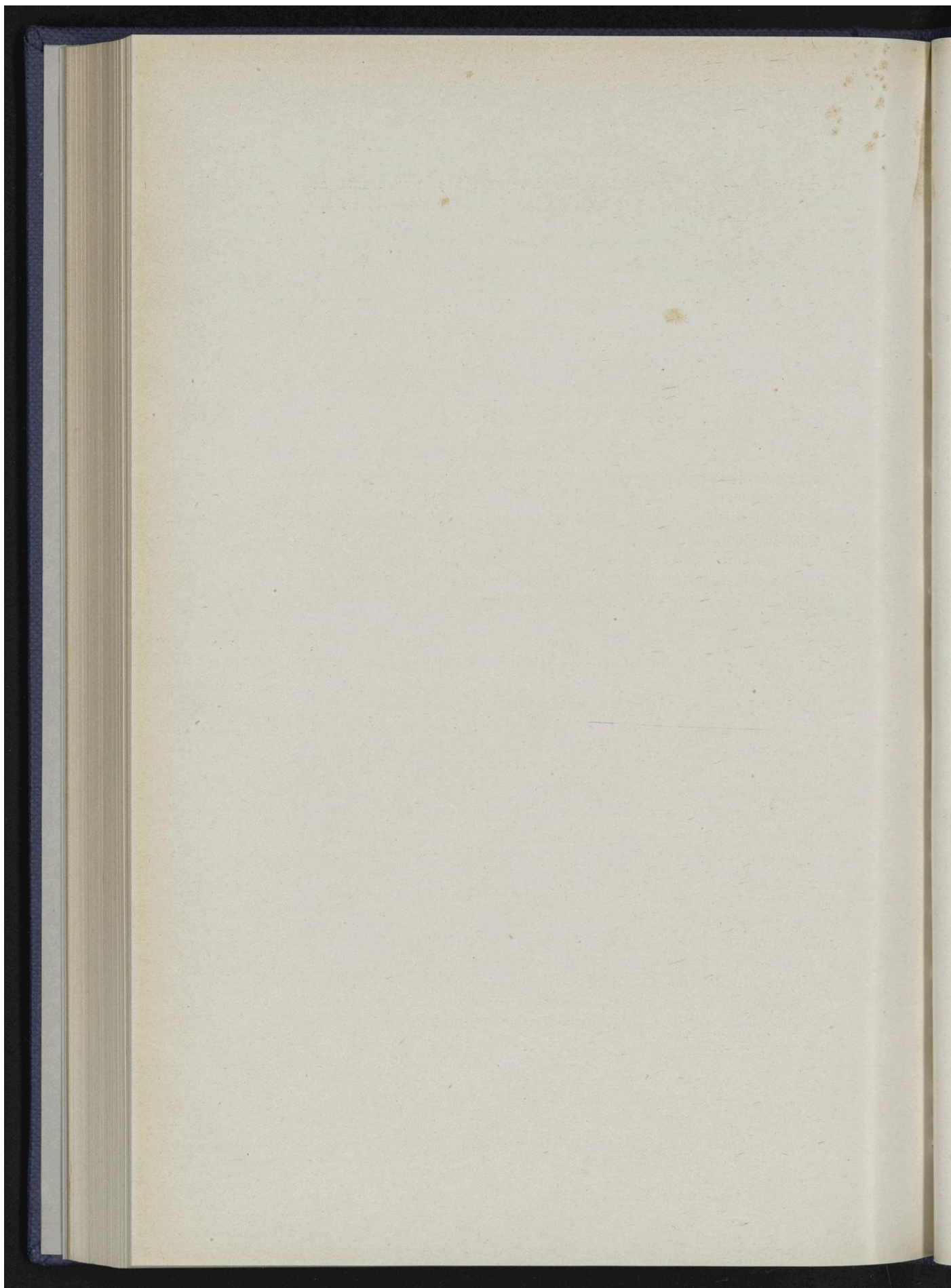
Liège 1905, médaille d'or.

Milan 1906, diplôme d'honneur.

Elle nous a présenté une grande variété de fermoirs de toutes sortes, de métaux divers et dont l'exécution de travail constituait des articles de grande valeur ou de prix très modeste.

Fermoirs nickelés, guillochés, argentés ou dorés, droits ou cintrés, tous étaient d'une fabrication supérieure.







LA VANNERIE

Depuis l'origine du ^{xix}^e siècle, la vannerie a pris un grand développement.

Cette industrie s'exerce dans tous les pays ; cependant la France vend beaucoup à l'étranger.

La vannerie fine de Paris jouit d'une réputation méritée ; la vannerie de luxe, principalement destinée aux fleuristes et aux confiseurs, est essentiellement parisienne ; elle exige une extrême fécondité et une incessante activité.

Nos modèles de boîtes, de paniers, de jardinières sont copiés à l'étranger qui nous les retourne sous forme de contrefaçons, mais à très bas prix.

Les centres de production sont en France : Thiérache dans l'Aisne, la Voëvre (Meuse), Vouziers dans les Ardennes, Cadenet (Vaucluse), Gray dans le département de la Haute-Saône, etc., etc.

Pour être rémunératrice, l'industrie de l'osier exige des connaissances très spéciales.

On fabrique en osier une quantité considérable d'articles pour le ménage, l'alimentation et l'habitation. Des corbeilles à meunerie et à boulangerie de toutes formes et dimensions ; des lits, des berceaux, des fauteuils, des malles, des charrettes, des caisses de voitures d'enfants, des paniers de bicyclette, des paniers de bain de mer, etc., etc.

L'industrie de la vannerie procure en moyenne 30 millions de salaires à ses ouvriers.

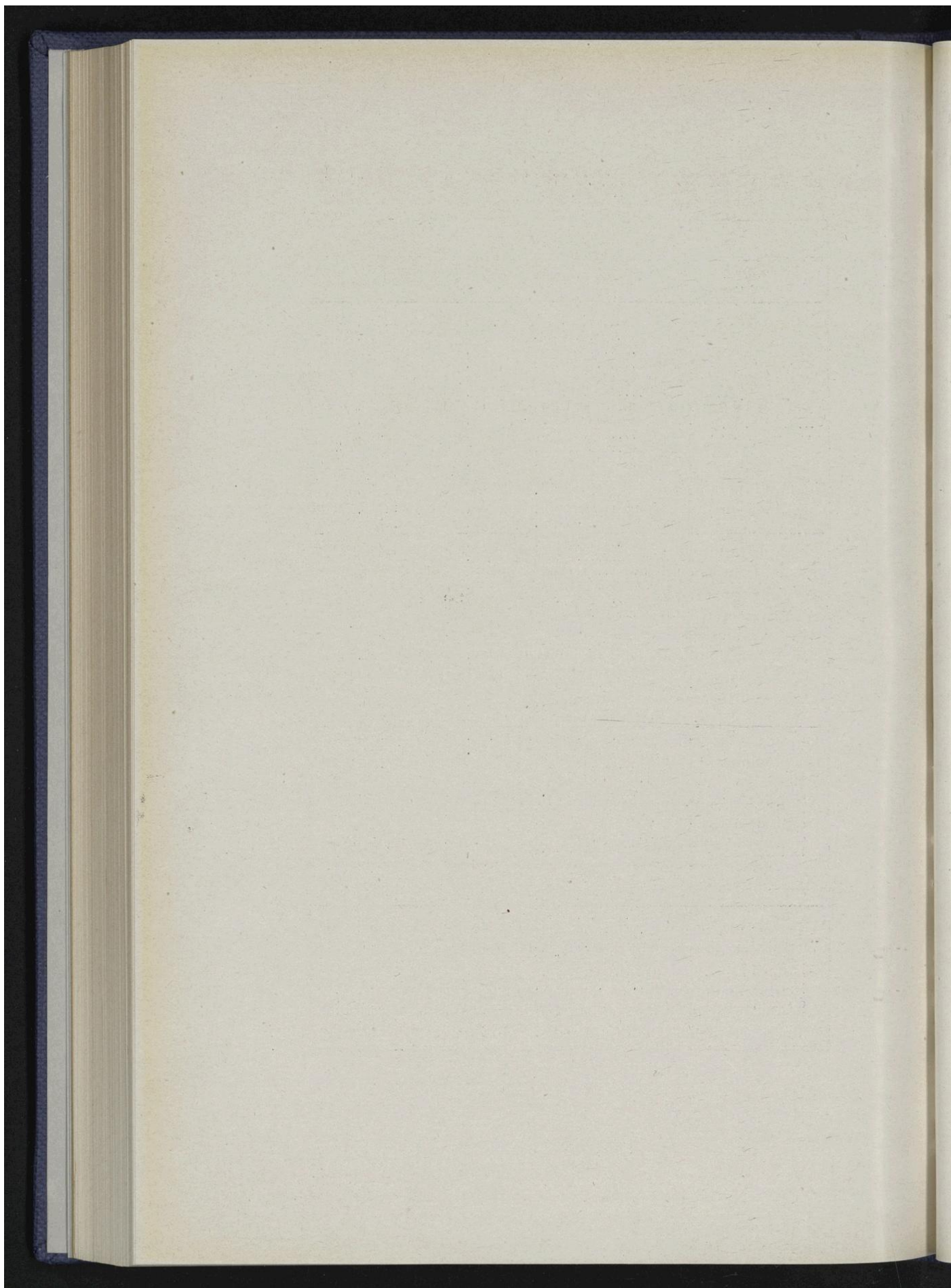
Au point de vue commercial, l'année 1906 a été favorable aux industries de la vannerie, l'importation a été légèrement inférieure à celle de 1905, pendant que l'exportation s'améliorait d'environ 16 0/0.

FRANCE
Importations

VANNERIE			
DÉSIGNATION DES ARTICLES	PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉS MISES EN CONSOMMATION	
		1905	1906
Vannerie en Végétaux bruts.	Allemagne.....	11.994	69.435
	Belgique	32.437	33.355
	Suisse.....	17.290	15.927
	Espagne... ..	145.388	176.275
	Italie.....	11.035	11.493
	Posses, angl. d'Afrique orientale.....	394	20.435
	Japon	2.561	»
	Autres pays étrangers..	28.932	21.784
	Algérie.....	6.411	18.246
	Ile de la Réunion	107.610	78.473
	Aut. colonies et protect.	1.839	4.706
	Kilog...	425.911	453.129
	Francs..	319.433	339.847
Vannerie Rubans de bois.	Angleterre.....	43.410	53.532
	Allemagne.....	40.770	42.536
	Pays-Bas	466.461	369.475
	Belgique.....	92.610	76.586
	Suisse.....	10.810	»
	Italie.....	100.003	89.772
	Autres pays étrangers..	7.878	11.940
	Colonies et protectorat..	241	2.285
	Kilog...	762.183	646.126
	Francs..	838.401	710.739
Vannerie de moel- les de rotin avec ou sans mé- lange de fils de divers textiles.	Allemagne.....	19.854	18.444
	Autres pays étrangers..	672	463
	Kilog...	20.526	18.907
	Francs..	71.841	66.175
Vannerie fine d'o- sier ou autres fibres avec ou sans mélange de fils de divers textiles.	Allemagne.....	64.349	48.553
	Belgique.....	2.166	921
	Italie.....	3.269	5.776
	Chine	845	»
	Japon	26.149	26.433
	Autres pays étrangers..	16.631	16.572
	Madagascar.....	6.218	6.862
	Indo-Chine	6.643	6.613
	Aut. colonies et protect.	154	58
	Kilog...	126.424	111.788
	Francs..	379.272	335.364

FRANCE
Exportations

VANNERIE			
DÉSIGNATION DES ARTICLES	PAYS DE DESTINATION	QUANTITÉS EXPORTÉES	
		1905	1906
Vannerie en Végétaux bruts.	Angleterre.....	2.056.125	2.195.920
	Belgique.....	53.261	41.143
	Suisse.....	45.472	»
	Espagne.....	54.610	76.186
	Turquie.....	21.913	32.000
	Egypte.....	45.806	39.175
	Zones franches.....	53.923	56.168
	Autres pays étrangers..	133.961	217.620
	Algérie.....	173.325	381.630
	Tunisie.....	42.207	37.863
	Sénégal.....	6.847	»
	Saint-Pierre et Pêche...	26.192	»
	Aut. colonies et protect.	29.800	41.465
	Kilog...	2.745.442	3.119.170
	Francs..	2.039.082	2.339.378
Vannerie en Rubans de bois.	Angleterre.....	131.599	169.183
	Allemagne.....	136.628	103.368
	Belgique.....	126.204	60.537
	Grèce.....	72.795	66.905
	Roumanie.....	49.160	39.056
	Turquie.....	75.363	88.735
	Autres pays étrangers..	89.144	78.362
	Algérie.....	54.894	191.640
	Tunisie.....	30.854	27.431
	Saint-Pierre et Pêche...	14.067	35.876
	Aut. colonies et protect.	10.411	20.433
	Kilog...	791.119	881.526
	Francs..	870.231	969.679
Vannerie fine d'o- sier ou d'autres fibres avec ou sans mélange de fils de divers textiles.	Angleterre.....	279.571	274.654
	Allemagne.....	36.594	56.045
	Belgique.....	128.786	201.289
	Suisse.....	33.523	49.974
	Espagne.....	7.777	5.525
	République Argentine..	2.465	»
	Autres pays étrangers..	45.082	51.691
	Algérie.....	26.818	19.225
	Tunisie.....	3.905	3.721
	Aut. colonies et protect.	9.955	6.424
	Kilog...	574.476	668.548
	Francs..	1.723.428	2.003.644
Vannerie de moel- les de rotin avec ou sans mé- lange de fils de divers textiles.	Belgique.....	201	1.359
	Egypte.....	1.036	»
	Mexique.....	428	»
	Autres pays étrangers..	436	1.919
	Algérie.....	1.553	371
	Tunisie.....	337	»
	Aut. colonies et protect.	»	207
	Kilog...	3.991	3.856
	Francs..	15.964	15.424





La Vannerie à l'Exposition de Milan.

La Classe 98 ne comptait pas, à l'Exposition internationale de Milan, d'exposants dans l'industrie de la vannerie.

Les maisons qui s'occupent de cette branche industrielle, avaient organisé leur Exposition dans la Classe 38 (agriculture).

L'industrie de la vannerie y était représentée par 3 exposants, dont 2 français, et une importante maison belge, qui possède une usine dans le nord de la France.

Ces exposants ont été jugés par le Jury de la Classe 38, nous avons donc à mentionner que :

M. Huant-Hourdeaux était membre du Jury de récompenses.

Ils exposaient des osiers blancs-gris, des osiers fendus à tonnelerie, des articles divers de grosse vannerie.

M. de la Barre, à Paris, se vit décerner 1 Grand Prix et 2 médailles d'or de collaborateurs, il exposait des tableaux botaniques, agronomiques et entomologiques et modèles relatifs à la culture de l'osier.

Enfin les établissements All. Van Oye et C^{ie}, de Bruxelles, ont obtenu deux Grands Prix.

Nous croyons devoir donner les détails suivants, sur cette importante maison, qui collabore d'une façon régulière à toutes les Expositions internationales.

Les établissements Alb. Van Oye et C^{ie} se subdivisent en :

1^o Une *Société Anonyme des produits du rotin*, établie à Bruxelles, qui importe directement des Indes, les matières premières et les transforme.

2^o Une manufacture dite : *La Vannerie des Flandres*, qui exploite l'osier et l'emploie concurremment avec les rotins laminés dans la vannerie en général et le matériel d'équipements militaires et de

munitions d'artillerie. Une usine principale, établie à Maldegem, distribue la besogne dans les villages voisins.

Une école de vannerie, fondée par M. Alb. van Oye, crée les ouvriers nécessaires à cette industrie.

Ces établissements fournissent leurs productions en Belgique et à l'exportation tandis que, 3° *Une usine française est établie à Halluin (Nord)*, et rayonnant dans le département du Nord, alimente la consommation française. Cette fabrication s'étend jusqu'à Gravelines, où certains produits s'achèvent dans une autre succursale.

Il y a là des éléments d'une vaste installation.

Depuis 1889, où la maison a obtenu à Paris, le Grand Prix, celle-ci a été mise Hors Concours et a vu son chef à la tête des Jurys, dans les principales Expositions; elle a obtenu le Grand Prix à Saint-Louis 1904, et à Milan, encore deux Grands Prix.

Ce qui distingue l'organisation économique générale de cette maison, c'est qu'elle ne dépend pas d'autres industries. Puisant sa matière principale aux sources les plus primordiales, aux Indes mêmes, en faisant elle-même l'importation, elle peut la transformer dans ses divers établissements, jusqu'à la fourniture parachevée, et fournir ainsi à la consommation directe. Elle possède tous les ateliers de parachèvement, de même que toutes les machines et les nombreux outillages les plus spéciaux, nécessaires, qui sont créés et produits chez elle, dans un atelier de mécanique garni des engins les plus modernes, mus à la vapeur et à l'électricité.





A travers les Sections Étrangères.

La classification assez confuse des industries admises à l'Exposition internationale de Milan, a eu le désavantage de rendre assez difficiles les opérations du Jury des récompenses.

Les exposants se trouvaient trop disséminés à travers les diverses sections de l'Exposition et certaines maisons qui relevaient de la compétence de notre Jury, ont même été jugées par un autre.

Nous croyons devoir compléter ce travail, en signalant à nos collègues, les maisons que nous avons remarquées, sans nous préoccuper de savoir à quelle Classe elles appartenaient; il en est même dont nous n'avons pu connaître la récompense.

1° Brosseries et pinceaux

Les maisons qui exposaient des articles de broserie, étaient les suivantes :

MM. Paramatti, de Turin, Exposition de pinceaux de divers modèles. Cette maison très importante, a des succursales à Milan, Rome et Naples. Elle a obtenu un Grand-Prix.

Qualtrini et C^{ie}, *Romeo Mojeli et C.*, brosses en tous genres; cette maison qui fabrique également les balais, a obtenu une médaille d'or à Milan.

Giulio Maggi et C^{ie}, maison la plus importante d'Italie pour la Brosserie; elle a son siège social à Turin.

Dans la galerie de la métallurgie italienne, on remarquait une petite maison de métaux de Milan qui avait exposé des brosses métalliques (*L. Maggi* 28, via Argentine à Milan). Médaille d'argent.

Dans le pavillon de la Suisse, section d'agriculture, M. J. Thoma Dunner exposait également des brosses métalliques de toutes formes, pour tubes et chaudières. Il avait obtenu une médaille d'argent.

2° Matières premières

Cette industrie était représentée dans la section par la maison *Carlo Pacchetti*, qui est la première manufacture italienne de crin animal.

Elle exposait dans la section d'hygiène, et nous montrait des procédés hygiéniques pour la préparation des crins.

3° Machines

Dans la galerie du Travail, une maison de Leipzig avait organisé une importante exposition de scies mécaniques. Elle avait obtenu un Grand Prix.

4° Pipes

Cette industrie était représentée par une maison anglaise qui avait organisé dans la Galerie du Travail, une très intéressante collection de pipes de bruyère.

5° Maroquinerie et cuirs

Dans la Galerie du Travail, la maison *Pasini Carlo*, 7, via Saint-Lucia, à Milan, exposait des portefeuilles, des porte-cartes, des porte-monnaies et des ceintures de cuir.

Le Jury lui a décerné une médaille d'or.

Les cuirs artistiques vénitiens étaient représentés par la maison *Giuseppe Horsa* de Venise.

Cette maison, une des plus importantes d'Italie, exposait des cuirs peints et ciselés à la main, et d'un travail remarquable.

Elle fabrique les tapisseries en cuir pour meubles, les couvertures et reliures pour livres, les cadres, les coffrets, les couvertures d'albums, etc., etc.

La maison *Fratelli Mora* exposait de très beaux cuirs pour ameublement.

6° Bois et Fourrures

Dans le pavillon du Canada, on remarquait de fort belles expositions de bois naturel, tels qu'acajou, palissandre, ébène, citron, et qui sont couramment employés dans la fabrication des brosses de ménage.

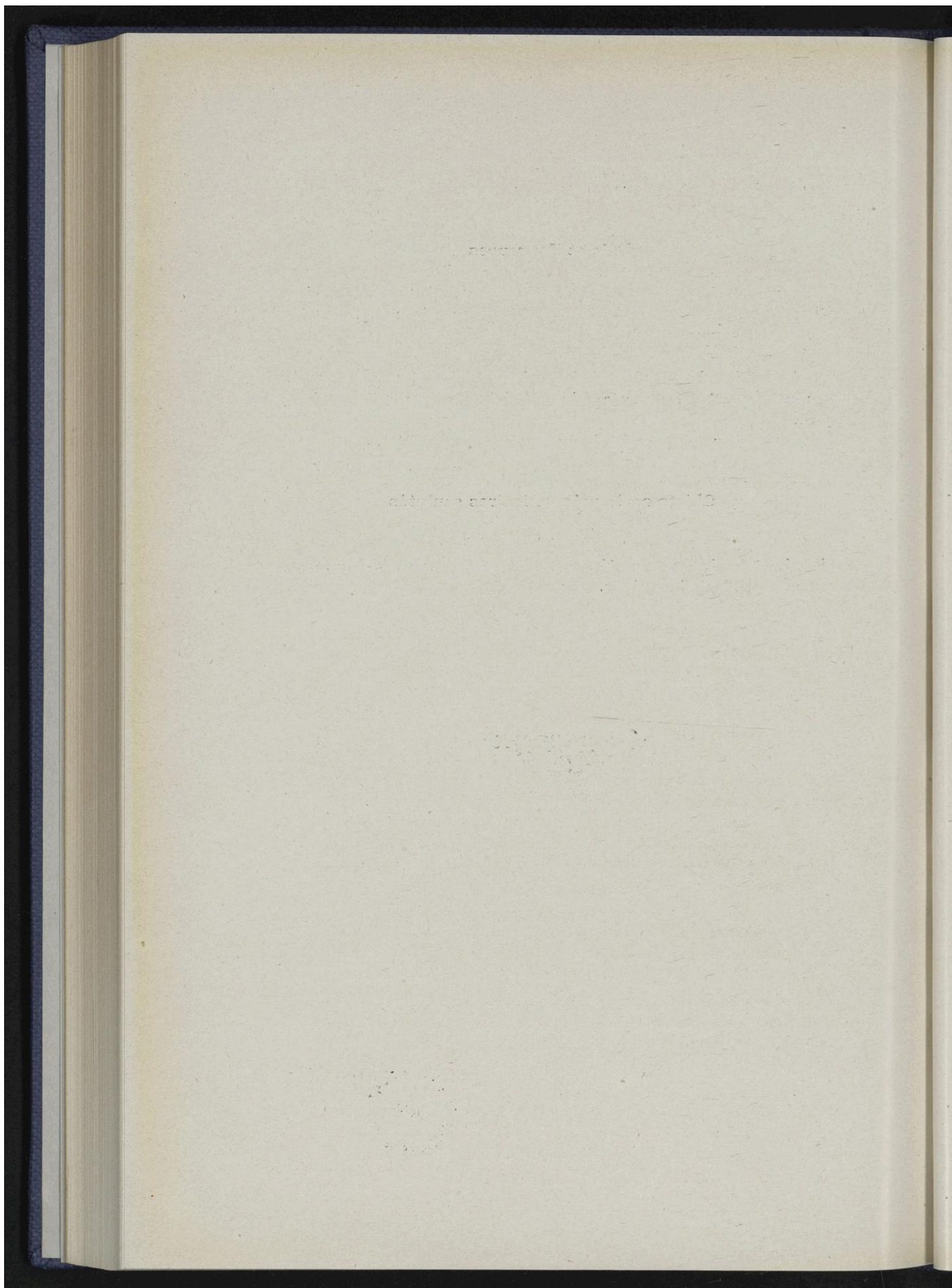
L'exposition des fourrures était aussi fort imposante; nous avons vu notamment de la martre, du petit-gris, de l'ours, du putois, etc., etc.

On en fait usage pour fabriquer les pinceaux d'artistes.

7° Objets en laqués et ivoires sculptés

C'est au Parc que nous avons été appelé à juger les objets en laqués et les ivoires sculptés. La Chine, le Japon et la Turquie exposaient de jolis articles.







Compte des Dépenses.

A la fin de 1907, M. Georges Leloir a adressé à M. E. Proffit, trésorier de la Classe 98, la lettre suivante :

28 décembre 1907.

Monsieur E. Proffit,
Trésorier Exposition de Milan,
31, Avenue de la République,
Paris.

Vous trouverez inclus pour établir votre compte de Milan.

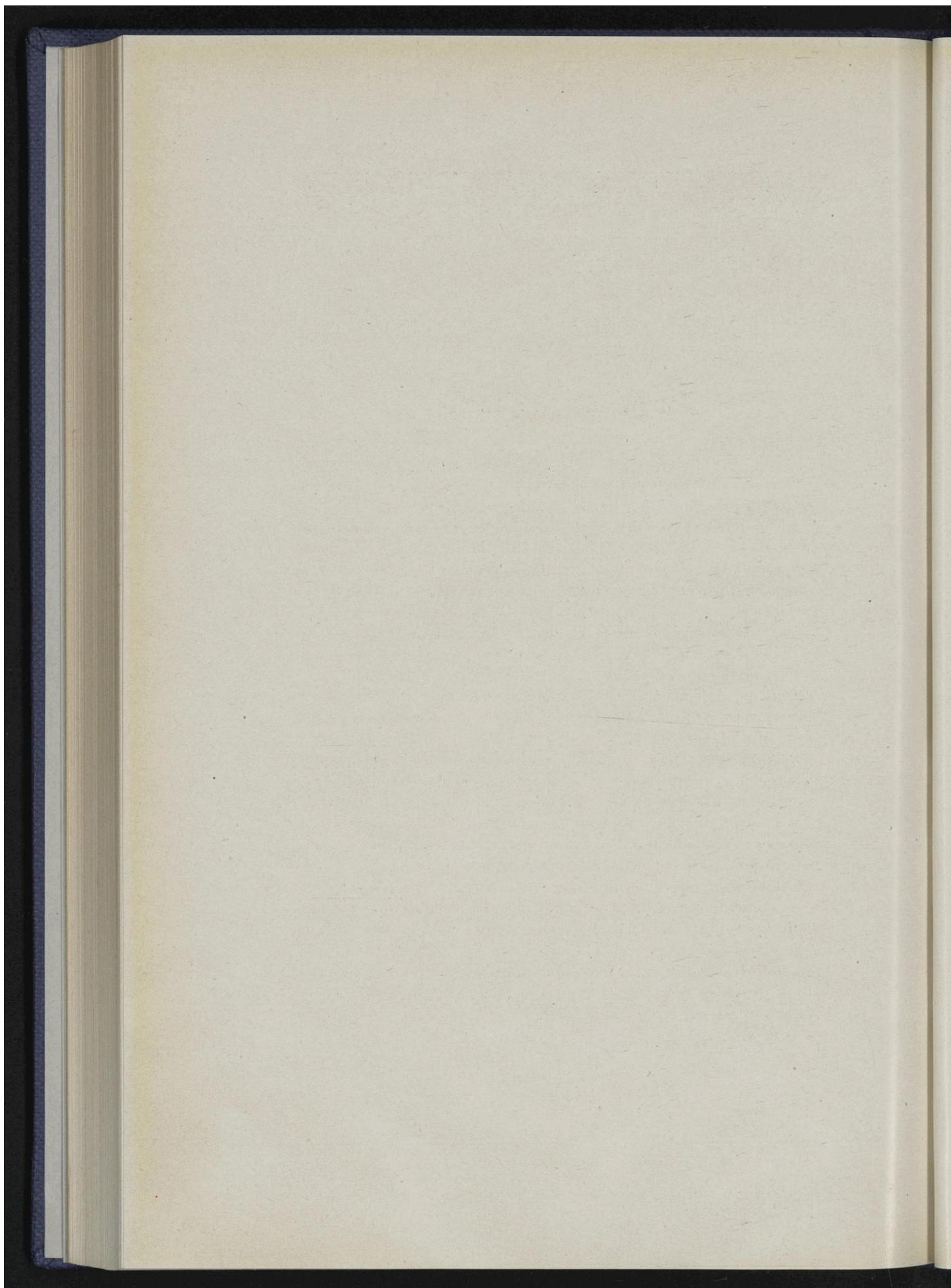
1° La note d'honoraires de M. de Montarnal, architecte, se montant sur 12.766 fr. 20.....	893 fr. 65	
Frais d'autographie.....	30	40
Total.....	924 fr. 05	
2° Trois mémoires réglés.		
Duthoit, décoration.....	665 fr.	
Chevalié, installation.....	11.200	
Peinture Silvioni.....	100	
3° Cloisons (Remboursement au Comité central)	451	20
Portes.....	350	
Total.....	12.766	20

Soit 13.690 fr. 25.

Recevez, mon cher Trésorier, mes amicales civilités.

Dans sa séance du 21 février 1908, le Comité de la Classe a décidé d'attribuer à ses Exposants une ristourne de 10 o/o qui a été distribuée dans les premiers jours de mars 1908.







Remerciements.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans adresser nos remerciements les plus sincères à tous ceux de nos collègues qui ont bien voulu nous communiquer, sur leur industrie, des renseignements qui nous ont précieusement aidé dans notre travail.

Nous tenons à faire une mention spéciale pour M. Georges Amson, rapporteur de la Classe 98, à l'Exposition universelle de Paris, 1900.

Qu'il nous permette de le remercier au nom de tous nos collègues, du soin qu'il a apporté à faire une œuvre essentiellement utile pour nos industries.

Nous ne saurions oublier de signaler aussi le consciencieux travail de notre collègue Latouche, rapporteur de notre Classe à l'Exposition de Liège 1905.

Quant à nous, nous nous sommes efforcés de ne pas tromper l'attente de ceux qui nous ont confié le soin de les documenter sur les résultats que peut avoir l'Exposition internationale de Milan.

Notre sentiment est que nous devons savoir profiter des relations franches et cordiales qui existent aujourd'hui entre les deux grandes nations latines.

L'Italie peut ouvrir d'importants débouchés à nos industries, ne nous contentons pas de la situation acquise, mais rivalisons tous d'efforts et d'ingéniosité pour étendre notre champ d'action de ce côté.

L'industrie française a une réputation qui lui fait honneur, l'Exposition de Milan a puissamment contribué à la faire connaître en Italie, ne laissons pas à d'autres le soin de profiter de notre grande et belle victoire.

Pour mon compte personnel, je saurai me souvenir de la collaboration précieuse que j'ai trouvée auprès de tous mes collègues du Comité d'organisation et d'installation.

Je remercie sincèrement les membres du bureau de la part active qu'ils ont prise à tous nos travaux et du soin qu'ils ont pris à me seconder.

Leur concours m'a rendu infiniment facile et agréable une tâche délicate que je me suis efforcé d'accomplir avec la seule préoccupation d'être utile à tous.

Je ne saurai oublier nos collègues et amis d'Italie, et je tiens à exprimer les remerciements des membres du Jury de notre Classe, pour les attentions délicates dont nous avons été l'objet de leur part.

Tous nous avons le droit d'être satisfaits et fiers de notre œuvre, car nous avons travaillé pour le progrès et l'entente amicale qui doit unir les peuples.





TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	5
Comité d'organisation de la Section française.....	9
Présidents et Secrétaires de groupe.....	11
Comité d'admission et d'installation.....	19
Considérations générales	23
Importance économique de la participation française	25
Discours de M. Ancelot.	28
Discours de S. E. le comte Tornielli.	29
Discours de M. G. Trouillot.....	31
Discours de M. Maguin	32
Situation commerciale de la France et de l'Italie en 1906	37
Organisation de la Section française.....	41
Décret nommant le Commissaire général.....	41
Décret nommant le Commissaire général adjoint	42
Décret confiant l'organisation de la Section française au comité français des Expositions à l'étranger	42
Constitution du Bureau de la Classe 98.....	45
Travaux du Comité de la Classe 98. Admission et installation.	47
Nomination de M. Emile Dupont à la présidence du Comité fran- çais des Expositions à l'étranger	53
M. Arthur Amson	55
Nomination du Jury	57
Classification de la section des Arts décoratifs.....	59
Instructions pour le Jury	63
Fêtes données à Milan en l'honneur du Jury.....	67
Travaux du Jury international	69
Récompenses obtenues par les Exposants du Groupe 44	73
Récompenses accordées aux collaborateurs de la Classe 98	83
Loi sur la protection de la propriété industrielle à l'Exposition de Milan..	87
Les industries de la Classe 98 ; leur situation en Italie et en France en 1906.	89
Mouvement commercial des industries de la Classe 98 en Italie pour 1905.	91

